



T H É L È M Y T H É

ASSOCIATION

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2014

THÉLÈMYTHE

CARATERISTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

ASSOCIATION - SIÈGE

6 bis avenue du Maine – 75015 Paris
SIRET : 407 693 803 000 14
Code APE : 853E

Nature de l'établissement ou du service :	SERVICE D'AIDE PSYCHOSOCIAL
Œuvre ou organisme gestionnaire :	THÉLÈMYTHE
Présidente du Conseil d'administration :	ANNIE TOULZAT
Directeur général :	NORBERT LIGNY
Directeur administratif et financier :	JEAN-FRANCOIS CHOTEAU
Date d'agrément ou arrêté de création :	01.06.1989
Organisme gestionnaire	
Convention collective ou statut applicable au personnel :	Mars 1966

T H É L È M Y T H E

Paris, le 1er juillet 2015

Au second semestre 2014, les effectifs sont remontés pour arriver à un équilibre dans la plupart des établissements.

Nous pouvons constater une confirmation de l'augmentation significative du nombre de mineurs à l'admission sur l'ensemble des établissements et de surcroît des seize ans. Sur l'établissement de Paris par exemple, plus de 60% des admissions sont des mineurs.

Nous observons cette évolution avec intérêt même si cela pose et posera la question d'aménagements structurels dans l'accompagnement de ces jeunes. A ce sujet, nous avons en 2014 à la demande de l'ASE de l'Essonne accueilli une jeune fille de 14 ans à titre expérimental. Bien entendu après un important travail avec l'ensemble de l'équipe de cet établissement, nous avons proposé un accompagnement aménagé spécifique pour cette jeune fille. La « plasticité » de notre dispositif peut nous permettre de tels réaménagements. A ce jour, la réponse apportée à cette prise en charge paraît des plus efficaces.

Concernant notre établissement dans le Val-de-Marne, l'ASE nous a offert l'opportunité au travers d'une extension d'activité de réinterroger la pertinence et l'adéquation de notre projet aux besoins de l'ASE et de l'évolution du public accueilli.

Là aussi, un important travail d'équipe en étroite collaboration avec les services du département a permis de dessiner une nouvelle configuration structurelle de notre établissement du Val-de-Marne qui sera opérationnelle en 2015.

T H É L È M Y T H E

L'association Thélèmythe toujours soucieuse de contribuer au débat sociétal et donc politique participe dès que cela est possible à des instances de réflexion et d'élaboration. Nous avons répondu par exemple présent à l'élaboration du Schéma Départemental de l'Enfance de la Ville de Paris, contributeur en tant que membre à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance des Hauts de Seine, structure pilote sur la mise en place de nouveaux outils de gestion au niveau départemental...

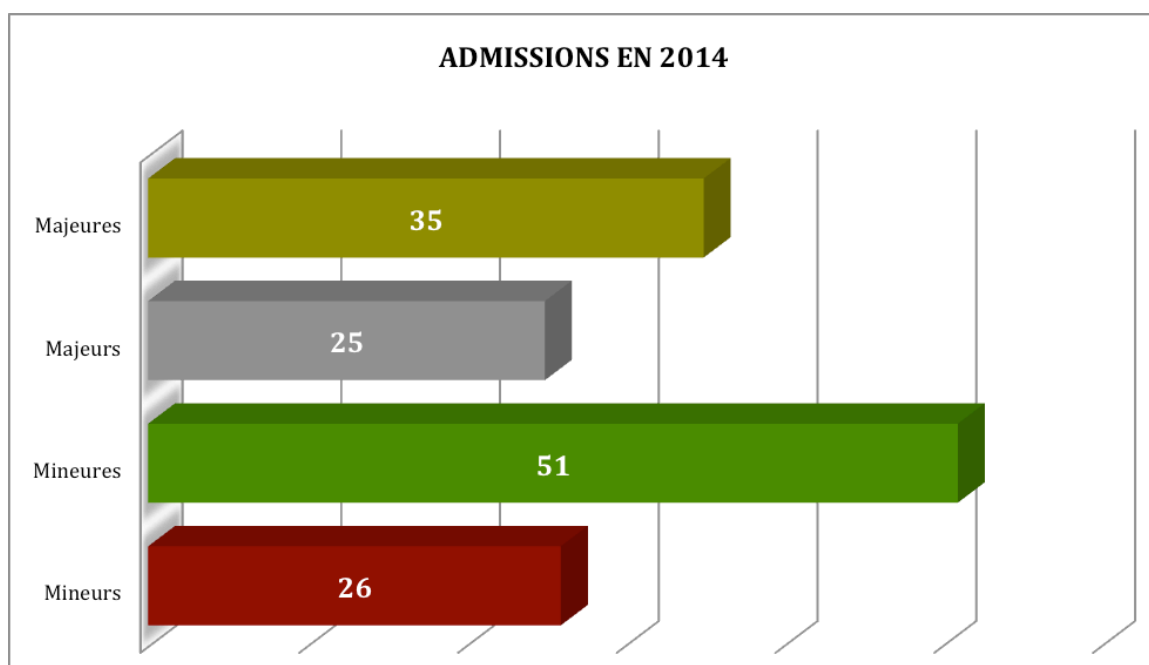
Thélèmythe essaie avec ses moyens et dans sa dimension associative de témoigner, de contribuer en portant une parole fondée sur une expertise à l'évolution des politiques publiques.

Norbert LIGNY
Directeur général

T H É L È M Y T H E

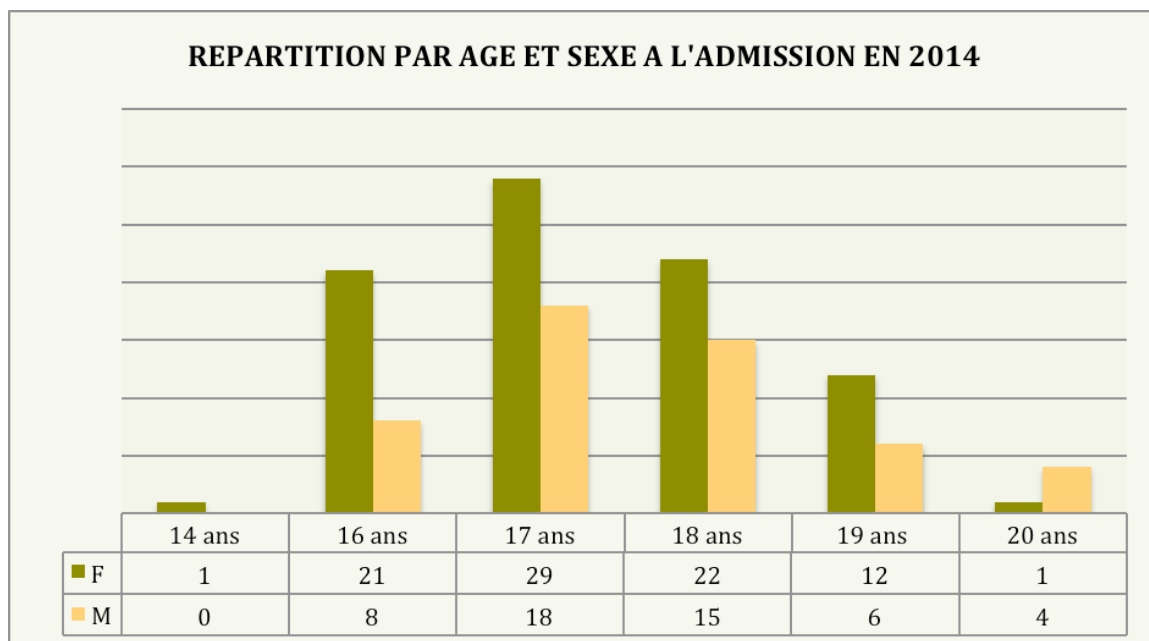
ANALYSE DES FLUX EN 2014

	Présents au 1/01/2014	Entrées	Sorties	Présents au 31/12/2014
Etab.Paris	84	59	39	104
Etab. Juvisy	33	16	17	32
Etab. Puteaux	29	20	18	31
Etab. Montreuil	30	23	21	31
Etab.Vincennes	24	19	12	31
Total	200	137	107	229



Mineurs	Majeurs
77	60

T H É L È M Y T H E

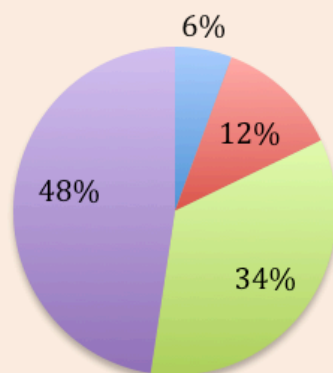


REPARTITION A L'ADMISSION PAR ETABLISSEMENT EN 2014

	PARIS		JUVISY		PUTEAUX		MONTREUIL		VINCENNES	
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
14 ans			1	0						
16 ans	10	5	4	1	2	1	2	1	3	0
17 ans	11	11	3	2	5	1	7	3	3	1
18 ans	6	7	0	2	5	3	5	1	6	2
19 ans	5	1	2	0	2	1	3	1	0	3
20 ans	0	3	1	0	0	0	0	0	0	1
	32	27	11	5	14	6	17	6	12	7

T H É L È M Y T H E

TOUS LES ÉTABLISSEMENTS CONFONDUS - RÉPARTITION AU 31 DECEMBRE 2014



■ Mineurs ■ Mineures ■ Majeurs ■ Majeures

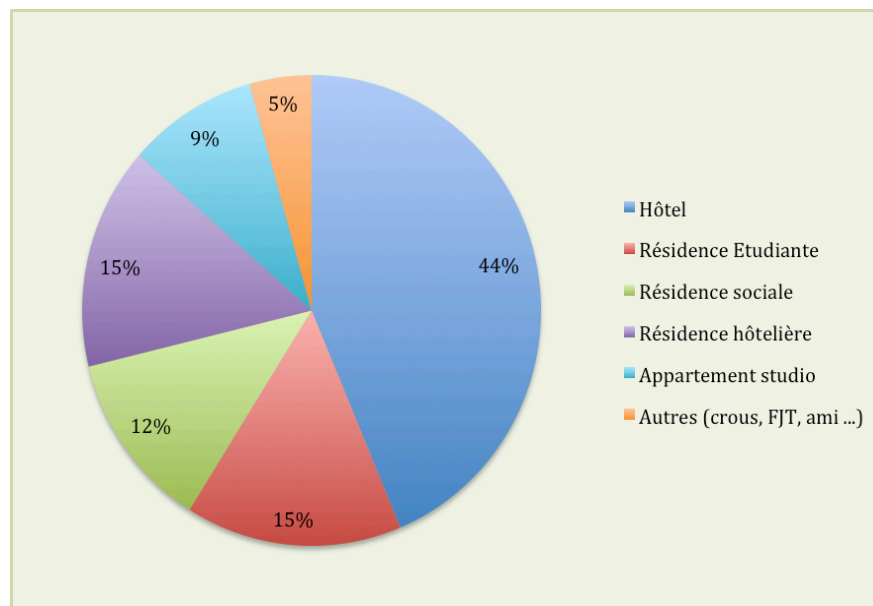
THÉLÈMYTHE

T H É L È M Y T H E

HÉBERGEMENT TOUS LES ETABLISSEMENTS CONFONDUS

31 décembre 2014

Hôtel	100
Résidence étudiante	35
Résidence hôtelière	35
Résidence sociale	28
Appartement, studio	21
Autres (FJT, crous, chez l'habitant, ami ...)	10
TOTAL	229





T H É L È M Y T H É

PARIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014



COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ 2014

SERVICE | **T1**

PASCAL CAMU
DIRECTEUR



I SITUATION ADMINISTRATIVE ET PARTENARIALE

1 LES DEMANDES

a - Destin des demandes

43 demandes ont été traitées en 2014 contre 30 en 2013 et 25 en 2012. Cette constante augmentation depuis 2011 s'inscrit dans le cadre d'un souci accru de maintenir l'effectif à peu près constant sur le service et qu'aucune demande reste non traitée ou traitée trop en retard.

Le taux de demandes classées sans suite est, du coup, à peu près stable, même si en léger recul par rapport à 2013 : 21 sur 43, soit environ 50%, contre environ 55% pour 2013, 33 % pour 2012. Comme l'année précédente, parmi ces demandes non abouties, beaucoup de mineurs « pas prêts », mettant en échec la procédure d'admission.

Aucune demande n'a fait l'objet d'un refus sur T1 en 2014.

b - Profil des demandes

15 des 22 jeunes admis dans l'année étaient mineurs, soit environ 70 %. Chiffre à peu près constant par rapport à l'année précédente (environ 75 %).

11 des 22 jeunes admis en 2014 étaient des garçons. Parité parfaite, ce qui est très rare, les filles étant historiquement surreprésentées dans l'effectif (souvent autour de 60%).

Le registre de problématique principal des jeunes qui ont été admis sur T1 semble rester massivement celui de la rupture familiale avec ses effets d'isolement, de désinsertion, d'échec scolaire et d'oblitération de l'avenir à différents degrés. Pour la plupart, ces situations sont repérées de longue date par les services sociaux qui voient dans le placement à Thélème une sorte d'ultime recours. L'accueil et l'hébergement en semi autonomie ainsi que le suivi thérapeutique restent les motifs d'indication les plus fréquemment avancés.

Une problématique psychiatrique légère et une problématique addictive assez lourde sur les admissions de 2014.

II SITUATION EDUCATIVE

1 LES PROJETS ET LEUR EVOLUTION

a – L'insertion socioprofessionnelle

Sur un effectif de 35 jeunes présents au 31 décembre 2014, 15 étaient scolarisés ou en formation, dont :



- 3 cursus de scolarité générale
- 9 en cursus de scolarité professionnelle
- 3 en dispositifs d'insertion sociale

Concernant les jeunes présents au 31 décembre 2014, 3 diplômes ont été obtenus en 2014, dont :

- 2 CAP
- 1 BAC pro

Toujours concernant les jeunes présents au 31 décembre 2013, 7 étaient salariés, dont :

- 4 en apprentissage
- 3 en CDD

Les niveaux scolaires des 19 jeunes sortis en 2014 étaient les suivants :

- 3 supérieurs au BAC
- 1 Bac obtenus ou niveau
- 8 CAP obtenus ou niveau
- 7 inférieurs au CAP

Les situations professionnelles des 19 jeunes sortis en 2014 étaient les suivantes :

- 6 en CDD
- 2 en alternance
- 11 sans emploi

b) L'accès au logement

Sur les 19 jeunes sortis en 2014 :

- 4 avaient accédé à un appartement à leur nom
- 7 étaient retournés en famille ou avaient trouvé à se faire héberger par des amis
- 8 étaient sortis dans une forme de précarité

Ces résultats, au premier abord, peu encourageants sont à relativiser par le fait que 9 (à peu près la moitié) de ces jeunes sont ceux pour lesquels la prise en charge a été interrompue d'un commun accord ASE-TLM du fait de leur non-implication dans le projet qui leur était proposé. Sur les 6 sortis à 21 ans (ou très proches des 21 ans), 4 avaient obtenu un CDD et 3 avaient accédé à un hébergement à leur nom.



b – La clinique

Comme indiqué plus haut à propos du profil des demandes, le registre clinique reste sensiblement identique.

2 HEBERGEMENT

La proportion d'hébergements hôteliers a augmenté (19 sur 35) en 2014, contre 1/2 environ en 2013, comme en 2012 sur T1.

Comme évoqué plus haut, et en stabilité par rapport à l'année passée, 4 des jeunes sortis en 2014 ont pu accéder à un logement à leur nom. Ce chiffre, stable, témoigne à la fois de la difficulté constante pour ces jeunes gens de trouver et un emploi pérenne (car bien sûr les choses sont liées), et du coup, un hébergement qui leur soit accessible.

3 SORTIES IMPREVUES OU PREMATUREES

Sur les 19 sorties enregistrées en 2014, 13 ont été décidées en accord avec l'ASE (dont les 9 évoquées plus haut au titre du non respect des engagements de la prise en charge), 1 est intervenue à la demande du jeune et 5 sont intervenues du fait de l'arrivée à l'âge de 21 ans des jeunes.

Les arrêts de prise en charge décidés en concertation avec les services de l'ASE restent principalement dus au non-respect du cadre de l'accompagnement (principalement des absences répétées ou prolongées) et conjointement, l'absence de tout projet d'insertion visible ou crédible. Comme déjà évoqué plus haut à propos de l'insertion, la proportion de ces jeunes ne parvenant pas à construire de projet reste à peu près constante.

La durée moyenne de prise en charge (2 ans et 2 mois) est en légère augmentation par rapport à l'année précédente (environ 2 ans). La différence, peut significative, est conforme à la moyenne des variation enregistrées les années précédentes. Au total, elle témoigne d'un taux d'activité relativement stable.

4 QUELQUES « BILANS DE SORTIES »

Nous allons maintenant, sortir un peu des données chiffrées tout en essayant de rester équilibré dans notre appréciation desdits bilans et de leur représentativité quant à notre activité. Nous reprendrons pour ce faire, quelques suivis ayant pris fin au cours de l'année 2014 et dont nous essaierons de retracer à grandes lignes, quelques décours, jalonnés de quelques étapes, ou parfois pivots, moments de bascule dans le positionnement de l'utilisateur ou dans la tournure de sa prise en charge. Les uns pourront paraître « exemplaires », tant dans les mérites déployés par lesdits usagers qu'eu égard à « l'efficacité du dispositif ». Les autres, nettement moins... Ils seront, en tous les cas, représentatifs de l'activité du service, des problématiques rencontrées, des relations avec



l'usager, du transfert... De la, des réalités auxquelles ils sont, et nous sommes, bien que sur un mode et à des places différent, confrontés et que nous avons à traiter. Eux et nous...

a) Sorties « par le haut »

Devi

Devi est une jeune fille d'origine indienne, qui nous arrive à 17 ans et demi. Lors du premier entretien, elle pleure abondamment à l'évocation des brimades, coups et sévices qu'elle dit subir quasi quotidiennement de la part de sa famille ; plus exactement de la part de sa mère et de son grand frère. Son histoire est la suivante : elle était dit-elle, une enfant gâtée, traitée en « princesse » jusqu'au jour où, autour de sa douzième année, elle s'est mise à parler d'attouchements qu'elle aurait subis vers 4 ou 5 ans, de la part d'un cousin, alors âgé de 19 ans à qui elle était fréquemment confiée en garde. Elle aurait, ensuite, beaucoup plus tard, subi les assauts d'un oncle, cette fois sur un mode beaucoup plus brutal. Soutenue par des intervenants scolaires, elle décide de porter plainte. Dès lors, elle est menacée par sa mère d'être mise au banc de sa communauté, traitée à la fois de menteuse, de folle et de trainée...! Elle est accusée d'attirer sur eux, par son vice, la honte et le scandale. Son grand frère se met à la frapper à tous propos, avec l'assentiment de sa mère qui ne fait rien pour la protéger... Le père est là, mais, très absorbé par son travail de restaurateur, ne fait rien non plus pour la protéger. Devi décrit un foyer où le père travaille mais où, en quelque sorte, c'est la mère qui a le pouvoir. Sur elle, en tous les cas. C'est dans ce contexte qu'elle intègre l'association. Elle est en terminale, a de plutôt bons résultats et ne tarde pas à décrocher son BAC (BAC PRO option mode). Elle investit pleinement le suivi thérapeutique qui lui est proposé et prend goût à des conversations avec ses référents à travers lesquelles elle parvient, entre autres choses, à relativiser sa position au sein de son groupe familial et culturel et formuler qu'elle ne se reconnaît pas du tout dans ce système qu'elle décrit et vit comme archaïque. Après son bac, elle intègre un BTS TECHNICOM COMMERCIAL en alternance, toujours option mode. Là encore, elle s'investit pleinement dans ce cursus et dans la partie professionnelle. Elle élargit durant cette période, le cercle de ses relations et représentations et se reconstruit petit à petit en parvenant à isoler les éléments traumatiques de son passé tout en identifiant pleinement les retombées. A tous les niveaux, psychique, affectif, sociaux... Sa plainte, instruite trop longtemps après les faits, ne peut aboutir, faute d'élément suffisamment probant. Ce sera pour elle un moment difficile à passer, d'autant qu'elle a toujours dit que le plus insupportable était de n'être pas crue et de se retrouver en position d'accusée. Dans sa vingtième année, elle décroche son BTS et s'inscrit dans une école de création multimédia (conception de site et Webmastering) toujours avec une orientation « mode et design ». C'est une école très coûteuse, mais elle a économisé beaucoup et obtient de la commission DONS ET LEGUES de l'ASE un aide substantielle. Elle s'engage donc dans ce cursus en cumulant quelques heures de petit boulot pour améliorer un peu ses ressources. Seule ombre au tableau, lesdites ressources ne lui permettent pas d'accéder à une réelle autonomie, notamment pour ce qui est du logement, à l'issue de sa prise en charge et elle est contrainte de réintégrer le domicile familial. Après un mouvement de vive inquiétude à ce sujet, elle se rassure en constatant que son grand frère, celui qui la battait, n'habite plus là et que l'attitude de sa mère à son égard a changé, qu'elle ne se permet plus les mêmes brimades et les mêmes insultes ; peut-



être du fait que « l'affaire » ait été classée et du coup, la menace de scandale éloignée, mais aussi, pense-t-elle, comme si Devi avait su, par son parcours et par la maturité acquise, lui imposer un certain respect. « Je me sens suffisamment forte, maintenant. », dit-elle. « Avant, elle pouvait faire n'importe quoi parce que j'étais petite et ne connaissais rien... »

b) Sorties « de côté »

Cindy

Cindy est admise à l'association très jeune, 16 ans et demi. Elle est pupille de la nation. Avant et après sa prise en charge, l'existence et le rapport aux autres de Cindy sont marqués par le retard, la « dernière minute », les rendez-vous manqués, le « oui, mais non... » Déjà, lors de la procédure d'admission, elle déplacera plusieurs rendez-vous avec les psys, disparaîtra pour réapparaître deux mois plus tard et être finalement intégrée. Elle expliquera qu'il lui est arrivé des tas des choses compliquées, qu'entre temps elle avait trouvé du travail, etc. Effectivement, Cindy, malgré son jeune âge, semble en capacité (contrat de travail et fiches de paie à l'appui) de trouver du travail assez facilement. Elle présente bien et sait se montrer assez convaincante quant à son implication, sa motivation, etc. Elle travaille pour l'heure en restauration rapide et avec dit-elle, certaines responsabilités. Quelques mois après son admission dans le service, son projet est défini selon les étapes suivantes :

- 1 – Elle intégrera un APP (atelier pédagogique personnalisé) qui lui permettra de se remettre au niveau pour passer des tests d'entrée en préparation du concours d'entrée en formation d'aide soignante (dans le but, en fait, de se présenter au concours d'entrée à la formation d'auxiliaire de puériculture. La prépa étant à peu près la même).
- 2 – Elle passera lesdits tests.
- 3 – Elle fera, si les tests sont positifs, ladite préparation.
- 4 – Ainsi préparée, elle se présentera au concours d'entrée en formation (d'auxiliaire de puériculture).
- 5 – Elle fera la formation et obtiendra le diplôme.

Tout avait été posé par écrit, pour s'y retrouver un peu, le tout étant présenté dans une relative confusion donnant à l'ensemble un certain caractère d'incohérence... De fait, Cindy mettra quasiment quatre ans à effectuer ce parcours compliqué. Et surcompliqué à loisir par son mode de fonctionnement. D'abord, elle mettra du temps, des mois, à vraiment s'inscrire au fameux APP. Elle n'a pas le temps, son travail la prend trop... Et puis, elle doit faire des économies pour financer sa future formation dans le privé au cas où elle n'ait pas le concours pour intégrer la formation gratuite. Et puis, le temps ayant passé, le prochain concours est maintenant un peu lointain, donc « rien ne sert de s'inscrire tout de suite à l'APP, car elle risquerait de reperdre d'ici là les acquis... » En matière d'économies, il n'y a pas grand chose, à peu près le quart de ce qui était prévu (elle a eu beaucoup de frais, explique-t-elle). Le « projet » est donc reconduit à l'identique sur l'année à venir. Le tout sur fond de rendez-vous manqués, reportés, de demandes dans l'urgence... Cindy sait, et c'est selon nous, une partie du problème, que quels que soient ses manquements et les injonctions que nous-mêmes ou l'ASE pouvons lui faire, son contrat jeune majeur est garanti jusqu'à ses 21 ans (sans doute aussi du fait de son statut de pupille de la nation). Elle finit, à



peu près un an après en avoir parlé la première fois, par intégrer ledit atelier, le suivre avec une certaine régularité et se présenter audit concours. Qu'elle rate de peu... Son niveau n'étant sans doute, à la base, pas suffisant. Elle ne se décourage pas et s'inscrit dans une formation, payante pour le coup. Elle peut en financer un premier tiers avec ses économies et compte sur les aides d'organismes comme la commission Dons et Lègues de l'ASE, ou l'Association Atout Cœur, qui lui ont été indiqués et pour lesquelles elle doit faire quelques démarches... A commencer par les solliciter. Elle intégrera ladite formation, la suivra avec assiduité et constance, s'en dira très satisfaite et épanouie, mais ne se préoccupera plus du tout du financement... Comme si c'était une affaire réglée. Malgré, au bout d'un moment, les relances de la formation, les nôtres, celles de ses référents ASE, Cindy persistera à atermoyer jusqu'à finir par exprimer qu'on l'embête avec tout ça ! Elle aura la même attitude vis à vis de son contrat jeune majeur, la dernière reconduction se fera véritablement à l'arrachée, sur fond de drame, à l'annonce de la fin de sa prise en charge et du fait qu'elle doive quitter son hébergement. Elle finira par faire sa demande in extrémis et hors délais. Pour ce qui est de sa formation, l'école lui a permis de la mener jusqu'au bout et de passer le diplôme, qu'elle a obtenu, mais il ne lui sera délivré que lorsqu'elle aura soldé ce qu'elle doit. Cindy nous a donc quittés à ses 21 ans, sans avoir réellement pris le temps de se préoccuper de son hébergement à venir et avec une dette conséquente à rembourser pour obtenir enfin un diplôme obtenu de si haute lutte. Le hasard fait qu'au moment où j'écris ces lignes, elle est passée au service pour récupérer une attestation dont elle avait besoin. Six mois après sa sortie, elle a retrouvé du travail dans la restauration, est logée dans quelque chose qui s'apparente à un foyer jeune travailleur et nous dit devoir encore une ou deux mensualités à payer pour obtenir son diplôme... Au final, nous l'auront quand même accompagnée sur un bout de chemin utile, mais ni le travail thérapeutique, ni l'accompagnement éducatif ne seront parvenus à modifier ce fonctionnement particulier et, quand même handicapant...

c) Sorties « par le bas »

Anthony

Anthony est admis trois mois avant sa majorité. Il a des antécédents psychiatriques, mais pas de pathologie mentale clairement définie. Il ne délire pas, n'est pas halluciné, ne présente pas de retrait de la vie sociale ni de véritable discordance psychoaffective ou intellectuelle. Pas non plus de déficit. Affable et souvent jovial, son comportement se caractérise plutôt par la désinvolture, l'irresponsabilité, l'oisiveté et parfois une naïveté ou un optimisme indémontables qui lui font tenir des propos ou se comporter de façon très « à côté de la plaque ». Il a, en revanche, une certaine tendance à l'alcoolisation et une certaine addiction au cannabis. Très vite, il apparaît évident qu'il est incapable de s'inscrire dans le moindre projet concret et qu'il a besoin d'une prise en charge spécialisée de type hôpital de jour avec une éventuelle orientation MDPH pour intégrer à terme, et éventuellement, un travail en milieu protégé. C'est donc le projet défini pour lui lors de son premier contrat jeune majeur. Projet auquel il dit adhérer pleinement. Il n'est pas contrariant... Trois mois passent durant lesquels, malgré toutes nos sollicitations et tentatives d'accompagnement, il ne parviendra pas, ou ne se donnera pas la peine d'initier la moindre démarche allant dans



le sens de son projet. Projet qu'il va même jusqu'à remettre en question en prétendant chercher du travail (de fait, il fera un essai dans un bar où il tiendra deux heures et demi avant de se faire jeter vertement et traiter de taré... Ce qui l'a énormément affecté, épisode dépressif, pleurs et évocation de suicide. On ne saura jamais ce qui c'est vraiment passé). Ce n'est que trois jours avant l'échéance de son contrat et la perspective d'une fin de prise en charge qu'il « s'en tire » en prenant un rendez-vous avec ledit hôpital de jour (structure de l'Elan Retrouvé avec laquelle nous sommes nous, bien sûr en lien et en train de travailler le projet). Forte de cette avancée, l'ASE lui résigne un contrat pour trois mois ; avec l'injonction ferme, et qui constitue l'unique engagement de son contrat, de mettre en place le projet thérapeutique qui lui est proposé. A coups de prétextes et de rendez-vous manqués, il parviendra à retarder d'encore au moins deux mois le premier rendez-vous avec l'équipe dudit hôpital de jour. Ce premier rendez-vous ne se passe pas très bien ; Anthony, explique de façon très tranquille et comme une évidence, qu'il a besoin d'un hébergement, d'un travail et surtout d'argent. « Parce qu'il faut bien se rendre à l'évidence, dans cette société, sans argent on ne peut rien faire... » A part ça, tout va bien, non, il n'a aucune autre demande... Quel que soit l'abord de sa situation, voire de sa problématique, tout revient à la question de l'argent « il faut être réaliste ». Il pourrait aussi peut-être retourner chez sa mère, mais il lui faudrait une rémunération parce qu'il a des frais, elle a des frais... Voilà, comme tout le monde... Effectivement, la prise en charge d'Anthony est essentiellement marquée par ses demandes d'argent incessantes. Il a à chaque rendez-vous un nouveau prétexte pour essayer d'obtenir plus que ce qui est prévu et à quoi il a droit dans le cadre de son allocation d'entretien (des dettes qui le mettent en danger s'il ne rembourse pas, des médicaments à payer, il a perdu son portefeuille..., c'est constant). Il conclut l'entretien en disant qu'il pourrait aussi aller à La Verrière (un hôpital psychiatrique des Yvelines où il a déjà séjourné et dont il parle comme d'un hôtel) le temps de voir venir... L'équipe décide néanmoins de lui proposer un second rendez-vous, un mois plus tard. Second rendez-vous durant lequel, sans qu'on l'y ait particulièrement préparé, sa demande est nettement plus adaptée, il parle de ses difficultés (qui bien entendu sont réelles), du fait qu'il a besoin d'être aidé, peut-être d'être dans un projet adapté (ce qu'il formule par : « qu'on m'aide à trouver du boulot »). L'équipe lui propose un troisième rendez-vous auquel il devra se rendre seul. Il lui est également demandé comme préalable, de voir son ancien psychiatre et de lui demander un courrier d'orientation vers la structure (l'hôpital de jour). Le projet semble enfin prendre forme. Mais Anthony, malgré nos relances, manquera les rendez-vous avec ledit psychiatre, manquera le rendez-vous avec l'hôpital de jour et ne fera pas dans les temps, de demande de renouvellement contrat jeune majeur. L'ASE, avec notre accord, met fin à sa prise en charge. Elle aura duré presque un an. Vent de panique chez lui, chez sa mère (qui est sensiblement dans le même rapport aux institutions) et retour au foyer dans des conditions précaires. Quelques jours plus tard, Anthony rappellera son accompagnant thérapeutique pour lui demander s'il ne pouvait pas l'aider à se faire interner à La Verrière, « parce que chez lui, ce n'est vraiment pas possible... » Encore quelques semaines plus tard, il le rappellera pour lui parler d'une facture de pharmacie de 31 euros qu'il n'arrivait pas à se faire rembourser...

Pascal CAMU





COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ 2014

SERVICE | **T3**

Rachel KADA
DIRECTRICE



-
- 1) **Admissions.**

 - 2) **Situation des jeunes au 31/12/2014.**
 - . Hébergements
 - . Insertion

 - 3) **Situation à la sortie.**
 - . Les mineurs
 - . Les majeurs

 - 4) **Conclusion.**

 - 5) **Tableau des contacts en 2014 avec les jeunes sortis de Thélèmythe depuis plusieurs années.**



1) ADMISSIONS :

Demandes :

Au cours de l'année 2014, 30 jeunes ont été reçus pour un premier entretien.

23 demandes émanaient de l'ASE de Paris, 7 de l'ASE de l'Essonne du fait d'une surcharge de l'antenne de Thélèmythe de ce département et d'une diminution des demandes parisiennes en début d'année.

11 jeunes n'ont pas intégré Thélèmythe pour diverses causes comme :

- Retour en famille
- Admission à Métabole
- Interruption du processus pour raison inconnue
- Jeune n'adhérant pas au suivi thérapeutique
- Refus d'intégrer un hôtel
- Jeunes ayant quittés l'ASE sans donner d'information.

19 jeunes ont été admis.

- 11 jeunes filles : 4 mineures et 7 majeures
- 8 garçons : 5 mineurs et 3 majeurs

Les jeunes accueillis sont dans l'ensemble suivis par les services de l'ASE depuis plusieurs années. Toutefois, parmi eux, l'orientation vers Thélèmythe s'est mise en place après un retour en famille en attente d'une solution d'orientation.

2 jeunes n'ayant jamais été suivis par les services sociaux ont été orientés en SAU suite à un signalement, puis accueillis par Thélèmythe.

Sur le plan administratif, 7 jeunes sont en cours de régularisation auprès de la Préfecture. 1 jeune fille est en attente d'une réponse de l'OFPPRA, 4 jeunes ont le statut de mineurs isolés, 1 seul bénéficie d'une tutelle exercée par l'ASE de Paris. 2 mineures ont déposé leur dossier au pôle de nationalité française.

Lors de l'admission, seul 1 jeune relève également d'une mesure PJJ dans le cadre du pénal.

2) SITUATION AU 31 DECEMBRE 2014 :

A cette date l'unité accueillait 35 jeunes.

- 26 jeunes parisiens
- 8 jeunes de l'Essonne
- 1 jeune des Yvelines



Parmi eux nous comptons :

20 jeunes filles

- 4 mineures
- 16 majeures

15 garçons

- 4 mineurs
- 11 majeurs

Hébergements

- Du fait de leur accueil récent, 18 jeunes sont hébergés en hôtel et ne réunissent pas encore les conditions exigées pour accéder à un studio. Pour autant nous évaluons que certains pourront bénéficier d'un logement plus confortable assez rapidement tenant compte de leur situation et des disponibilités des studios.
- 7 jeunes sont installés en résidence hôtelière et bénéficient d'une douche individuelle et d'une kitchenette.
- 1 jeune est hébergé dans un hôtel social (SEDES).
- 1 jeune en résidence PARME, chaque chambre a ses propres sanitaires. Une cuisine commune est mise à disposition des résidents.
- 1 jeune fille inscrite en faculté a obtenu un studio en résidence étudiante par le biais du CROUS.
- 5 jeunes sont hébergés par nos soins en studio.
- 1 jeune est locataire en titre de son studio.
- 1 jeune fille s'est installée chez son ami.

Insertion

12 jeunes sont scolarisés :

- 8 en filière professionnelle
- 3 en technologie
- 1 en générale

2 jeunes filles sont étudiantes :

- 1 prépare un BTS
- 1 en faculté est en année de Licence

3 jeunes sont inscrits en CFA :

- 1 jeune a signé un contrat avec un employeur
- 2 sont encore à la recherche d'un patron

1 jeune est dans une formation découverte de métier dans le cadre d'un EDI.

1 jeune est en dernière année de formation professionnelle d'agent d'accueil dans un institut spécialisé pour malvoyants.



6 jeunes travaillent :

- 1 en CDI à temps partiel
- 2 en CDD à temps partiel
- 1 en CDD à temps plein
- 1 jeune travaillant à temps plein devrait rapidement obtenir son contrat.
- 1 jeune est en contrat dans une entreprise d'insertion dans le secteur du bâtiment

10 Jeunes sont sans activité :

. 3 jeunes sortis du système scolaire sont en attente de leurs papiers d'identité ou récépissé de demande de carte de séjour et ne peuvent de fait ni rechercher un emploi ni s'inscrire en mission locale.

. 2 jeunes n'ont pas d'activité mais une expérience professionnelle devrait leur permettre d'obtenir un emploi.

. 5 jeunes ne sont pas encore en mesure de s'inscrire sur un dispositif d'insertion dont 1 jeune suivie en psychiatrie avec des hospitalisations répétées du fait de difficultés à respecter les prescriptions médicales.

3) SITUATION DES JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNÉE 2014 :

11 jeunes ont quitté le dispositif :

- 2 mineurs
- 9 majeurs, aucun n'avaient atteint 21 ans

Les mineurs

3 semaines après avoir intégré Thélèmythe en Septembre 2013, M. nous annonce qu'elle est enceinte et souhaite garder l'enfant. Avec le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance nous décidons d'accompagner cette jeune fille dans sa réflexion afin de construire avec elle un projet lui permettant d'accueillir son enfant en toute sécurité. Pour nous, une structure mère / enfant nous semble adaptée. De son côté, M. sollicite son ami et sa propre famille afin de trouver une solution hors des circuits de l'ASE. Son ami, père de l'enfant, sera rencontré par le référent ASE ainsi que son père. Ce dernier souhaite que sa fille revienne vivre chez lui et fera auprès du juge pour enfants les démarches dans ce sens.

En Janvier 2014, M. quitte son hébergement et retourne vivre auprès de son père où une chambre lui a été aménagée. Par sécurité une AEMO est ordonnée.

A. intègre Thélèmythe en Octobre 2013. D'emblée, lors des premiers entretiens A. nous parle de sa violence et de la plainte déposée contre elle à ce propos. Un référent PJJ est présent dans la situation suite à cette plainte.

Dans un premier temps, A. est régulière à ses rendez-vous et semble adhérer au projet Thélèmythe. A. a un ami qui est en province et se rend certains week-end chez lui, sans nous en informer d'ailleurs, alors qu'elle est mineure. Puis cet ami vient s'installer sur Paris. A. héberge cet ami dans sa chambre et très vite le comportement de ce dernier nous alerte. Non seulement il se montre violent avec A. mais à 2 reprises, il séquestre et frappe pendant plusieurs heures d'autres jeunes de l'hôtel.



Une plainte est déposée contre ce jeune homme. A. continue de l'héberger et le protège. De plus, A. ne se rend plus chez son psychologue malgré nos nombreuses sollicitations. La prise en charge doit s'interrompre, une nouvelle référente ASE est nommée, la précédente ne souhaitant plus s'occuper de A. après une altercation dans les locaux de l'ASE ayant nécessité l'intervention des vigiles.

Les majeurs

9 majeurs ont terminé en 2014 leurs parcours avec nous. Comme précisé en amont aucun d'eux n'avait atteint 21 ans.

J. a intégré Thélèmythe en début d'année 2014. Mineure à cette époque elle vivait chez sa mère après avoir été exclue d'un foyer. J. ne supportait pas sa situation « d'enfant placée ». Depuis le début de sa prise en charge à l'ASE elle subissait, la séparation d'avec sa mère et malgré leur mésentente J. se sentait abandonnée, rejetée, alors que sa sœur entretenait une relation de complicité avec leur mère. J. attend impatiemment ses 18 ans pour enfin décider par elle-même. A cette date nous lui proposons, en accord avec l'ASE un contrat jeune majeur de courte durée qu'elle accepte le temps de réfléchir en tant que majeure à ce qui sera le mieux pour elle. Un mois plus tard J. décide de s'installer avec son ami et ne demande pas de renouvellement de son CJM. J., durant les quelques mois de son suivi par Thélèmythe, est incapable de réfléchir à sa situation autant personnelle que professionnelle. Elle est en permanence envahie par des émotions contradictoires de haine, de colère et d'amour à l'égard de sa mère qui la submergent totalement. Nous n'avons pas le choix de prendre en compte sa décision avec toutefois le regret de ne pas avoir pu l'aider et soulager cette souffrance. J. a pourtant de réelles capacités d'introspection, ce travail lui serait bénéfique, nous le lui avons dit. Peut-être par la suite fera-t-elle appel à un thérapeute. Par la suite seulement, elle n'y est pas opposée, c'est ce qu'elle nous a dit en partant.

Y. suivi par l'ASE de l'Essonne est orienté vers Thélèmythe Paris afin de prendre de la distance avec sa cité dans laquelle il rencontre des difficultés du fait de son orientation sexuelle qu'il affiche de manière excessive. Une famille très démunie, mère en province peu présente et un père très malade, a nécessité le placement de tous les enfants. A son admission Y. arbore des attitudes et des comportements très prononcés se justifiant par un discours « à Paris je me sens libre d'être ce que je suis ». Y. cherche une formation ou un emploi en vente.

Assez rapidement son comportement s'est modifié. Plus apaisé il se présente de manière moins provocatrice. Il établit une relation de confiance avec nous et particulièrement avec son thérapeute avec lequel il se questionne en toute sincérité. Y décroche un CDD à temps partiel qui évolue vers un CDI également à temps partiel.

C'est après quelques mois de prise en charge que le père de Y. décède. Y. se rapproche de ses frères et sœurs et ensemble ils vivent cette épreuve, soutenus par les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance qui suivent la fratrie depuis de nombreuses années.

C'est au retour de l'enterrement que Y. s'est confié à son thérapeute et a pu partager avec lui à propos de ce douloureux événement.

Y. n'a pas quitté son emploi, il s'est montré particulièrement déterminé à préserver ce qu'il avait réussi à mettre en place sur le plan professionnel sans pour autant nier ce qu'il vivait sur le plan personnel et s'autorisant à s'effondrer en séance avec son thérapeute.



Nous avons accompagné Y. une année ½ et c'est lui qui a décidé de clore sa prise en charge afin de s'installer avec son ami dans un appartement, tous deux signataires du bail. Au cours de ce temps nous avons vu Y. grandir, changer et acquérir assez d'assurance pour aujourd'hui vivre ses expériences de jeune adulte avec plus de tranquillité.

S. est arrivé en France après avoir vécu des évènements particulièrement douloureux et subit des maltraitements mettant sa vie en danger. Il a obtenu le statut de réfugié politique par l'OFPRA et donc une carte de séjour de 10 ans. Dès son arrivée il a été scolarisé et c'est en juin 2013 qu'il obtient un BAC Pro. S. ne trouvant pas d'emploi dans son secteur professionnel accepte un poste de vigile en vacation. Il projette par la suite de préparer un BTS mais préfère travailler pour préparer sa sortie de Thélème. S. est très présent à tous ses rendez-vous. Il parlera peu de ce qu'il a vécu auparavant mais nous fera partager ses doutes, ses angoisses, ses troubles physiques et nous permettra de l'accompagner autour de ces maux invalidants. S. nous fait extrêmement confiance, s'appuie sur nous, tient compte de nos avis, nos conseils tout en montrant une détermination et un réel désir de réussite. S. quelques fois nous oblige à tenter de le ralentir, de lui demander de se reposer, de souffler. Nous vérifions souvent s'il a des amis, des activités, des loisirs. Ce qui est le cas du fait d'une capacité à entrer en lien indéniable. Il quittera notre dispositif en étant hébergé par un ami. En effet une proposition de chambre minuscule en FJT a refait surgir des angoisses. C'est quelques mois plus tard qu'il obtiendra un studio en résidence sociale qu'il occupe encore à ce jour. S. a quitté Thélème en début d'année 2014. Pour autant il reste en contact, nous parle de ses projets. Il va bien. S. a fait avec nous un parcours exemplaire. Il a su profiter de notre disponibilité n'hésitant pas à nous solliciter tout en s'excusant d'être à son avis quelques fois trop présent autant chez sa thérapeute que sur les bureaux. Nous avons auprès de S. trouvé chacun une place distincte mais complémentaire que lui même articulait intelligemment selon ses préoccupations du moment. Le binôme avec S. a pris tout son sens.

A. a intégré Thélème à 17 ans après avoir mis à l'épreuve de nombreuses structures qui l'avaient accueillie depuis ses 13 ans, date de son premier placement. Une maman maltraitante, ou très absente faisant porter à A. toutes ses propres difficultés ont rendu impossible la vie au foyer familial. A. n'a jamais accepté d'être placée et dès les premiers temps le fait savoir en nous mettant à l'épreuve. Comme dans les autres institutions, consciemment ou inconsciemment, elle fera tout pour être exclue. C'est un vrai bras de fer permanent, épuisant mais il faut tenir pour qu'elle s'apaise. Cette confrontation a duré des mois puis A. plus calme a pu dire qu'elle même n'en revenait pas d'être encore à Thélème. Sa prise en charge houleuse a duré 3 années au cours desquelles elle a déplacé son énergie destructrice à notre égard en énergie positive dans la construction de son avenir professionnel. Elle a quitté notre association sans pouvoir dire au revoir et en nous laissant une dette symbolique peut être pour lui permettre de revenir un jour clore correctement sa prise en charge mouvementée mais constructive.

D. placée de longues années en Famille d'accueil a ensuite connu l'errance, la rue. Elle intègre Thélème à 17 ans, perdue, son état physique nous alerte au point que nous lui proposons d'emblée une consultation médicale à l'Espace Santé Jeune. Rapidement nous apprenons que malgré une chambre à l'hôtel, elle continue de fréquenter ses anciennes relations à la Bastille et fait la manche. Elle voudrait, pour répondre quelque peu à nos demandes d'insertion, être vendeuse dans un magasin spécialisé en vêtements punks, correspondant à son look.



D. est très décalée, vivant la nuit, dormant le jour. Elle est à mille lieux d'une insertion et intégrer une formation, un groupe reste inenvisageable. Nous allons le temps de cet accompagnement tenter de créer un lien. Sa thérapeute très présente établit une relation qui permettra à D. de parler de ses angoisses, de ses incompréhensions vis à vis de sa famille très déstructurée, de ses colères aussi vis à vis de sa mère. En revanche, l'approche des rendez-vous à l'ASE dans le cadre des renouvellements de son Contrat Jeune Majeur et son incapacité réelle à s'inscrire socialement ont progressivement entraîné D. à mettre en place une stratégie de fuite nommée par elle de liberté en choisissant de retourner à la rue. Toujours accompagnée de son ami lui même dans l'errance, ils ont décidé d'aller vivre dans les bois, persuadés qu'un jour une structure EMMAUS les aidera. Nous savions toutefois que son père restait présent peut-être l'a-t-il hébergée quelque temps.

P. a intégré Thélèmythe à 17 ans. Vivant avec sa mère dans des conditions difficiles, il ne pouvait plus suivre sa scolarité et subissait les comportements violents de son frère à son égard. Sa maman malade était persécutée et sous l'emprise d'un soi-disant prêtre influent. Dans les premiers temps l'accueil de P. à Thélèmythe est un réel soulagement pour lui. Puis très vite l'angoisse de laisser sa mère seule, visiblement malade et sans défense, devient insupportable et P. progressivement nous échappe. Plus le temps passe et plus P. , à son tour, exprime ses sentiments de persécution, le regard des autres, à l'école, autour de ses origines, dehors, dans la rue et particulièrement dans les environs du cabinet de sa thérapeute, nous inquiètent. Une consultation avec un psychiatre s'impose. Ce dernier propose un traitement très léger puisque P. est persuadé que sa mère est devenue « folle » suite à un traitement psychiatrique. P. arrête l'école, incapable de se confronter au groupe et de faire un stage. Son niveau est correct, il a obtenu un CAP et veut préparer un BAC Pro. Malgré toutes nos tentatives et ses désirs de réussites rien n'y fait. P. retourne vivre auprès de sa mère. Quelques mois plus tard, P. passe à Thélèmythe. Il va mieux, a repris sa scolarité en BAC Pro, semble plus apaisé.

Est-ce la séparation de P. d'avec sa mère qui a été le déclencheur de cette crise au cours de laquelle il se sentait persécuté ? Est-ce aussi une identification à la mère que l'éloignement a favorisée ? Toujours est-il qu'actuellement P. bien qu'encore fragile semble pouvoir assurer son quotidien sans être envahit d'angoisses qui auparavant le paralysaient. La maman d'après les dires de P. est moins délirante. Lequel des deux apaise l'autre et combien de temps cela peut-il tenir ?



4) Pour conclure :

J'aimerais partager mes impressions lorsque des jeunes sortis du dispositif Thélèmythe depuis plusieurs années reprennent contact. En effet, chaque année, des visites surprises ou des appels nous surprennent, nous touchent aussi. Il y a ceux qui sont sortis depuis peu et qui restent présents à Thélèmythe. Souvent le courrier est un vecteur qui leur permet de rester en lien. Peu d'entre eux se contentent de prendre leurs lettres sans passer par le bureau de leur responsable, occasion de voir s'ils gardent une place et si on ne les oublie pas trop vite. Vérifier si la relation construite tout au long de la prise en charge est toujours la même. Puis, peu à peu les visites s'espacent les courriers moins nombreux prouvent qu'un autre lieu de domicile est investi. Il y a aussi les jeunes qui sont sortis depuis deux, trois ou quatre ans. La période de Noël est particulièrement propice à ces reprises de contacts surtout pour ceux pour qui cette fin d'année renvoie l'absence de famille. Ils se rappellent des chocolats sur les bureaux, du cadeau offert et certains se rappellent avec précision du cadeau qu'ils ont reçu à cette occasion. Certains téléphonent, prennent rendez-vous et ne viennent jamais, puis rappellent encore et encore mais n'arrivent pas à venir. Il y a quelques fois des appels au secours. Des périodes difficiles à traverser au cours desquelles ils reviennent pour partager leurs désarrois. D'autres, nous informent de l'obtention d'un logement pérenne ou encore d'un nouvel emploi ou encore de la naissance de leur premier enfant, et des suivants comme cette jeune fille qui nous contactait à chacun de ses accouchements. Depuis le 5^{ème} enfant nous n'avons plus de nouvelles et supposons qu'elle s'est enfin arrêtée de faire des bébés. Il y a ceux qui ont égaré des documents qu'ils viennent rechercher et sont surpris de voir que Thélèmythe les a gardés, précieusement rangés et est en mesure de leur fournir. Et puis il y a les « très anciens ». Ils ont plus de trente ans, certains sont plus proches de la quarantaine. Depuis, quelques fois plus de dix ans sans aucun contact, un appel nous replonge dans les souvenirs d'événements souvent amusants, des anecdotes marquantes comme si toute la part difficile et douloureuse du vécu lors de la prise en charge faisait aujourd'hui partie de l'histoire ancienne. Reste les bons moments. Dans tous les cas il apparaît que Thélèmythe a été une étape importante. Ils ont poursuivi leur chemin avec plus ou moins de difficultés mais il leur reste en mémoire le souvenir d'un accompagnement vivant, structurant et il semble, en tout cas pour certains, que cela leur a permis de se réconcilier avec eux même et avec le monde dans lequel ils vivent.

Rachel KADA



COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ 2014

SERVICE | **T4**

CATHERINE COMAR
DIRECTRICE



Les admissions

- ❖ 16 jeunes ont été admis sur le service cette année.
7 ont été admis au 1er semestre et les 8 suivants au dernier trimestre.

La mise en place du logiciel de renseignement et réservation de places proposé par l'ASE, Ugo, et qui permet d'informer les travailleurs sociaux sur les places d'accueil existantes dans les structures parisiennes a été effective à Thélème à la rentrée 2014.

Ce nouveau dispositif assure une lisibilité quotidienne de nos disponibilités.

La réactivité que son utilisation implique comme la rigueur du suivi des demandes permet jusqu'à présent une meilleure gestion des effectifs du service.

A ce premier constat s'ajoute le fait que la procédure d'admission à Thélème est pensée pour repérer les difficultés du demandeur et évaluer la possibilité d'un travail. L'admissibilité est réfléchiée en termes dynamiques plutôt qu'à partir de critères objectifs et « normés », qu'ils soient comportementaux ou scolaires, ce qui se traduit par plus de souplesse et permet à la plupart des demandes d'aboutir, la période des 3 premiers mois offrant la possibilité d'affiner les modalités de chaque accompagnement en binôme.

- 4 sont majeurs à leur entrée.
- 9 ont 17 ans et
- 3 ont 16 ans.

Dans le mouvement des choix politiques des dernières années en matière de Protection de l'Enfance, les jeunes pris en charge sont très majoritairement mineurs. Les raisons des demandes sont assez diverses mais signent toutes la nécessité d'un suivi hors murs, d'une impasse quant aux placements disponibles sur la place de Paris, que l'on pense aux jeunes fugueurs de foyers, aux jeunes dans l'incapacité de se mobiliser pour des raisons qui justement leur appartiennent, où à ceux qui ne supportent pas d'être en relation.

2 demandes trouvent leur origine par le service d'AEMO qui les a suivi.
Les autres demandes émanent toutes de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- ❖ Leurs situations au moment de leur demande étaient les suivantes :
 - 8 étaient hébergés par leur famille avant leur admission.
 - 7 d'entre eux avaient déjà été placés en foyer
 - Parmi eux, 5 avaient souhaité un retour en famille, ce passage s'inscrivant plus comme une étape nécessaire à la recherche de leur autonomie dans leurs histoires respectives de placements.
 - 1 était en total désaccord avec son retour en famille suite au non renouvellement de contrat jeune majeur et a sollicité néanmoins rapidement à nouveau l'ASE, soutenu par le CIAPA inquiet de ce que sa situation morale et matérielle allait se dégradant.



- Parmi ce groupe, a été réadmis dans le service un jeune dont la prise en charge s'est interrompue fin 2013 suite à une décompensation brutale et un retour spontané en famille.

Il avait été admis fin 2011 et quitté l'association après un séjour de près de 2 ans dans des circonstances particulières, à savoir une décompensation grave qui a conduit à une prise en charge massive de la famille avec laquelle nous n'avons pas réussi à travailler et à l'arrêt de Thélèmythe.

Après un mois au Mali pour des soins concernant son état psychiatrique, il revient à Paris et demande son retour à Thélèmythe, encouragé par une partie de sa famille divisée quant à la compréhension de son état et des possibilités de prise en charge.

- 1 n'a jamais connu de placement et bénéficiait d'un suivi AEMO avec lequel a été travaillée avec lui l'orientation à Thélèmythe.
- 3 sont hébergés à l'hôtel et bénéficient du suivi de leur référente à l'ASE. (Benoit, Ahlem Antony).
- 1 vient d'un foyer.
- 2 arrivent de famille d'accueil.
- 2 sont en errance lors de leur admission.
 - Une demande a été particulièrement difficile à traiter et il s'est écoulé plusieurs mois avant la concrétisation de l'admission. Nous avons étudié la demande de ce jeune avant la période estivale et devant la complexité de la situation nous avons jugé que son entrée ne pouvait être envisageable durant cette période : l'urgence tangible dans laquelle chaque acteur se sentait pris face à un jeune particulièrement explosif, les débats contradictoires quant à la pertinence de telle ou telle orientation nous ont appelé à la prudence.

Après plusieurs années de prise en charge hôtelière avec un suivi éducatif permanent dès l'âge de 13 ans dénoncé par la juge, différents placements avaient été proposés par l'ASE, se soldant tous rapidement par un échec acté dans le passage à l'acte. L'orientation à Thélèmythe intervenait comme une ultime possibilité dont l'intérêt à ce stade de l'histoire de la prise en charge était porté par la PJJ.

Ces enjeux institutionnels complexes nous paraissaient devoir être repris au cours d'une rencontre de tous les acteurs avant qu'une admission puisse être envisagée, la pec ne pouvait être envisageable qu'en s'appuyant sur un rapport étroit avec chaque autre acteur, juge, référent à la PJJ, inspectrice à l'ASE.

Par ailleurs, si l'intérêt de notre dispositif dans une telle situation est la résistance à l'exclusion qu'il peut construire à partir d'un transfert à deux têtes, d'une institution sans murs permettant une véritable souplesse dans l'accompagnement d'adolescents difficiles, il est aussi vrai que les contingences matérielles liées aux difficultés d'une telle prise en charge peuvent rapidement trouver les limites de ce que peut gérer notre service. Nous avons donc jugé plus judicieux d'accueillir ce jeune avec une équipe au complet à la rentrée.

Pendant l'été à nouveau la situation du jeune a brutalement changée, le jeune refusant tout délai quant à son admission, sollicitant sans relâche les uns contre les autres pour finalement sortir des cadres et être « remis » à ses parents chez qui il n'est pas resté.



Son admission a donc mis en certain temps à se concrétiser, le temps que soient repris les évènements de l'été et que les conditions administratives et judiciaires soient finalement réunies.

- ❖ Au regard de leur insertion scolaire ou professionnelle :
 - 7 sont scolarisés
 - 3 suivent des filières générales dans le secondaire.
 - 4 sont inscrits dans des filières professionnelles. Nous comprendrons très vite pour 2 d'entre eux que l'inscription n'est qu'administrative.
 - 5 sont sur des dispositifs d'insertion sociale et de remise à niveau tels que plateforme de mobilisation ou espace dynamique insertion.
 - 4 connaissent l'existence où sont inscrits à la Mission Locale ou au CIEJ mais n'ont rien pu accrocher de ce côté.

- ❖ 2 demandes d'admission n'ont pas abouties :

- L'une émanait du département de l'Essonne et concernait un jeune homme majeur.

Son lycée professionnel se situant en proche banlieue un changement de structure était envisagé par son foyer pour l'aider dans son organisation et le rapprocher de son établissement. Nous avons rencontré ce jeune homme au cours de la procédure d'admission et dans le cadre de chacun des 4 entretiens administratif et psychothérapeutique de notre procédure d'admission nous avons recueilli un certain nombre d'éléments laissant à penser que même en reprenant un suivi psychiatrique interrompu sans qu'il puisse en dire quelque chose, notre dispositif le fragiliserait un peu plus.

Peu repéré dans l'espace, l'éloignement des lieux connus l'angoissait fortement. Sa grande difficulté d'élaboration dans un vécu peu incarné, son attitude régressive au cours de chacun des entretiens ne nous a pas permis d'envisager une direction clinique tenable pour lui à Thélème.

Trop fragile, trop déstructuré il nous a paru plus sage de l'orienter vers une structure « avec des murs », plus contenante qui lui permette de mener à bien une scolarité qu'il arrivait enfin à investir avec l'aide bienveillante de l'équipe enseignante au nom d'une autonomie qui semble encore trop ambitieuse pour lui.

- Une demande émanait du département de Paris pour laquelle les échanges au cours de la procédure d'admission ont été très pauvres et pour laquelle la jeune formulait clairement son désintérêt. Les quatre entretiens ayant été très similaires nous n'avons pu donner suite...



Au 31 décembre

Le service compte 36 jeunes.

❖ Du point de vue de l'hébergement :

- 18 jeunes sont hébergés à l'hôtel à la fin de l'année 2014.

Les jeunes admis en fin d'année constituent une importante part de ce groupe. Néanmoins, 4 jeunes sont à l'hôtel depuis le début de leur prise en charge et depuis plus d'un an :

2 d'entre eux ne souhaitent pas déménager, apprécient leur quartier et redoutent la solitude qu'implique un hébergement en studio.

Les 3 autres ne réunissent pas les conditions nécessaires à ce projet.

- 4 sont en résidence hôtelière sociale.
- 4 sont en résidence hôtelière.
- 5 sont en résidence étudiante.
- 4 habitent un studio en ville.
- 1 loge en FJT qu'il finance lui-même.

❖ Du point de vue de l'insertion scolaire ou professionnelle :

- 2 jeunes suivent un cursus post Bac :
 - 1 étudiante en 1^{ère} année de licence à l'université.
 - 1 jeune est en BTS en alternance.
- 6 jeunes suivent leurs études dans le secondaire.
 - 5 sont en filière générale. Pour la moitié, les études restent un idéal mais ne se sentent pas la capacité d'intégrer une scolarité « classique ». Ils tentent d'autres formules, comme le lycée auto géré ou le lycée municipal en cours du soir.
 - 1 est en filière technologique.

Parmi eux, 2 redoublent leur terminale.

- 1 a intégré le Pôle Innovant Lycéen après un décrochage scolaire d'un an, Pôle Innovant Lycéen qui fait partie du Lycée Intégral et accueille les décrocheurs afin, après une année de cours et de recherche d'une orientation rejoindre un cursus scolaire classique.

Au 31 décembre, ils suivent tous leur scolarité.

- 2 suivent un enseignement professionnel en lycée.
 - 1 fait une mention complémentaire et finance dans le même temps son permis de conduire afin que ses recherches d'emploi puissent avoir un sens au regard de son CAP.
 - 1 jeune suit une terminale professionnelle.



- 2 sont en CFA.

Ces 2 jeunes sortent pour leur part de l'Education Nationale de manière réfléchie. Elles ont voulu quitter le lycée devant leurs difficultés croissantes « de faire » avec ce cadre. Elles reprennent la dernière année de leur cursus en alternance respectivement en 2^{nde} et Terminale Bac Pro.

- 5 travaillent de manière régulière.
 - 3 ont pu accéder à un emploi, leur candidature ayant été présentée par leur conseiller de leur Mission Locale et retenue en vue d'un Contrat Aidé. Sans qualification ils avaient jusque là cherché sans succès, utilisant l'ensemble des dispositifs proposés par la Mission Locale pour les soutenir, alignant péniblement quelques petits emplois vraiment précaires qui ne leur permettaient pas de se projeter et de pouvoir construire une relative autonomie. ils ont donc signé un « contrat d'avenir » qui leur permet aussi un accès à la formation.
 - 1 travaille en tant que vacataire à la ville de Paris.
 - 1 est embauchée par un organisme et intervient comme garde d'enfants dans des familles. Ce travail n'est pas une fin en soi mais plus une période de restauration personnelle nécessaire pour pouvoir oser penser une formation. Elle prépare un concours et fait une remise à niveau ciblé sur son projet de formation.
- 3 travaillent sur une base plus irrégulière.

Ces 8 jeunes travaillent à leur insertion, à leur capacité à tenir les contraintes d'un emploi, à restaurer l'image qu'ils ont d'eux même et de leurs capacités.

Ils ne sont pas prêts, embauchés entre 18 et 19 ans, après un parcours scolaire catastrophique et marginalisant, à envisager leur indépendance, découvrent véritablement la notion de budget mensuel et font le même travail d'insertion en ce qui concerne leurs finances qu'en ce qui concerne leur emploi.

- 1 est en recherche d'emploi et perçoit les Assedics .
- 14 poursuivent la définition de leur projet professionnel. Parmi eux, il convient de séparer les entrants de l'année.
 - Ils sont 8. Ils sont mineurs, 3 d'entre eux sont arrivés sur le service à 16 ans. Certains avaient préparé une rentrée scolaire et ont été confrontés à leur impossibilité à franchir les portes de leur établissement, mais la plupart n'avaient pas et n'ont pas encore de projet. Ils sont en difficulté, peu de solutions existent qui puissent avoir la souplesse qu'exige l'accompagnement de ces jeunes gens dont le quotidien est complètement déstructuré. Ils découvrent ce qu'est un suivi externalisé, les relations « suivies » avec leur psychothérapeute et celles plus utilitaires mais plus contraignantes aussi avec l'institution et la directrice de service. C'est souvent un temps où le binôme est sollicité autour du cadre, le temps où se déploient les aptitudes et difficultés d'un jeune, le temps qu'une relation s'installe dans l'institution et au cabinet, et que des points d'accroche se construisent ou adviennent parfois à leur insu ; les avancées sont dans ces



situations d'abord au sein du dispositif. Il s'agit pour eux de réinvestir un temps soit peu un espace social partageable, et ces périodes d'inactivité paraissent nécessaires et le plus souvent inévitables dans ces parcours.

Notons que l'approche plus « cadrée » du CIEJ avec lequel un véritable partenariat s'est construit au fil des ans perd un de ses atouts précieux pour notre public, à savoir la possibilité de délivrer des conventions de stage afin de donner la possibilité aux jeunes de découvrir un milieu professionnel et de se découvrir en milieu professionnel entre 16 et 18 ans. Les missions locales, qui elles ont cette possibilité, ne sont réellement fréquentées après la majorité et que lorsque le projet de formation est déjà avancé et que le jeune est relativement autonome dans ses démarches.

- 2 jeunes « mineurs isolés » fréquentent la « Maison du Jeune Réfugié » avec laquelle nous avons organisé un partenariat tant avec nous qu'avec le CIEJ afin qu'ils puissent s'adapter et apprendre la langue en même temps qu'ils cherchent une formation qui puisse leur convenir.
- 1 est en attente d'un contrat aidé à la RATP.
- 1 fait un stage préqualifiant.
- 2 sont en grande difficulté personnelle et l'insertion, si elle reste de par le cadre de la prise en charge constamment d'actualité, passe actuellement néanmoins au second plan.

Nous constatons beaucoup de problématiques autour de l'addiction et de ce fait avons développé un partenariat avec un psychiatre en particulier à l'hôpital Robert Debré.

Nous continuons à nous appuyer sur les conseils et les accompagnements proposés par RESF en ce qui concerne les problèmes d'obtention de cartes de séjour.

- 8 jeunes sont aussi suivis par la PJJ.
 - Pour 5 d'entre eux, la cohérence du suivi nous amène régulièrement à des rencontres entre PJJ, ASE et nous-même.
 - 2 jeunes se sont préparés à la tenue de leur procès qui a eu lieu cette année et leur permet de solder des affaires.
 - 1 bénéficie depuis maintenant 1 an d'un aménagement de peine qui s'effectue sur le service. Son sérieux comme son investissement du travail thérapeutique a permis d'envisager cette solution qui jusqu'à présent reste pertinente.

9 jeunes quittent le service en 2014.

- ❖ 6 ont 21 ans et eu égard à leur investissement dans leur prise en charge et à l'évolution de leur situation ont pu anticiper leur départ, réfléchir aux options possibles dans le cadre du binôme, afin d'oser consciemment une réelle autonomie, ou un retour en famille réfléchi.



M. Durée de la prise en charge : 2 ans 10 mois

Après un premier placement en foyer au début de son adolescence, la référente de cette jeune l'encourage à poser sa candidature à Thélèmythe à sa majorité.

Très démunie, déscolarisée, elle est isolée et sans projet. Elle conserve des liens familiaux importants mais ce milieu très dégradé ne lui permet aucun soutien.

Tout au long de sa prise en charge, l'investissement de cette jeune aux 2 pôles de la prise en charge, administratif et thérapeutique, lui ont permis de mener une élaboration constante de son histoire comme de son insertion professionnelle.

Du côté de l'insertion professionnelle elle réussit, soutenue par le CIEJ à trouver un employeur et débiter un CAP en alternance.

Ses difficultés scolaires nous ont amené, guidés par le CFA et avec l'adhésion de la jeune à monter un dossier MDPH afin qu'elle bénéficie de plus de temps dans les moments d'examens.

L'élaboration de ses difficultés à s'adapter au monde du travail lui ont permis de faire la part des choses dans des difficultés relationnelles qui ne lui appartenaient pas toujours et de supporter un cadre d'apprentissage peu valorisant. Après l'obtention de son CAP, véritable succès dans son parcours, elle « ose » poursuivre et recherche une nouvelle alternance qu'elle ne trouve pas pour entamer un Bac pro.

Elle remet ce projet et poursuit ses recherches pour un emploi. Après plusieurs mois de recherches infructueuses, le CIEJ présente sa candidature pour un contrat aidé au Louvre de 5 mois à temps partiel, contrat qui se termine en même temps que sa prise en charge.

D'un côté plus personnel, elle a pu trouver une distance avec sa famille qui lui permet de rester en lien avec des attentes proportionnelles à ce que cette dernière peut lui offrir, c'est à dire pas de soutien matériel mais un intérêt et une reconnaissance.

A sa sortie du dispositif, elle n'est plus démunie, à trouver une sous location par son réseau et perçoit les indemnités de chômage. Elle est aussi à nouveau en pleine recherche d'employeur et quitte Thélèmythe dans une belle dynamique.

Nous l'avons revu quelques mois plus tard. Son projet a abouti, elle suit une 1^{ère} année de Bac pro en alternance et habite le même logement.

J. 3ans et 3mois de prise en charge

Ce jeune homme a été admis mineur et n'a pas connu de placement antérieur à l'ASE.

Enjeu de l'histoire familiale entre mère et fille il est hébergé par sa grand-mère dans un climat extrêmement tendu. Un signalement est fait par le lycée.

A son admission sur le service, il termine difficilement une 1^{ère} générale qu'il souhaite redoubler afin d'obtenir des résultats lui permettant la poursuite d'études supérieures.

Son investissement du binôme est d'emblée importante. Au cours de sa seconde 1^{ère} il parvient à dépasser des comportements phobiques et retrouve une assiduité scolaire.

Il obtient son Bac littéraire et s'engage dans une année de préparation aux cursus scientifiques afin de se former dans l'informatique. Il obtient une chambre au CROUS et une bourse afin d'être autonome à sa sortie du dispositif. Il abandonne pourtant rapidement l'université pour une recherche d'emploi, inquiet de l'échéance de ses 21 ans. A sa sortie, il est sans emploi et réintègre sur de nouvelles bases le domicile de la grand-mère. Il entretient avec elle des relations plus apaisées et envisage sans trop d'inquiétude cette solution.



Nous l'avons revu plusieurs mois après sa sortie. Il suit une première année BTS informatique, est encore logé en famille et a refait une demande de logement au CROUS.

C. 3 ans de prise en charge

Cette jeune a été placée en famille d'accueil enfant puis adolescente en foyer. Son parcours est relativement stable mais elle n'a pas de projet à son admission. Elle suit une plateforme de mobilisation à son admission. D'emblée, elle a investi le cadre de Thélèmythe et pu construire des relations suffisamment bonnes avec nous pour reprendre confiance, d'abord en ses capacités intellectuelles. Elle a pu finir une première année diplômante avec le GRETA et obtenu un BEP. Forte de cette expérience réussie elle poursuit avec un Bac pro en 2 ans. Dans ce cadre, elle a pu trouver quelques petits emplois à temps partiel. De toutes ses expériences et de leur élaboration, elle a affermi sa capacité à affronter le « nouveau », l'imprévu sans que cela ne donne lieu comme par le passé à des moments d'effondrements. A la sortie du dispositif, elle est en recherche d'emploi et a pu économiser de quoi se loger en colocation avec une amie.

Nous avons des nouvelles régulières : elle est employée en CDD et est toujours en colocation.

M. 9 mois de prise en charge

Cette jeune fille sollicite l'ASE à bout de souffle, après 2 ans passés dans une situation de semi errance. En effet, la situation familiale est très conflictuelle depuis le décès de la mère et le nouveau mariage du père. Très entamée par cette situation, soutenue par sa sœur d'un an son aînée et redouble difficilement sa terminale, mal logée par son réseau. Les objectifs de cette prise en charge dont on sait qu'elle sera courte, dès lors que l'angoisse liée à sa situation et à la peur d'un nouvel échec au baccalauréat sont circonscrits, sont de construire avec elle la possibilité d'une poursuite d'études de manière autonome. Elle obtient son Bac ES avec mention et entame une licence d'anglais et d'éco-gestion. A sa sortie du dispositif, elle confirme son orientation par les résultats qu'elle obtient, est logée et bénéficie d'une bourse par le CROUS. Elle a aussi un emploi stable de garde d'enfants.

M. 22 mois de prise en charge

5 mois d'interruption

8 mois de prise en charge

Ce jeune homme est orienté à Thélèmythe à sa demande, aidé dans ses démarches par sa sœur, elle-même suivie dans notre structure qui est inquiète de sa situation au domicile familial. Malgré un certain nombre d'efforts et d'avancées dans sa situation pendant 22 mois de prise en charge, la fragilité psychique et l'instabilité de ce jeune homme restent prégnantes. Après l'abandon d'une recherche d'alternance, il occupe en CDD un poste d'accueil au Louvre par le biais du CIEJ.



A nouveau en recherche d'emploi, il se réfugie sans crier gare chez sa mère dans un état que nous savons inquiétant.

Malgré nos efforts conjoints avec sa référente à l'ASE pour le ramener vers le binôme et l'accompagner dans ce qui s'avère être une décompensation psychotique, la famille, que nous avons contacté à plusieurs reprises choisit un séjour dans son pays d'origine, le Mali, pour le soigner. Nous avons donc été confronté à un arrêt de prise en charge brutal.

De retour en France début 2014, il nous recontacte et demande sa réadmission sur le service.

Ce jeune homme a rapidement été réadmis toujours avec le soutien efficace de sa référente à l'ASE pour une durée que nous savons ne pas pouvoir excéder 8 mois, eu égard à son âge. Son admission s'est faite sans qu'il puisse l'évoquer avec sa famille avec laquelle nous n'avons jamais pu établir un contact.

Suivi dorénavant en CMP par son psychiatre, il retrouve ses bordures à Thélèmythe et une fragile stabilité. La mise en place de la MDPH semblait prématurée à l'équipe du CMP ce qui posait à l'entrée le problème de revenus à sa sortie, quelques mois plus tard. Nous l'avons accompagné dans son inscription à l'école de la 2nde chance à sa demande. Pour nous la dimension contenante et le suivi de stages constituait l'intérêt de cette démarche et le soutenait dans des initiatives et recherches qui à ce moment de son parcours n'étaient pas envisageables de son seul fait. Rassuré quant à son inscription sociale il pu continuer à investir son travail thérapeutique, à se risquer à une relation amoureuse. Peu de temps avant l'échéance de sa prise en charge, il reprend contact avec la Mission locale qui lui propose de signer un contrat d'avenir... dont il est en attente à sa sortie du service. Ses relations avec la famille restent compliquées, il se sent soutenu et reconnu par les uns, réduit à ses troubles par les autres, dont sa mère. Il n'envisage pas un retour en famille, refuse d'envisager d'intégrer une autre structure et s'appuie sur sa relation amoureuse qui évolue tout au long de ces mois et qui se révélera être sa solution à sa sortie du dispositif. Il reste très fragile face aux événements de la vie mais repère mieux les signaux d'une décompensation et sollicite avec moins de réticences son psychiatre. C'est en apprivoisant sa pathologie que se construit d'abord peu à peu son autonomie. La question des revenus reste entière à la sortie. Il dispose de quelques économies.

Nous l'avons revu avec son amie. Il n'est plus en emploi d'avenir et traverse un nouvel épisode psychotique pour lequel il reprend contact avec le CMP, soutenu dans ses démarches par sa compagne.

E. 15 mois de prise en charge

Il faut souligner que cette jeune fille suivie depuis son jeune âge par l'ASE est entrée à Thélèmythe par choix, renonçant à être prise en charge dans le cadre d'appartements thérapeutiques, proposition faite par le service hospitalier qui la suit depuis la naissance pour une pathologie grave, actuellement sous contrôle. Ce choix « du côté de la vie » est légitime mais il était aussi un véritable défi en termes d'insertion.

Cette jeune a peu à peu accepter son suivi médical régulier pour le faire sien. C'est dans ce mouvement qu'un dossier MDPH a été déposé afin de l'aider à élargir ses possibilités d'embauche et de lui assurer un revenu à la sortie du dispositif.

D'un point de vue social, l'isolement de cette jeune femme sans famille, longtemps retranchée dans une vie virtuelle au travers des réseaux sociaux, reste important même si elle parvient maintenant à s'exposer à la relation et à quelques copines. Elle a pu participer à une plateforme de mobilisation où l'avancée pour elle a été du côté de la socialisation...



Des recherches de travail réelles et difficiles, peu soutenues par la Mission Locale, difficulté majorée par des symptômes médicaux invalidants nous ont amené à travailler avec elle son admission dans une autre structure sa sortie du dispositif.

Elle est hébergée en hôtel à sa sortie.

Elle nous récemment contacté et est toujours accompagné par ce service.

On constate qu'aucun d'entre eux n'a pu bénéficier d'une entrée en FJT parce qu'ils n'en avaient les moyens financiers (pas de revenus suffisants et réguliers). Cet état de fait a pu motiver un retour en famille. Les autres jeunes en capacité d'autonomie potentielle (le logement restant le point le plus délicat pour prétendre à une véritable autonomie) ont trouvé des solutions personnelles et plus précaires en passant par leur réseau. Ces solutions restent souvent soumises aux relations avec leur entourage, mais à ce jour, pour ces jeunes là, elles ne sont pas remises en cause.

❖ 1 fin de prise en charge à la demande de l'ASE

B. 11 mois de prise en charge

Cette jeune connaît un premier placement à 16 ans suite à un signalement scolaire. Les conditions de grande précarité de la famille ont une série de conséquences personnelles et scolaires qui motivent son placement.

Elle sollicite Thélèmythe à sa majorité, après avoir été exclue de son foyer pour ne pas en suivre les règles. Il s'agit pour elle de prendre de la distance avec le milieu familial qu'elle tente d'aider et de terminer son cursus scolaire afin d'obtenir son Bac pro.

Elle connaît dès son arrivée le cadre formel de sa prise en charge défini lors de la signature de son 1^{er} contrat jeune majeure, à savoir un 1^{er} diplôme puis 3 mois pour une recherche d'emploi.

L'obtention de son Bac pro, l'année suivant son arrivée a eu un effet paradoxal pour elle : elle a réalisé que cette réussite signifiait également le départ annoncé de Thélèmythe et la fin de sa prise en charge à l'ASE avec en toile de fond la crainte de ne pouvoir échapper au destin d'avoir les mêmes difficultés que sa mère, à savoir être seule et sans ressources. Dans ce contexte elle a montré une certaine difficulté à penser les choses au point de vouloir elle-même précipiter son départ pour devancer l'échéance. Après avoir cherché sans succès une alternance pour poursuivre des études supérieures, elle cherche rapidement du travail, éprouve des difficultés à rester assidue à son travail thérapeutique.

Elle supporte au cours d'une période d'essai les avances de son supérieur, le moment est compliqué pour elle, puis enchaîne quelques missions intérim, organise son accueil chez une amie. Elle estime ne plus avoir besoin de solliciter l'ASE.

Nous l'avons revu 3 mois après son départ. Elle est en recherche d'emploi et vit chez sa mère...



- ❖ 1 fin de prise en charge actée par la jeune concernée.

A. 12 mois de prise en charge

Cette jeune fille dans une situation de carence familiale prégnante a connu un placement en foyer de quelques années suite à une adoption familiale dont les enjeux intra familiaux se sont révélés catastrophiques pour l'intéressée.

Les éducateurs de son foyer en accord avec l'ASE l'ont encouragé à solliciter Thélème compte tenu de son âge et de la façon dont son histoire familiale l'envahissait.

Majeure, elle sollicite Thélème malgré quelques appréhensions à quitter le foyer pour un quotidien en semi autonomie.

Admise dans un moment de décrochage scolaire elle est démissionnaire de son lycée et munit avec l'aide de la Mission Locale le projet d'une plateforme de mobilisation en internat de semaine proposée par l'armée, l'Epide. Elle investit cette formation très cadrante et exigeante et réussit brillamment la période d'essai de trois mois. Un mouvement de désinvestissement suit qui conduira à l'arrêt de cette formation. C'est dans ce contexte qu'elle s'installe progressivement chez son ami rencontré récemment dans une situation de complète dépendance. Malgré la conscience de cet état de fait, elle a choisi son départ, la répétition de moments de décrochages des lieux qui lui servaient de point d'appui rendant de fait par ses absences le travail de prise en charge difficile et jouant à son insu l'abandon au cours d'éprouvés fortement dépressifs.

Nous l'avons revu quelques mois après son départ ; elle vivait chez son ami et trouvait des missions intérim.

- ❖ 1 fin de prise en charge à l'initiative de la jeune concernée

R. 12 mois de prise en charge

Cette jeune fille connaît un premier placement suite aux maltraitances familiales dont elle est l'objet au début de son adolescence. Elle connaît plusieurs placements dont elle se fait exclure pour ses débordements du côté de la violence jusqu'à son orientation à Thélème, une institution « hors murs », proposant un accompagnement offrant la possibilité d'une accroche thérapeutique...

Après s'être mobilisée pour son admission, elle reste peu investie dans ses relations, captée par l'histoire familiale et sa quête de reconnaissance.

Elle entretient à nouveau des relations familiales qu'elle organise de façon quasi clandestine tandis que se pose la pertinence d'un contrat jeune majeur au sein de notre dispositif.

Elle quitte d'elle-même Thélème pour un retour en famille dès sa majorité.

Elle ne nous a pas recontacté.



En chiffres :

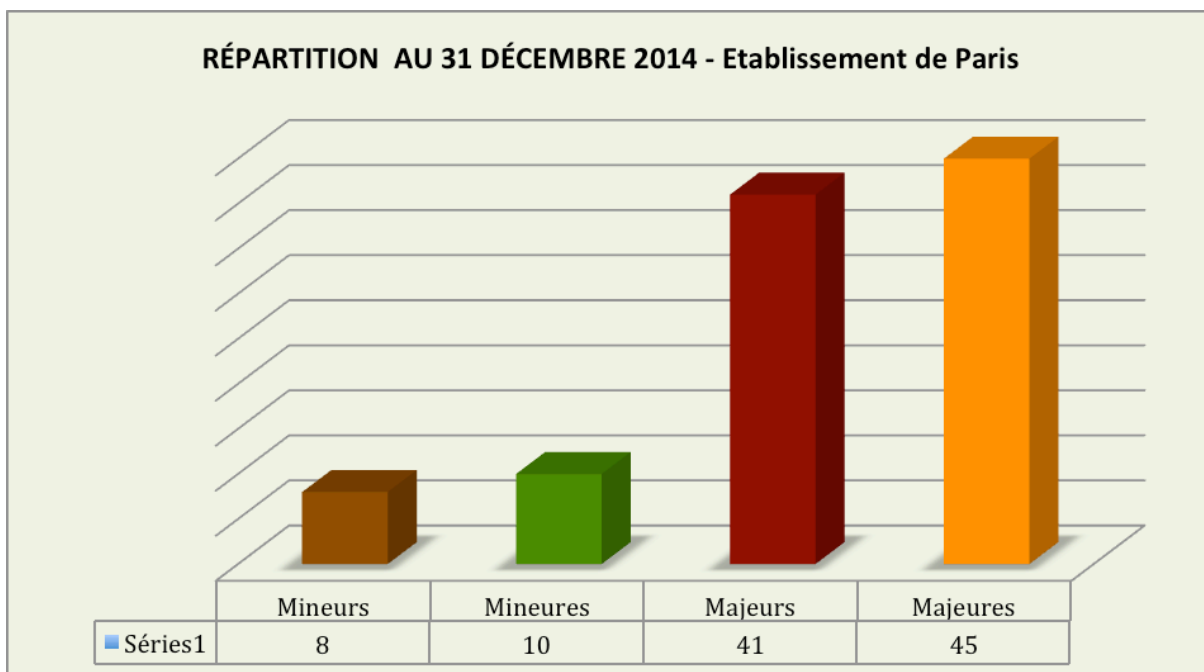
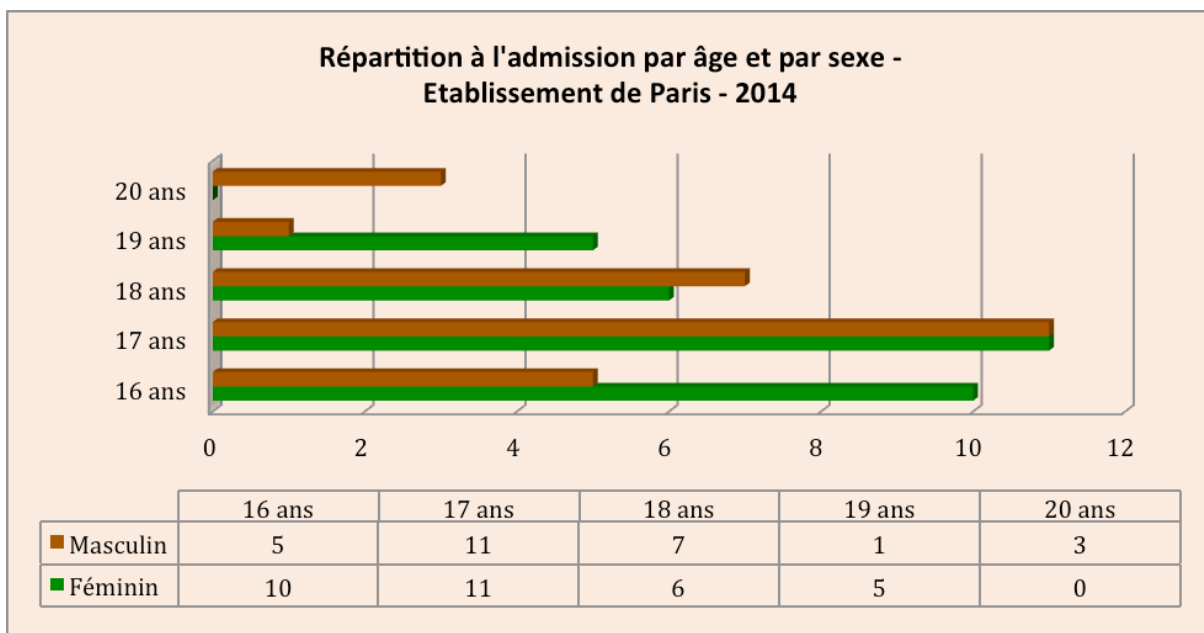
En ce qui concerne l'hébergement :

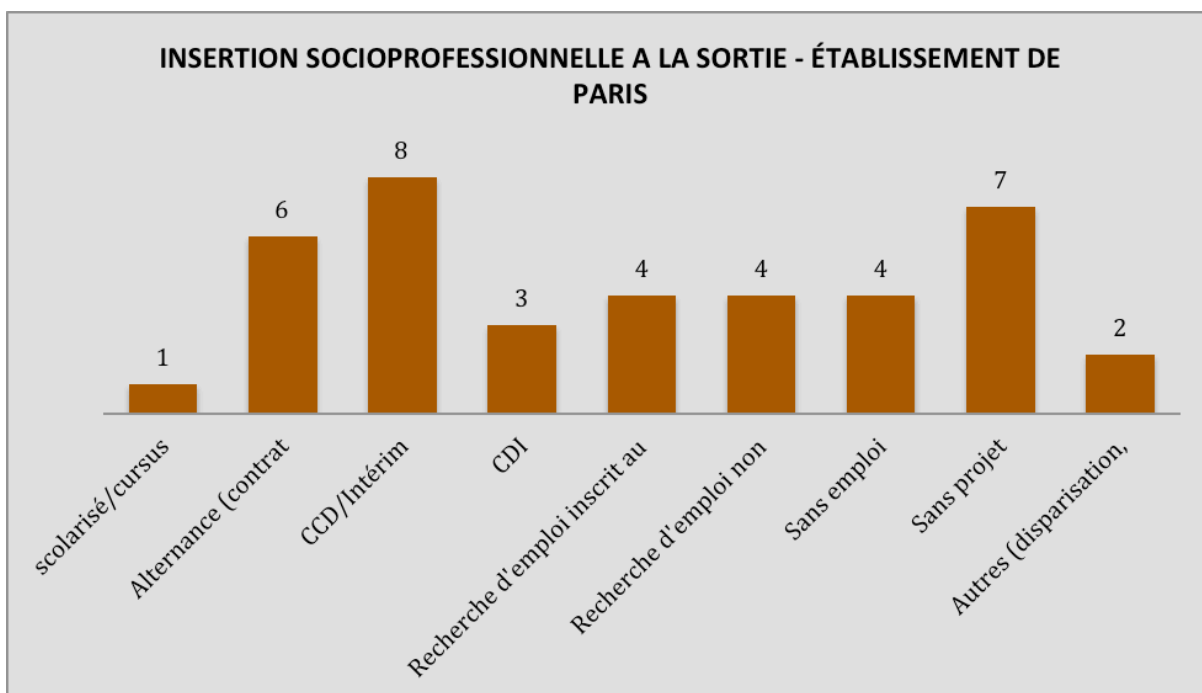
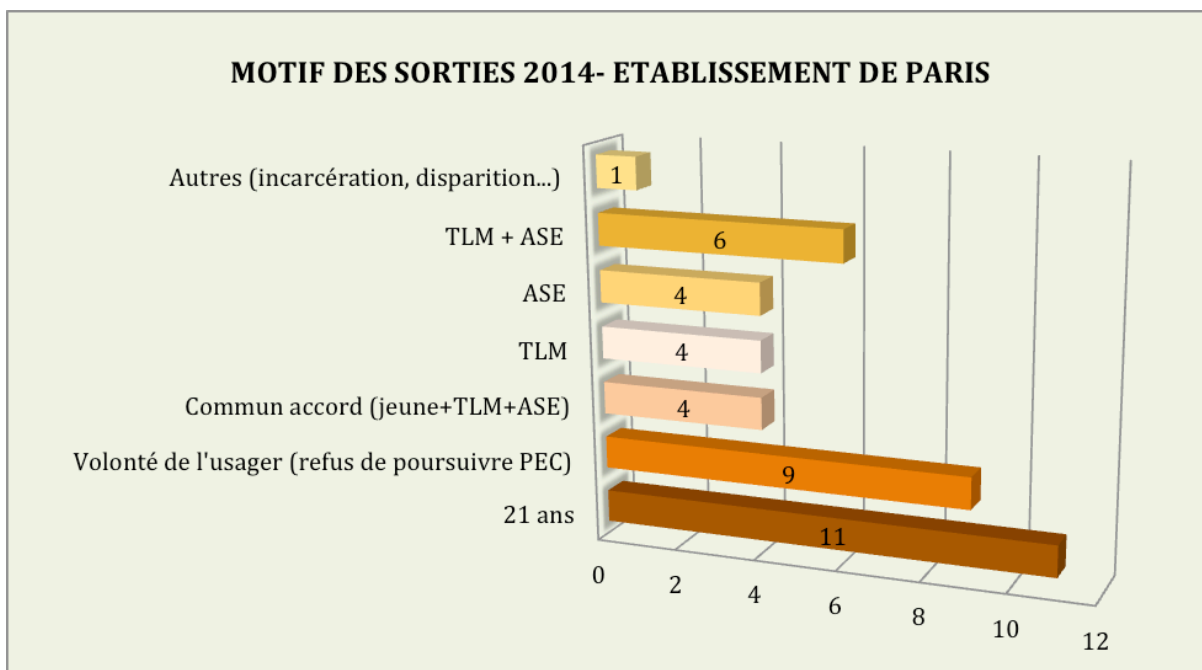
- 1 chambre par le CROUS
- 3 sont logés en famille.
- 4 sont logés en sous location ou à titre gratuit.
- 1 à l'hôtel dans une autre structure.

Du point de vue de l'insertion socioprofessionnelle :

- 6 ont suivi un cursus diplômant avec succès :
 - 2 obtiennent un Baccalauréat respectivement S et ES.
 - 3 obtiennent un Baccalauréat professionnel respectivement en lycée et par le GRETA.
 - 1 obtient un BEP en alternance en CFA.
- 7 sont inscrits au Pôle emploi , ont un suivi plus ou moins régulier en Mission Locale.
- 1 perçoit une indemnité de chômage.
 - 1 attend de débiter un contrat aidé.
 - 1 sans projet, sans recherche de formation débute une grossesse et organise avec la famille son retour au domicile familial...
 - 1 suit des études supérieures, bénéficie d'une bourse du CROUS et a un emploi à temps partiel.

Catherine COMAR



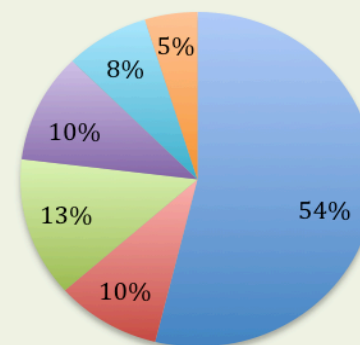


HÉBERGEMENT ETABLISSEMENT DE PARIS

31 décembre 2014

Hôtel	56
Résidence étudiante	10
Résidence hôtelière	11
Résidence sociale	14
Appartement, studio	8
Autres (FJT, crous, chez l'habitant, ami ...)	5
TOTAL	104

HEBERGEMENT AU 31 DECEMBRE 2014
ETABLISSEMENT DE PARIS



■ Hôtel

■ Résidence Etudiante

■ Résidence sociale

■ Résidence hôtelière

■ Appartement studio

■ Autres (crous, FJT, ami ...)



T H É L È M Y T H E

ESSONNE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014

T H É L È M Y T H E



THELEMYTHE ESSONNE

**ASSOCIATION GESTIONNAIRE
THELEMYTHE**

6 bis avenue du Maine
75015 PARIS

TEL : 01 49 54 01 00 – FAX : 01 45 44 74 19

www.thelemythe.asso.fr

Directeur général : Norbert LIGNY

ETABLISSEMENT

THELEMYTHE 64 66 RUE Jean Argeliès
91260 JUVISY SUR ORGE

TEL : 01 49 54 01 21 – FAX : 01 69 56 51 42

JUVISY

Directrice : Françoise GARNIER

SIRET : 407 693 803 00022

Convention nationale collective de travail de 1966

Arrêté n°2000 141 du 19 janvier 2000 modifié par l'arrêté n°2000 du 20 avril 2000

Dernière capacité autorisée : une moyenne de 32 jeunes (16/21 ans)

64/66 rue Jean Argeliès – 91260 Juvisy/Orge
Téléphone : 01 49 54 01 21- Télécopie : 01 69 56 51 42
SIRET : 407 693 803 000 22 – APE/NEF : 853 E



Préambule : En 2014

En 2014, nous sommes restés vigilants à maintenir notre moyenne de prise en charge, cette fois encore en tenant une liste d'attente et en orientant si nécessaire vers Thélèmythe Paris. Ce temps préalable à l'accueil est une préoccupation pour l'équipe car le processus peut sembler trop long au regard des besoins et du fonctionnement sociétal. Toutefois la nécessité d'évaluer les problématiques et les capacités des jeunes gens à se saisir de notre dispositif doit pouvoir perdurer. Ceci du fait de l'accompagnement proposé et d'autant plus qu'ils s'agit de plus en plus souvent de mineurs très fragiles et en ruptures avérées avec les institutions (11 admissions de mineurs en 2014 sur 16 jeunes accueillis). L'année 2014 a d'ailleurs été marquée par une dérogation nous amenant à accueillir une jeune fille de 14 ans. Nous avons élaboré en équipe un dispositif adapté et expérimental pour répondre à cette demande mais nous sommes conscients de la responsabilité importante qu'implique cet accueil particulier, ainsi que celui de mineurs plus nombreux. Bien qu'ayant à l'esprit les difficultés financières du département, ceci nous pose la question d'adapter notre dispositif en étoffant la proposition, sans pour autant nous éloigner de ce qui fait la singularité de notre accueil.

Au quotidien notre travail en 2014, outre le fait qu'il s'agit d'accompagner des jeunes gens en situation et de crise a été impacté par les difficultés économiques ainsi que les mouvements à l'œuvre dans la société. A l'approche des 21 ans, les jeunes ont plus de difficultés à devenir autonomes financièrement, le lien social se fragilise encore plus et l'angoisse trouve sa source dans la réalité.

Concernant les jeunes mineurs et majeurs sans papiers, il semble que les décisions négatives de la préfecture augmentent. C'est pourquoi les cliniciens ont dû se mobiliser beaucoup dans ce sens au détriment d'un travail plus psychique. Coté finances le recours à un avocat spécialisé devient indispensable.

Le soupçon d'insertion dont nous parlions dans le précédent rapport laisse apparaître la diversité des parcours entre ceux qui font des études passent le bac et s'inscrivent en Fac ou travaillent et ceux qui n'ont aucune insertion réalisables l'éventail est important et les conséquences diverses.

Dernier point qui a marqué l'année 2014, nous avons avec enthousiasme accueilli une jeune femme en emploi d'avenir. Notre mobilisation tant sur le plan matériel que pour l'aider à trouver sa place se devait d'être intense. L'expérience nous a mis à rude épreuve et nous n'avons finalement pas renouvelé son contrat. Des dysfonctionnements graves nous ayant obligés à prendre cette décision.

Pour l'association et ses acteurs, 2014 a permis la remise au travail de tous autour de groupes de travail sur thèmes et pour l'équipe du Val de Marne l'engagement dans un nouveau dispositif. Dans l'Essonne nous avons questionné notre pratique autour de l'éducatif et du thérapeutique et travaillé avec Mme Anne Oliver du CRIDA pour la réalisation de l'évaluation externe.



Personnel :

- 1 Directrice de service : CDI temps plein (en formation 18 mois : SUP/APP)
- _1 assistante de direction : CDI temps plein
- 1 agent technique : CDI Mi-temps
- 1 emploi d'avenir : CDD 1 an depuis le 1^{er} juin 2013

-9 partenaires libéraux

(Cliniciens psycho-sociaux) : Convention de partenariat signée pour chaque prise en charge

Dispositif institutionnel :

Le dispositif consiste en un accompagnement socio-éducatif et psychothérapeutique qui vise à terme l'autonomie du jeune. La proposition d'un hôtel et d'une allocation entretien qui les motivent alors qu'ils ne réalisent pas encore la réalité des apprentissages qui s'ouvrent devant eux restent le point de départ du travail qui va s'engager et le personnel qui sera là pour les recevoir est le même que déjà expliqué dans les précédents rapports d'activité.

Si ces jeunes sont orientés vers Thélème c'est parce que les référents ou inspecteurs ont repéré une fragilité psychique importante et souvent parce que les structures traditionnelles ont été mises à rude épreuve. Leur parcours est le plus souvent ponctué de ruptures, d'errance, de crises ou situations dévastatrices. C'est pourquoi nous proposons un accueil en rupture avec ce qu'ils connaissent et qu'ils sont experts à mettre en échec. Toutefois, cette proposition suppose, de notre part, une prise de risque que nous partageons avec les responsables de l'ASE.

En effet logés à l'hôtel, en résidence pour jeunes ou en studio, ils ne vivent pas sous le regard permanent de responsables éducatifs, se couchent tard et invitent parfois les copains et manquent leurs rendez-vous. Toutefois nous postulons que les deux rendez-vous obligatoire chaque semaine chez le clinicien ajouté à celui hebdomadaire avec la directrice, inscrivent les jeunes dans un rythme de parole et d'échange grâce auquel nous les connaissons parfois beaucoup mieux que les éducateurs d'internat. Ces derniers, certes passent journées et soirées avec le groupe mais par roulement, les liens s'en trouvent hachurés et emportés par le collectif. La qualité de leur travail et de leur investissement n'est pas en cause mais il nous semble que c'est la relation singulière et intense qui se construit avec chaque jeune qui nous permet de les encadrer, les contenir et les soutenir différemment. Il s'agit d'établir une relation de confiance et de n'être ni intrusif ni dupe, nous devons rester vigilants à la qualité de cette relation. Il s'agit souvent de la « faire durer » car les épreuves au travers desquels ces jeunes se sont construits les amènent « à attaquer le lien » pour en vérifier la résistance.

Le travail en binôme dissymétrique (clinicien en libéral/directrice salariée) permet une interrogation réciproque et régulière de la relation au jeune et de la compréhension des enjeux qui lui sont propres. Cette double référence est au service du jeune qui peut s'appuyer à différents moments de sa prise en charge sur l'un ou l'autre des professionnels ou au contraire s'y confronter. Ils trouvent auprès de ce duo la possibilité de déployer leur dynamique conflictuelle.



En métabolisant les mouvements transférentiels qu'ils nous adressent, notre objectif est de les aider à dénouer leurs impasses.

Demandes d'admissions :

Processus d'admission

Nous questionnons notre processus d'admission et la nécessité éventuelle de l'adapter aux besoins actuels. D'une part, L'ensemble de la société fonctionne de plus en plus vite, les jeunes vivent dans ce mouvement et les travailleurs sociaux sont en demandes de réponses rapides. Il serait dans ce sens judicieux de trouver des modalités plus rapides. Toutefois le risque serait de perdre le temps d'élaboration dont a besoin le jeune dans cette phase préparatrice et de négliger l'évaluation de sa problématique. Ne serait-ce pas répondre à un symptôme en le validant ? La question reste au travail. D'autre part, nous ajoutons à cette réflexion un questionnement concernant l'ordre de préférence que nous indiquent les jeunes gens après avoir rencontré trois thérapeutes. Ce choix proposé lors de la création de Thélémyste était pertinent au regard des situations étudiées, la pertinence est moins évidente à ce jour dans la mesure où les jeunes semblent habitués à exprimer leurs vœux voire à les imposer. N'avons nous pas à assumer cette décision ceci d'autant plus que nous accueillons de plus en plus de mineurs dans un dispositif qui était prévu pour des majeurs.

Les admissions

En 2014, nous avons admis 17 jeunes dont 1 était une réadmission après 18 mois d'interruption de CJM. Dans les faits, 54 dossiers ont été lus et ont été l'objet d'une réponse aux travailleurs sociaux. 38 rendez-vous ont été proposés et 7 situations ont été orientées vers Thélémyste Paris pour y être admis quand nous n'avions pas de disponibilités

Cette activité pré-admission est une charge de travail importante tant dans la quantité d'investissement en temps, qu'en énergie pour l'évaluation des dispositions du jeunes à bénéficier de ce cadre particulier. Toutefois le nombre de dossiers reçus et de rendez-vous proposés, s'il reste conséquent est moins important que les autres années.



	CAPACITÉ BUDGETÉE	2010	2011	2012	2013	2014
		40	35	35	32	32
		Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
Demande d'admissions	Total des demandes	65	80	77	78	54
	dont Hors Essonne	0	0	0	0	0
	dont mineurs isolés				1	2
Non aboutissement des demandes	refus ASE		1	1	0	1
	refus Thélèmythe		5	7	7	6
	N'ont jamais pris RV		15	35	27	9
	Non venus au RV		14	4	9	3
	Orientés en cours de processus		11	6	15	9
	Refus au 1er entretien		3	1	3	1
	Non visite psy suite 1er entretien		6	3	3	2
	Refus en Com. Admiss		2	1	0	0
	Orienté après accord Thélèmythe		1	1	4 (vers Paris)	7 (vers Paris)
	TOTAL		58	59	68	38

Les entrées :

Cette année, seize admissions et un retour nous permettent de rester en équilibre concernant le nombre de PEC car dix sept sorties ont eu lieu dans la même période. Ces deux temps très particuliers des prises en charge sont intenses et mobilisent beaucoup de notre temps. Nous avons détaillés les enjeux de ces périodes dans le précédent rapport d'activité.

En 2014, onze jeunes étaient mineurs ont été admis. A première vue ce nombre de mineurs orientés vers Thélèmythe ne semble pas s'être accentué, toutefois ils se trouvent qu'ils sont en réalité plus jeunes car si par dérogation une n'a que quatorze ans et demi, cinq ont à peine seize ans et ceux qui ont dix sept ans ont fêté depuis peu cet anniversaire.

Si les inspecteurs et travailleurs sociaux orientent des enfants aussi jeunes vers un dispositif qui propose une autonomie importante, ce n'est pas parce qu'ils montrent une maturité précoce mais parce qu'ils sont « ingérables » au sein des collectivités ou Familles d'accueil. Ils nous appartient d'appivoiser ces jeunes gens et d'adapter notre cadre afin qu'il y trouvent leur place. Bien que très revendiquant concernant leur droit à la liberté ils sont assez perdu face à la réalité d'une autonomie qui s'impose à eux. Le travail psychique est parfois invalidé, ou au moins remis vers un second temps, du fait des nombreuses interventions concrètes pour lesquelles les cliniciens sont sollicités. Comme nous l'avons déjà indiqué dans le précédent rapport si ces très jeunes gens ne supportent plus la collectivité, ils ne supportent pas non plus la solitude dans la chambre d'hôtel. Pour échapper à l'angoisse des soirées seul à l'hôtel ils invitent, font du bruit etc. Ils sont donc vite renvoyés et nous obligent ainsi à trouver rapidement d'autres lieux ou à mettre en cause le bien fondé de leur prise en charge.



Cette question de l'hébergement est un problème récurrent pour notre dispositif car il est de plus en plus difficile de trouver des partenaires hôteliers et le budget qui nous est accordé ne tient pas compte des réalités du marché. Quand nous ajoutons à cela que pour trouver au pied levé un nouveau lieu pour chaque mineur qui doit changer d'hôtel nous devrions louer des chambres d'avance et donc dépenser plus encore on imagine la précarité dans laquelle nous naviguons.

C'est pourtant notre capacité à supporter ces aléas auxquels se confrontent nos adolescents rebelles qui permet de cheminer avec eux vers plus de confiance mais aussi plus de sens à respecter les règles.

L'hébergement est donc le premier lieu du dispositif par lequel résonnent les difficultés propres à chaque jeune nouvellement accueilli. Mais les rendez vous à honorer montrent aussi très vite les dispositions de chacun à se saisir du cadre proposé ou à le tester. Notre travail est alors outre de savoir « où ils sont et ce qu'ils font quand ils ne sont pas là » de comprendre ce qui les empêche de venir, ce qu'ils n'ont pas compris, ce dont ils ont peur ou ce qu'ils cherchent en réponses. Tout cela pour les mineurs est à adapter avec la responsabilité que nous prenons en les accueillant si jeunes. Reste la gestion de leur budget qui prend beaucoup plus de temps pour les plus jeunes ainsi que pour les majeurs très fragiles psychologiquement. L'apprentissage est de fait plus long et la possibilité d'assumer une partie des dépenses en travaillant prendra aussi plus de temps. Même si beaucoup ne sont plus scolarisés à leur entrée, ils ne peuvent pas non plus travailler. L'attribution d'une allocation entretien devra perdurer.

Quelques exemples :

Une jeune fille arrivée à dix sept ans avait en quelques mois logé dans trois hôtels où chaque fois le bruit, la présence de personnes étrangères la nuit et l'état chaotique de la chambre menait à son exclusion. Le clinicien qui l'accompagne ayant compris que son état d'angoisse au moment de dormir s'exprimait sous la forme de « sorcières qui venait la visiter » cette jeune fille ne pouvait dormir seule qu'avec le risque de hurler dans la nuit. La présence de personnes choisies par elle et dont elle était sûre qu'elles ne la persécuteraient pas était indispensables à son sommeil. Il a été nécessaire d'imaginer avec elle un lieu d'hébergement chez l'habitant. Mais dans une famille qu'elle connaissait et que le clinicien a pu rencontrer pour vérifier la tenue du lieu et la possibilité d'une chambre attribuée à la jeune ainsi que d'une hygiène correcte. La solution finalisée n'a duré que deux mois car la personne devant déménager la jeune ne pouvait la suivre. Tout est à recommencer.

Pour la même jeune fille orientée vers Thélèmythe sans papiers et même sans connaître sa réelle identité, le premier travail a été de faire le pari de l'identité qu'elle annonce et de trouver les documents qui l'attestent quitte à payer un avocat dans son pays pour obtenir un acte de naissance confirmé par jugement. Mais l'affaire se complique quand l'ambassade pour le passeport veut le nom d'un père alors qu'elle ne s'en connaît aucun etc. Tout est déjà compliqué, même normalement, pour effectuer de telles démarches, mais cela se complique encore plus quand le monde interne de la jeune est « surréaliste »



Bien qu'inscrite dans un lycée, elle n'y a jamais mis les pieds et en est pour le moment bien incapable. Venir à un rendez vous le jour prévu et pas trop loin de l'horaire est déjà un exploit. Nous ferons les choses une à une. Le logement puis les papiers et ensuite on pensera insertion.

Une autre jeune fille le temps de son processus d'admission était en province car plus rien n'était possible dans les structures d'ile de France. Elle est même interdite à la MDS où elle a agressé les professionnels. Son éducatrice ASE, heureusement reste disponible.

La jeune fille rencontre les cliniciens dans un état de stress maximum puis elle croit en arrivant pouvoir se poser. Mais tout ce qui lui est demandé de faire semble impossible à effectuer seule. Elle se fait voler son sac et son portable, elle n'a pas d'activité de jour pour se repérer dans le temps ne se présente pas au bon moment des rendez vous et bien sûr à l'hôtel ne manque pas de se faire repérer comme invitant copains et copines. Elle a le sentiment d'être attaquée lorsque les événements sont repris avec elle et semble prête à « exploser » à tout moment. La question de poursuivre ou non sa prise en charge permettra de remettre un peu d'ordre dans son fonctionnement. Elle se calme un peu, très peu, mais assez pour que nous parvenions à contenir son errance et à la rencontrer. Les crises sont moins aiguës et elle apprend ; à parler, à fonctionner selon des règles et à attendre un peu etc. Le fait qu'un suivi justice lui soit imposé permet de l'inscrire dans une activité de jour afin de trouver un peu de repères. Nous sommes loin d'une insertion ou d'une possible scolarité mais quelques premiers pas se font

Pour un autre jeune la prise en charge fut très courte. Pourtant accueilli avant Thélèmythe au service Autrement de l'Idéf, nous l'imaginions capable de supporter le cadre de Thélèmythe. Mais très vite il s'avère que sans l'accompagnement au jour le jour d'un éducateur ce jeune se met en danger. Incapable de se rendre chez la psy, il se cache et fait de détours pour venir à nos rendez-vous sans être repéré. Puis il se fait envahir dans sa chambre d'hôtel par des jeunes gens qui le menacent réellement. Pas de délire chez ce jeune homme, au moins à ce moment là, mais une propension à devenir victime en fréquentant de trop près certains dealers connus de son frère. C'est donc pour le protéger que nous demanderons au bout d'un mois sa réorientation vers un service plus adapté. Il s'en montrera très soulagé.



Entrées	Filles	12	8	11	3	11	
	Garçon	5	14	7	7	5	
	Total	17	22	18	10	16	
	(Au regard de la proximité de la famille d'origine)						
	Hors Essonne	0	0	0		0	
	Essonniens	17	22	18	10	16	
	Nombre de Mineurs isolés		0	0	0	1	2
	Situation précédant la prise en charge	Famille	5	2	6	0	2
		Famille + AED	0	0	1	1	0
		Famille + AEMO	0	0	0	0	0
		Rue, Hbgt précaire	8	5	5	1	4
		Idef	0	5	0	1	2
		Autre étab (FJT, Spy, CM)	2	2		2	0
		De même catég ASE	0	2	0	4	4
		De catég ASE différente	2	5	6	0	4
		Internat scolaire	0	1	0	0	0
		14	0	0	0	1	
		15	0	0	0	0	
	Ages à l'entrée dans le service	16	1	4	2	1	5
		17	4	9	6	4	5
		18	3	6	5	1	2
		19	9	3	5	4	2
		20	0	0	0	0	1
		21	0	0	0	0	0
	Statut					6+1 mineurs isolés étrangers	1AP + 2 mineurs isolés étrangers + 5CJM
		AP	12	12	13		
		OPP	5	10	5	3	8

Les sorties :

Sur dix sept jeunes qui nous ont quittés en 2014 nous observons que dix avaient un emploi et nous pouvons parier qu'il sera stable pour huit d'entre eux. Ajoutons que cinq avaient pu poursuivre leurs études au moins jusqu'au Bac et se maintenaient dans un cursus d'études. Les cinq autres avaient pu au moins obtenir un diplôme que ce soit un CAP, une licence cariste ou un BAFA qui leur avait ouvert les portes de l'emploi. Par ailleurs neuf de ces jeunes gens avaient



bénéficié d'un CJM jusqu'à leurs 21 ans. Le dernier qui était en contrat d'avenir pouvait s'appuyer sur une famille avec qui les relations bien que difficiles allait perdurer.

La situation des sept autres jeunes était plus variables, orientation vers un centre maternel ou retour à l'ASE n'étant pas le plus inquiétant, c'est surtout à propos de trois jeunes pour lesquels aucune insertion n'a pu se construire que nous sommes resté inquiets. Nous retrouvons chaque année la même préoccupation concernant les prise en charge lourdes concernant des jeunes dont la structure est proche de la psychose, mais qui ne sont pas assez malades pour être pris en charge par la psychiatrie et pas assez adapté pour qu'une insertion soit réalisable. Ils vivent sur le bord de la société sans basculer d'un coté ni de l'autre.

Les restrictions financières que connaissent tous les services du fait de la crise économique rendent impossible que leur soit proposé un soutien au delà du CJM. Le risque pour certains sera la clochardisation et pour d'autres la tentation de la délinquance. Fin 2014 nous craignons pour l'un d'entre eux l'appel au Djihad, même s'il nous affirmait ne pas être idiot à ce point.

Le manque de référents ASE et l'épuisement des assistantes sociales les amènent à fermer les portes des MDS dès la fin des CJM et à nous faire part de leur impuissance à proposer un suivi social. L'accès au CHRS est impossible etc. Il ne reste que les missions locales qui se trouvent envahies de situations impossibles.

Quelques situations :

Un jeune homme en colère après le monde entier lors de son arrivée, s'est montré très déçu de nos propositions surtout concernant son hébergement. Il avait besoin « d'une grotte » où se replier pour s'apaiser. Il cherchait réellement du travail et a rapidement trouvé des missions intérim. Nous lui avons accordé de s'installer rapidement dans un studio Thélème afin qu'il se pose et s'apaise un peu. Il s'est saisi de cette offre dans la mesure où elle signalait que nous prenions acte de son besoin essentiel. A partir de cette étape il pu investir l'espace thérapeutique et très doucement commencer à parler de son histoire de ses souffrances et de ses haines. Au bout de quelques mois il a même commencé à sourire. Pendant ce temps il a pu aussi mettre en place un échéancier pour faire face à ses dettes et éviter le dossier de surendettement. Pour passer des missions intérim, à la recherche d'un CDI il lui a fallu beaucoup de temps car un tel engagement dans une relation avec un employeur lui était impossible. Puis il a pu obtenir des CDD qui n'évoluait jamais vers un CDI car il avait de trop mauvaises relations avec ses employeurs et même ses collègues. Ce jeune homme il faut le dire était un peu « ours ». Nous l'avons ensuite soutenu pour qu'il se finance une licence de cariste et par ailleurs de déception en déception il a modifié suffisamment son fonctionnement pour qu'enfin un CDI lui soit offert. Le moment de trouver un logement à son nom s'est alors annoncé mais cela était de nouveau un déchirement pour lui car il ne voulait pas quitter sa grotte. Tout son chemin a supposé de notre part de ne rien lâcher autour de ses obligations financières tout en maintenant une qualité de relation qui ne l'amène pas tout perdre. C'est en lien avec la mission locale et en lui imposant un calendrier précis que nous avons réussi à ce qu'il obtienne un logement à son nom juste au moment de ses 21 ans. Jusqu'au bout rien n'était gagné, il résistait et nous savons qu'il ne s'agissait pas d'exigences capricieuses mais de difficultés psychiques lui demandant un effort énorme pour accepter ce changement. Il était fâché avec la directrice qui n'avait pas obtenu pour lui un bail glissant, mais il



a pu nous quitter avec un emploi pérenne et un logement à son nom c'est ce qui nous semblait indispensable pour qu'il continue son chemin à sa manière.

Une Jeune fille arrivée mineure isolée après un placement en famille d'accueil qui s'était terminé dans la violence a investi très vite la relation avec « son Psy » pour s'y apaiser et aborder ce qui l'empêchait d'évoluer. Elle a su nous montrer progressivement toute la beauté de son imaginaire et sa force pour dépasser les difficultés. La préfecture ayant compliqué toutes les démarches nous avons longtemps cru qu'elle n'aurait jamais de papiers alors qu'il était impensable qu'elle retourne en Afrique où sa mère l'avait vendue et son père était mourant. Il a fallu le déplacement de Maître Lévy pour que son dossier qui ne posait en fait aucun vrai problème soit accepté par les agents de la préfecture.

Cette jeune fille avait appris le Français très rapidement et se révélait une élève brillante au lycée. Sa tendance à exploser et à inquiéter ses interlocuteurs étant contenue par le travail psychique engagé, elle est devenue une jeune fille agréable et avenante mais inquiète face au monde qui l'attendait. Son souhait était de faire des études de commerce international et pour cela elle devait faire des stages à l'étranger. La difficulté a obtenir ses papiers puis l'obligation d'envisager un salaire afin de s'assumer avant la fin de ses CJM à 21 ans l'ont obligée à renoncer à ce projet. Elle se contente de poursuivre ses études en alternance son employeur étant les Galeries Lafayette elle y a fait reconnaître ses capacités en langue et nous ne doutons pas qu'elle avancera dans sa carrière. Pour le logement la jeune femme a préféré la colocation à une studette en résidence étudiant et nous la savons capable de poursuivre son chemin avec finesse et intelligence. Elle sait maintenant se faire apprécier à sa juste valeur.

Plus difficile la situation d'un jeune homme d'origine marocaine. Arrivé mineur mais proche de sa majorité, il avait connu l'errance pendant les années précédentes sa prise en charge. Sa mère qu'il rêvait bienveillante et soucieuse de son avenir avait gardé auprès d'elle le petit frère et envoyé ce fils aîné en France chez son père plutôt que de le laisser trainer dans les rues. Le père qui avait refait sa vie et ne savait comment s'occuper de ce fils mauvais élève l'avait vite rejeté. Ce jeune homme avait donc connu très jeune l'alcool et la drogue et décrivait sans émotion apparente comment dormir dans les poubelles. Naviguant entre un désespoir profond, une attirance vers la délinquance et un déficit possible concernant les apprentissages, ce jeune n'a tenu aucune formation qu'il désertait trop vite et aucun emploi car il ne dépassait pas le mois de préavis. Il n'a pas pu non plus se saisir vraiment de l'accompagnement thérapeutique. Le temps de sa PEC a permis qu'il obtienne une carte de séjour renouvelable et qu'il soit reçu en désintoxication par un médecin. Nous l'avons contenu et encadré pour le retenir de la dérive vers laquelle il sombrait régulièrement. Sa référente ayant quitté le service enfance pour travailler en polyvalence, l'instance ASE avait disparu de son paysage. Nous avons signalé les risques pour ce jeune homme proche de 21 ans et avons rempli le dossier SIAO sans jamais obtenir de réponse. C'est la mission locale qui a pris le relais et encore c'est à Juvisy qu'il est reçu alors qu'il était suivi aux Ulis pendant plusieurs années. Il est vrai que ce jeune homme n'est pas toujours séduisant. Il peut être touchant ou d'autre fois agaçant, mais il peut aussi ne pas être très odorant. Serait-il finalement celui que tous essaient de ne pas avoir en charge parce qu'on ne peut pas grand chose ? Faut-il

T H É L È M Y T H E



encore y croire pour lui qui ne fait que construire des échecs ? Aurions nous dû refuser de l'accueillir au sortir de l'Idéf ?

Nous pensons qu'il fallait essayer car rien n'est écrit d'avance et si ce jeune homme n'a pas pu s'en sortir le temps de notre prise en charge, d'autres arrivés aussi fragiles ont pu rebondir. Ce que nous regrettons c'est le manque de structures qui prennent le relais pour ceux qui comme lui restent au bord du chemin. Nous avons craint les sirènes du Djihad comme sortie honorable pour ce jeune homme. Il nous a assuré ne pas être dupe de fausses promesses et ne pas vouloir mourir. Gageons qu'il en ait la force car la proposition lui était faite cela il nous l'a confirmée.

Sorties	Filles		15	10	14	6	8	
	Garçons		4	9	2	5	9	
	Total		19	19	16	11	17	
	Hors 91		0	0	0	0	0	
	Essonniens		19	19	16	11	17	
	Ages à la sortie du service		16	0	1	0	0	1
			17	0	0	2	0	0
			18	5	1	2	0	1
			19	3	5	1	4	3
			20	4	5	5	2	4
			21	7	7	6	5	8
	Durée moyenne de prise en charge en mois des jeunes sortis		1j à 1 mois	0	0	0	0	1
			1 mois à 6 mois	1	2	1	1	0
			6 mois à 12 mois	1	5	2	0	1
			12 mois à 24 mois	6	6	5	3	2
			18 mois à 24 mois	3	1	2	5	2
			24 mois à 36 mois	6	1	4	2	7
			36 mois à 56 mois	2	4	2	0	4
			Global	19	19	16	11	17
	Situation suivant la prise en charge		Famille	9	4	3	4	3
			Rue, Hbgt précaire	3	5	4	2	3
			Autre étab (FJT, Spy, CM)	2	1	2	1	1
			De même catég ASE	0	1	1	0	1
			De catég ASE	0	0	0	0	1



	différente						
		Autres (copain, incarcér...)	0	0	3	1	0
		Autonomie	5	8	3	2	8
	Modalités de sortie	Volonté institution	1	2	4	5	3
		Accord jeune et institution	4	4	2	1	3
		Volonté du jeune	7	6	4	0	3
		Critère des 21 ans	7	7	6	5	8
	Niveau socio professionnel	Etudes ou formation en cours	1	3	2	3	5 (dont 2 emplois d'avenir)
		Diplôme prof., CAP, BEP, BAC, BTS, DUT	3	5	4	2	3
		PC Cariste véhicule	1	1	0	0	2
		Sans formation	14	11	8	6	7
	Situation D'emploi	CDI	3	4	3	1	3
		Alternance	0	2	1	0	2
		Emploi précaire (Intérim, Temps partiel, CDD)	5	6	4	2	5 (dont 2 emplois d'avenir)
		Très précaire ou sans emploi ou occasionnel	11	7	8	8	7
	Logement	Propre ou en couple	2	6	4	2	3
		Colocation	0	0	0	0	4
		Famille	10	5	4	4	3
		Temporaire, FJT, CROUS	11	1	0	0	2
		Précaire (famille, hôtel, amis, CHRS, ASE, autre...)	6	6	8	4 (+ prison)	5



Au fil des mois:

Etudes et emploi

Si cela n'apparaît pas dans le tableau des présents au 31 décembre nous pouvons affirmer que dix huit jeunes en 2014 sont entrés dans un processus d'étude ou de formation. Nous ajoutons que onze de ces jeunes gens se forment en alternance et sept se sont inscrits en études supérieures, ils cherchent des Jobs en complément. Considérant que nous accueillons une moyenne de trente deux jeunes et qu'à l'arrivée ils sont plus souvent déscolarisés et errants qu'élèves studieux, c'est avec plaisir que nous faisons ce constat. Il confirme d'ailleurs ce que nous disions dans le rapport d'activité 2013. Il n'en reste pas moins, nous le savons et le notons, aussi que sept jeunes n'ont eu aucune activité reconnue et sont tout à fait incapables pour le moment de s'y inscrire. Les autres se situant à l'intermédiaire de ces positions en trouvant quelques missions mais rien de stable. Cette année au moment du bac nous attendions avec intérêt les résultats de sept jeunes candidats et un seul échec nous a été annoncé. Toutefois s'il faut honorer les efforts que cela représente pour des jeunes qui vivent seul à l'hôtel doivent avoir la volonté de faire leur devoirs et de réviser mais aussi de se lever le matin, de faire leurs courses enfin tout ce sur quoi un autre jeune peut compter dans sa famille quand tout va bien, nous craignons aussi que ce choix ne se fasse pas toujours pour les meilleures raisons. En effet l'angoisse de ne pas trouver d'emploi qui s'appuie sur une réalité sociale et l'espoir de pouvoir continuer à être pris en charge avant de devoir s'assumer est bien là. Ces soucis très légitimes se confrontent assez vite aux limites de ce qu'un CJM offre comme temps de prise en charge et nous devons soutenir les rêves tout en maintenant chacun dans la réalité. Les études sont une bonne chose et ouvrent des portes, il est important d'avoir des motivations mais tout cela doit être réalisable en devenant autonome financièrement avant 21 ans. La confrontation au premier emploi est une épreuve pour beaucoup, elle doit se faire quand nous pouvons encore les accompagner.

Budget :

Par ailleurs l'ambiance générale dans la société provoque chez certains une revendication à obtenir de l'argent d'une manière proche du racket et il n'est pas toujours facile de faire la part de l'indispensable et de ce qui doit rester de leur responsabilité. Ce à quoi nous devons résister.

Alors que notre budget ne suit pas les besoins nous sommes obligés à des dépenses supplémentaires.

Pour une part du fait de l'accueil de mineurs plus fréquent et pour plus longtemps qui engendre la prise en charge de frais supplémentaires, mais aussi du fait des refus pas toujours compréhensibles de la préfecture qui oblige à financer un avocat (l'aide juridictionnelle pas toujours possible) voir à « acheter des documents » et aussi à financer des timbres fiscaux.

De plus si nous applaudissons à l'intégration scolaire de jeunes déscolarisés de longues dates, la situation engage là encore des frais si l'on veut réellement soutenir l'effort du jeune.

Ces dépenses sont encore accentuées par les prix des logements car les hôtels avec lesquels nous travaillons depuis longtemps augmentent leurs tarifs et ceux que nous trouvons pour compléter nos hébergements sont plus chers.



Nous regrettons que les hébergements les moins onéreux soient les résidences ArpèJ et Parmes car si ces deux lieux offrent une meilleure prestation et permettent d'éventuels baux glissants ils ne sont accessibles qu'aux jeunes les plus calmes, or ce ne sont pas les plus nombreux. Il arrive de ce fait que nous gardions plusieurs mois des chambres vides dans ces logements pour les attribuer en temps voulu aux jeunes qui s'en donnent les moyens. Si nous les rendons nous perdons un mois de loyer et ne pourrions plus en obtenir quand ce sera nécessaire.

Il en est de même pour les hôtels, si nous ne gardons pas une chambre au départ d'un jeune nous ne pourrions plus la louer lors de la prochaine admission.

Durant l'été une épidémie de « punaises » semble avoir touché un nombre important d'hôtels du département. Nous l'avons signalé et avons prévenu tous ceux avec lesquels nous travaillons quitte à ne plus leur adresser de jeunes s'ils ne se donnaient pas les moyens de réagir. La situation s'est assez vite calmée pour ce qui nous concerne mais nous avons dû rechercher de nouveaux hôtels qui comme nous le disions précédemment se sont avérés plus chers.

Emploi d'Avenir :

C'est avec enthousiasme que nous avons accueilli une jeune femme dans le cadre des emplois d'Avenir. Nous avons aménagé nos bureaux de façon à lui faire une place, nous lui avons acheté du matériel et pensions la soutenir dans ses projets.

Son arrivée était aussi l'occasion de soutenir l'accueil qui est souvent compliqué quand par exemple l'assistante est congé. Ses connaissances en informatiques promettaient de nous être utiles et nous pensions aussi lui confier un travail de documentation.

Lors des premiers mois, cela semblait non seulement lui convenir mais répondre à un réel besoin d'accueil/standard au sein de notre bureau.

Finalement nous avons perçu au fil des mois que cette jeune femme, trop proche en âge de la population que nous accueillons montrait un fonctionnement plus difficile surtout dans sa relation avec l'assistante. De plus certains jeunes accueillis au titre de CJM se montraient « jaloux » de cette place d'exception et manifestaient parfois violemment ce sentiment, là où d'autres tentaient la séduction.

Puis, des vols dans notre coffre fort, pour des sommes importantes, nous ont inquiétés et bouleversés. Sans vouloir accuser cette jeune femme, nous avons commencé à douter de sa probité. Ces vols demandaient une préparation précise dans la mesure où le code n'était pas accessible et qu'il fallait nous avoir espionner. Certains dysfonctionnements de sa part sont alors devenus manifestes, nous amenant à ne pas renouveler son contrat au terme de la première année.

Il n'a pas été évident de nous relancer dès 2014 dans cette aventure qu'il faudrait penser autrement si nous en reprenions le risque.



File active : présents au 31 décembre de l'année	Filles		19	8	12	18	21
	Garçons		9	23	20	15	11
	Total		28	31	32	33	32
	Nombre moyen de prises en charge		28	29	31	33	32
	Hors Essonne		0	0	0	0	0
	Essonniens		28	29	31	33	32
	15		0	0	0	0	1
	Ages	16	1	4	2	0	2
		17	4	9	6	4	6
		18	3	6	5	10	5
		19	9	3	5	7	11
		20	0	0	0	12	7
		21	0	0	0	0	0
	Durée moyenne de prise en charge en mois des jeunes présents au 31/12	1j à 1 mois	4	4	3	4	2
		1 mois à 6 mois	5	5	2	0	8
6 mois à 12 mois		6	11	12	7	6	
12 mois à 24 mois		1	5	9	6	3	
18 mois à 24 mois		6	1	6	6	4	
24 mois à 36 mois		6	4	1	10	6	
36 mois à 56 mois		0	1	0	0	3	
Global		28	31	33	33	32	

Accueil expérimental :

Nous avons accueilli en mars 2014 une jeune fille de 14 ans et demi. La demande nous avait été formulée en décembre 2013. Nous avons pris le temps de comprendre ce qui amenait les responsables de l'ASE à nous proposer une telle dérogation. Cette enfant était finalement déjà installée à l'hôtel et deux travailleurs sociaux étaient mobilisés pour la suivre, l'inspectrice était très impliquée et il était fait appel à des éducateurs en intérim. Elle avait été hospitalisée en psychiatrie et accueillie en CER déjà grâce à une dérogation. Elle continuait « à mener la vie dure » à ses interlocuteurs. Tout l'équipe de Thélèmythe Juvisy s'est mobilisée autour de cet accueil expérimental à la fois pour répondre au mieux à la souffrance exprimée ainsi par cette « femme



/enfant » et aussi parce que nous savons que d'autres situations aussi explosives existent et que nous sommes soucieux d'inventer des réponses adaptées. Notre choix a été de lui proposer d'être accompagnée par deux « psys » choisis par nous même et de demander un budget qui permette de trouver un hébergement de meilleure qualité ainsi que des moyens un peu plus élevé pour les frais de son quotidien. A notre étonnement, même si nos choix avaient été pensés en tenant compte de sa problématique, cette première année de prise en charge a vite calmé ses crises. La jeune est très régulière à ses rendez-vous avec tous les interlocuteurs de Thélèmythe et très respectueuse des sommes qui lui sont octroyées pour des achats précis et négociés avec nous. Elle a pu intégrer un collège et suivre des cours pendant l'été alors que ses amies étaient en vacances. Ce calme revenu ne signifie pas que tout est réglé pour l'avenir, mais déjà nous montre qu'elle peut accepter un cadre, si il est assoupli suffisamment pour qu'elle s'y habitue progressivement. Cette jeune fille depuis son arrivée apprend « à parler » à échanger avec des mots et non avec des crises ou des tics, lorsqu'elle est angoissée et cela est énorme. La frustration ne peut lui être présentée de manière acceptable que très progressivement et nous nous y attelons. C'est plus difficile au collège où il est attendu de sa part un comportement qu'elle a bien du mal à canaliser. La moindre défaillance de l'adulte provoque chez elle le réveil « de la furie ». Toutefois elle aura finalement pu tenir une année scolaire, enfin nous l'espérons. Le plus difficile finalement pour le moment est de gérer les relations avec nos partenaires de l'ASE. D'un coté parce qu'après avoir été très disponibles pour travailler l'admission de cette jeune à Thélèmythe, il est devenu très difficile de se réunir chacun car les disponibilités n'étaient plus les mêmes. Surtout que l'inspectrice a quitté le service et que la personne qui la remplace n'a pas la même implication. Mais aussi et cela est au travail, parce que s'exprime entre la jeune et les intervenants des transferts qui parlent de son histoire. Notre travail est d'éclaircir ce qui se joue à l'insu de tous et nous commençons à apprendre des événements traumatisants qu'elle n'est pas en mesure d'aborder et qu'il nous faut découvrir pour les métaboliser afin de l'aider à avancer. Ce travail est en cours et il est important qu'il perdure.

Evaluation externe :

Nous avons travaillé avec Mme olivier du CRIDA pour la réalisation de l'évaluation externe. L'ensemble des intervenants s'est rendu disponible pour participer à ce travail. Concernant les partenaires extérieurs, nous notons que seuls les travailleurs sociaux n'ont pu être joint dans le délai imparti. Nous trouvons que cela est dommage car ils sont nos premiers interlocuteurs. Toutefois les inspecteurs et adjoints qui travaillent avec eux étaient à même de donner un avis éclairé pensons nous c'est en tout cas la conclusion de Mme Olivier. Ce travail apportant un regard extérieur et des recommandation étaient pour nous important car en effet si la réflexion interne est intense, nous sommes moins habitués à bénéficier d'une analyse proposée à partir d'un regard différent (la formation de Mme Olivier étant plus du coté de la sociologie). Finalement si les recommandations nous semblent judicieuses et seront mises au travail, nous avons aussi remarqué que certains thèmes étaient mal compris et qu'il nous appartient de mieux les exprimer. Par exemple, la question de la sexualité qui pour nous est sujet permanent du fait de l'âge des



jeunes que nous accueillons, est travaillée dans les rendez-vous individuels et de manière particulière à chaque jeune. Lors de l'évaluation, nous avons par contre été interpellés sur la question de permettre aux jeunes de vivre leur sexualité dans le cadre de hébergements que nous proposons. Cette proposition nous étonne car justement nous insistons sur la différence entre une vie de couple autonome et un hébergement dans le cadre d'une prise en charge éducative. Régler cette question en permettant qu'ils s'installent à leur gré en couple ou pas nous semblerait contre productif. Par contre nous n'ignorons pas que les jeunes que nous recevons ont une sexualité plus ou moins assumée et qu'ils ne se privent pas de la vivre du fait des lits une place ou de l'interdiction d'héberger. La question est beaucoup plus complexe. Le travail avec les familles est aussi un sujet qui aurait mérité d'être déployé plus longuement car le fait de ne pas recevoir les familles ne signifie pas que nous les excluons du travail effectué avec les jeunes pour que cette relation se clarifie et s'aménage dans de meilleures conditions. L'accueil des mineurs qui s'intensifie nous obligera d'ailleurs à approfondir, voire modifier nos positions.

Nous sommes par contre tout à fait en accord avec la difficulté concernant les hébergements. Notre accueil en hôtel n'offre plus la prestation souhaitée parce que les hôtels sont devenus des lieux d'hébergement pour toute population en détresse et que les jeunes n'y apprennent plus à vivre mieux, mais au contraire sont identifiés à une population en souffrance. A cela ajoutons que les prix dépassent de loin les budgets accordés mais cela est une autre question. Nous n'avons pas encore trouvé de solution plus adaptée.

Le partenariat bien que cité dans sa qualité doit aussi être l'objet de notre attention. Si concernant chaque situation de jeune nous y sommes vigilants nous pensons qu'il serait opportun d'organiser des temps plus ouverts concernant notre réflexion clinique. Nous n'avons pas encore tranché sur la possibilité d'ouvrir nos journées d'études ou d'organiser des mini colloques.

Dernier point auquel nous avons été sensibles, la mise en place d'un CVS. En effet l'ensemble des documents exigés dans la loi 2002 ont de manière naturelle trouver leur place dans notre dispositif nous avons bien du mal à faire vivre un CVS. Notre accueil très individuel ne permet pas la tenue de réunion des représentants. Nous avons essayé et cela n'a pas fonctionné. Nous tenons d'inventer d'autres dispositions comme les reportages photos et les boules de Noël à messages mais cela n'est pas un apprentissage citoyen comme la loi le prévoit. Un projet qui donnerait la parole aux jeunes pour s'exprimer au delà de l'institution reste à inventer.

L'avenir de l'unité :

Notre fonctionnement montre son efficacité nous l'avons vu dans ce qui ressort de l'évaluation externe. Les propos des jeunes comme des partenaires affirment qu'il répond à un besoin et qu'il est le seul du département à le faire. Toutefois il faut savoir que cela est au prix d'un investissement et d'une tension extrême de la part des professionnels engagés. Concernant les salariés la moindre absence de la directrice ou de l'assistante laisse l'une ou l'autre seule à recevoir les jeunes, les appels et toute ce qui peut arriver dans la journée. Si l'assistante se trouve en difficultés, elle peut faire appel aux cliniciens et au directeur relais de la directrice. Mais lorsque la directrice est seule, elle doit assumer l'ensemble du travail. Dans ces périodes sa prestation se trouve parfois à la limite du supportable et ne permet pas la même qualité de réflexion et de réponse. C'est tout à fait regrettable mais les conditions budgétaires actuelles ne



permettent pas d'espérer un réponse adaptée à cette difficulté qui n'a fait que s'accroître depuis vingt ans.

La question devient plus cruciale quand on sait que la directrice actuelle doit décider la date de son départ en retraite puisqu'elle est en droit de la prendre depuis le 1^{er} octobre 2014.

En poste depuis plus de vingt ans elle peut s'appuyer sur cette longue expérience dans les moments difficiles. Elle est consciente que l'arrivée d'un professionnel plus neuf aura aussi ses atouts et insufflera une nouvelle dynamique. Mais comment prendre le temps de former cette personne et de passer les relais de prises en charge empruntent de transfert, si un temps n'est pas accordé pour qu'un tuilage facilite ce changement ?

L'association :

Après une année 2013 mouvementée et un changement de CA, les acteurs de Thélèmythe ont renouvelé leur investissement dans le projet et certains d'entre nous sont devenus membres de l'association. Les membres du CA seront maintenant élus par une assemblée générale plus consistante. L'écriture du projet associatif a permis que s'imaginent d'autres projets que celui du propre aux sept services existants.

A la demande du département du val de marne le dispositif de cet établissement va s'étoffer et des prestations nouvelles seront mises en place en 2015.

La possibilité d'intervenir dans le cadre de formations ou d'Analyse des pratiques est ouverte et des projets tels que le psychodrame, l'accueil de plus jeunes ou les AEMO renforcées sont envisagées.

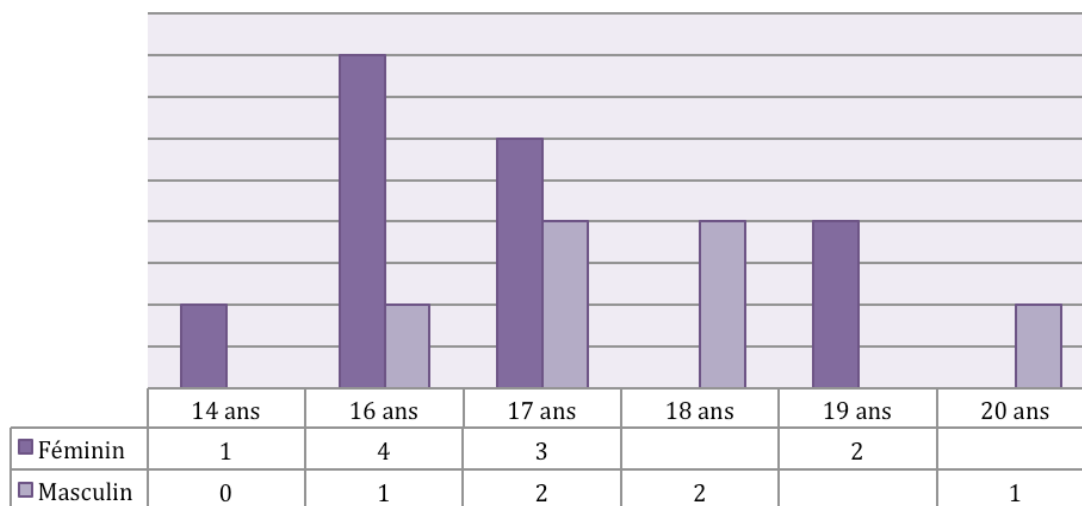
Ce changement de président ayant noyé dans la crise la fusion avec Toit Accueil Vie, la question de l'accueil des jeunes mères est un peu remise à plus tard.

La vie associative se remanie, nous espérons que Thélèmythe trouvera des réponses innovantes aux enjeux du monde actuel.

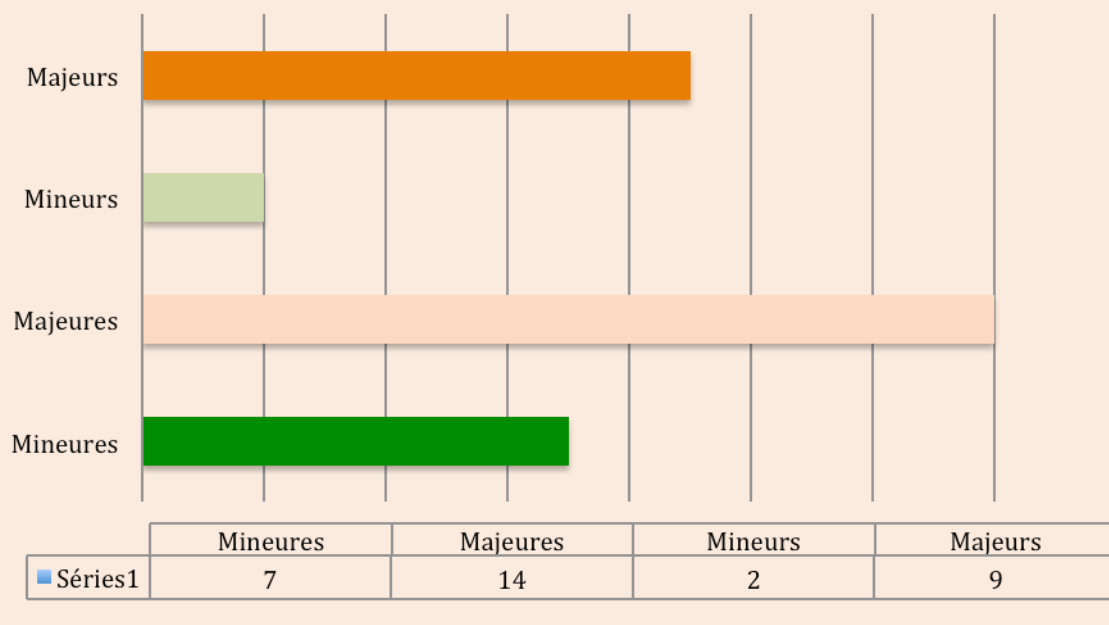
Françoise GARNIER



Répartition par âge et par sexe à l'admission - 2014

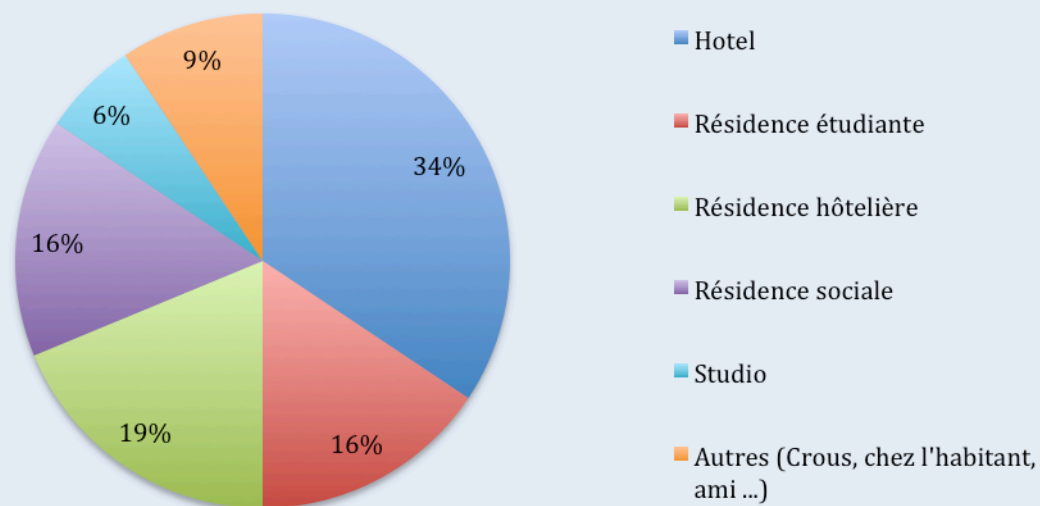


Répartition au 31 décembre 2014





Hébergement au 31 décembre 2014





T H É L È M Y T H E

HAUTS-DE-SEINE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014

THÉLÈMYTHE

CARACTERISTIQUE DE L'ETABLISSEMENT

69 rue de République – 92800 Puteaux
SIRET: 407 693 803 00 48
CODE APE : 853E

Nature de l'établissement ou du service : Service d'aide psychosocial
Œuvre ou organisme gestionnaire : **THÉLÈMYTHE**
Directrice de service : Marie-Christine BOURGOIN
Date agrément ou arrêté de création : 12 juillet 2007
- Aide sociale N° 071985 – N° 01986
. long séjour

Convention collective ou statut applicable au personnel : Mars 1966

T H É L È M Y T H E

Répartition par type de mesure et origine géographique

AU 31 décembre 2014

Dép.	Présents au 1 ^{er} janvier					Admissions dans l'année					Sorties dans l'année					Présents au 31 décembre				
	Plac. dir.	ASE		PJJ	Total	Plac. dir.	ASE		PJJ	Total	Plac. dir.	ASE		PJJ	Total	Plac. dir.	ASE		PJJ	Total
		Juge	Adm				Juge	Adm				Juge	Adm				Juge	Adm		
75					0					0										0
92		5	24		29		9	11		20		6	12		18		2	29		31
93					0					0					0					0
94					0					0					0					0
77					0					0					0					0
78					0					0					0					0
91					0					0					0					0
95					0					0					0					0
Autres					0					0					0					0
Total	0	5	24	0	29	0	9	11	0	20	0	6	12	0	18	0	2	29	0	31

PJJ : Ord 45 ou Jeunes majeurs décret de 75

Répartition par STASE des jeunes présents au 31 décembre 2014

S. T.	Présents au 31 décembre 2014				
	Placement direct	A S E		P J J	Total
		Judiciaire	Adm	Ord 45 J. M. (D. 75)	
1					
2			6		6
3			3		3
4		1	6		7
5			2		2
6		1	7		8
7			2		2
8			3		3
Total		2	29		31

T H É L È M Y T H E

Nombre de demandes d'admission en 2014 : 40

- **Nombre de demandes sans suite : 9**

- **Nombre de rendez-vous fixés en 1^{er} entretien : 31**

Dont :

- 20 admissions : 6 garçons dont 2mineurs et 14 filles dont 7mineures

- 9 demandes n'ont pas abouties :
 - o 1 jeune n'est pas venu au rendez-vous de 1^{er} entretien
 - o 6 jeunes n'ont pas continué le processus d'admission après le 1^{er} entretien
 - o 1 jeune a été refusé par Thélèmythe après la commission d'admission
 - o 1 jeune a intégré une autre structure

- 2 demandes en cours à fin 2014 :
 - o 2 admissions prévues en janvier 2015

Effectif de l'année 2014

Mois	Nombre de jeunes
Janvier	30
Février	32
Mars	35
Avril	33
Mai	33
Juin	34
Juillet	31
Août	30
Septembre	27
Octobre	28
Novembre	28
Décembre	31

Moyenne mensuelle sur l'année : 31 jeunes

T H É L È M Y T H E

Situations des jeunes admis en 2014 au regard de l'hébergement : 20 jeunes

Avant leur admission

En famille	10
A l'hôtel	4
En foyer	3
Famille d'accueil	3

Leur situation au 31/12/14

Hôtel	10
Résidence hôtelière	3
Résidence étudiante	2
Studio	1
Fin de prise en charge en cours d'année	4

Commentaires :

Les 10 jeunes toujours hébergés à l'hôtel sont encore dans les 3 mois d'évaluation ou inscrits sur la liste d'attente pour changer d'hébergement ou pas suffisamment prêts.

Situation des jeunes admis en 2014 au regard de leur situation socioprofessionnelle : 20 jeunes

Avant leur admission

Cursus général	6
BAC professionnel	2
CAP	1
Formation pré-professionnelle	2
Dispositif d'insertion	1
IME	1
Recherche de projet professionnel	1
Travail	1
Recherche d'emploi	1
Sans activité	3
Sans papiers	1

Leur situation au 31/12/ 2014

Cursus général	5
Dispositif d'insertion	1
BAC pro.	2
Travail	2

T H É L È M Y T H E

Préparation concours aide-soignante	1
Recherche un travail	1
Dispositif de formation professionnelle	2
Sans papiers	1
IME	1
Sortis en cours d'année	4

LES FINS DE PRISE EN CHARGE A 21 ANS : 5 JEUNES

👉 Cette jeune fille fut accueillie pendant 2 ans.

Elle nous a été adressée par l'éducatrice qui exerçait une mesure d'action éducative car elle se trouvait dans une situation très conflictuelle avec sa mère et avait dû quitter le domicile familial.

Elle a pu dès son admission investir l'accompagnement proposé, et mettre au travail ses difficultés et notamment celles rencontrées dans sa relation à l'autre aussi bien sur le plan professionnel que personnel.

Ayant obtenu son BAC, elle s'est orientée vers un BTS d'assistante de gestion en alternance.

Très satisfaite de cette orientation, elle a fourni un travail assidu et nous avons appris qu'elle l'avait réussi. Elle continuera un Bachelor en alternance.

A sa sortie, elle a trouvé un logement à Paris avec un dispositif qui aide les jeunes en formation ou entrant sur le marché du travail.

Sa sortie s'est donc déroulée dans de bonnes conditions et elle nous a quittés en ayant trouvé un apaisement nous permettant de penser qu'elle pourra continuer à mettre à profit ce qu'elle a travaillé durant sa prise en charge.

👉 La durée de prise en charge de cette jeune fille fut de 3 ans et 3 mois.

Elle était placée dans une MECS car elle avait été obligée de quitter le domicile familial où elle subissait de la maltraitance physique et verbale.

Au début de sa prise en charge, elle respectait ses engagements mais le lien fut long à s'établir. Elle se montrait méfiante et se « réfugiait » dans une rigidité importante mettant à distance tout affect.

Peu à peu une relation de confiance s'est établie et elle a pu mettre au travail ce qui la faisait souffrir.

Après avoir obtenu brillamment son BAC pro mode et couture, elle a passé avec succès un CAP esthétique. Elle a continué en BTS en alternance.

A sa sortie, elle a trouvé un logement adapté à ses ressources.

Cette jeune fille a montré tout le long de sa prise en charge une motivation et une détermination qui lui ont permis d'établir une réelle autonomie lui permettant de construire un projet personnel répondant à ses attentes.

Elle souhaitait « naviguer seule » tout en sachant qu'elle pouvait solliciter son thérapeute si elle estimait en avoir besoin.

T H É L È M Y T H E

↳ **Nous avons accueilli cette jeune fille pendant 3 ans et 3 mois.**

A son arrivée, elle était très envahie par la relation à sa mère qui la déstabilisait continuellement. La séparation des parents a accentué l'organisation de la relation mère fille empreinte de rejet-fusion.

L'adaptation au cadre de Thélèmythe fut un moment difficile : se retrouver seule dans son hébergement, commencer à prendre de la distance avec le domicile maternel, s'organiser dans sa vie au quotidien !

Un grand sentiment de solitude a engendré des symptômes dépressifs mais qui l'ont amenée à se saisir du soutien proposé.

Ce fut un long travail ponctué de moments d'avancée et de retrait marqués par des moments d'absences dans son espace thérapeutique.

Déscolarisée depuis un long moment, la réinscription dans un projet professionnel fut compliquée. La tentative de rescolarisation en BAC pro vente fut soldée par un échec.

Après plusieurs expériences dans la vente, elle fut embauchée peu de temps avant sa sortie comme vendeuse dans un magasin de prêt à porter en CDI.

Elle a trouvé in extremis un hébergement qu'elle a pu louer à son nom.

Il a fallu beaucoup de patience aux différents intervenants qui l'accompagnaient pour attendre qu'elle puisse suffisamment avoir retrouvé confiance en elle et trouvé un réel désir de trouver de l'autonomie qui ne soit plus pris dans le manque de la dimension familiale.

↳ **La durée de la prise en charge de cette jeune fille a été de 3 ans.**

Lorsque nous l'avons accueillie, elle quittait un foyer où elle ne voulait plus rester mais appréhendait également l'arrivée dans notre structure. Très déprimée, son installation à l'hôtel a été compliquée.

Le travail avec cette jeune fille a été de l'accompagner dans la traversée de la dépression qu'elle contenait depuis de nombreuses années.

Maltraitée dans son milieu familial, elle n'a pas pu se construire avec une image suffisamment bonne d'elle-même et exprimait sa souffrance en se mettant en danger dans des passages à l'acte.

Plusieurs hospitalisations en psychiatrie ont été nécessaires.

Nous l'avons accompagnée en consultation pour mettre en place un suivi régulier chez un psychiatre, qu'elle remettait sans cesse en question.

Elle n'a pas souhaité continuer le BAC pro en secrétariat qu'elle avait commencé.

Elle a passé son BAFA et a travaillé comme animatrice pendant une longue période, avant de décider d'arrêter car elle ne supportait plus ce travail.

De nouveau une période de repli s'est installée.

Aucun hébergement ne la satisfaisait car elle disait ne se sentir « nulle part chez elle ».

La fin de la prise en charge fut très compliquée car elle était sans emploi et ne voulait absolument pas accepter les solutions intermédiaires que nous lui propositions.

Elle était toujours inscrite à la mission locale et peu de temps après sa sortie un emploi d'avenir d'animatrice dans une maison de retraite lui a été proposé, elle fut embauchée et obtenu quelque temps après une place dans un FJT en appartement.

T H É L È M Y T H E

Elle peut si elle le souhaite continuer le travail avec sa thérapeute. Elle ne s'en ait pas saisi, une pause lui est certainement nécessaire.

↳ Cette jeune fille fut admise pendant 4 ans.

Après un parcours ponctué de violence, qu'elle subit ou qu'elle s'attribue dont deux tentatives de suicides et de nombreuses fugues, cette jeune fille est arrivée très déprimée. Toutefois elle semble très motivée pour investir le dispositif et très intéressée par le travail thérapeutique qu'elle désire commencer. Pour faire face à sa souffrance elle dit avoir eu recours à des produits illicites et se sent dépendante.

Très satisfaite de pouvoir avoir un lieu pour elle, elle a respecté les entretiens très régulièrement et pu commencer à s'apaiser.

Scolarisée en 1ere L, elle gérait sa scolarité dans une très grande tension ponctuée de moments de panique incontrôlables.

Son échec au BAC fut une période de repli, plus rien ne comptait, elle ne voulait plus voir personne.

Un redoublement dans un autre cadre ne lui a pourtant pas permis de l'obtenir.

Nous avons traversé avec cette jeune fille de nombreux épisodes de remise en question du cadre, mettant tous les intervenants dans une remise en question de cet accompagnement.

Peu à peu elle a pu tout de même se stabiliser en travaillant et en trouvant une autonomie où elle pouvait aller mieux.

A sa sortie, elle a pu louer un hébergement à son nom et ne pas être trop déstabilisée. Elle continue son travail thérapeutique avec la même thérapeute.

LES FINS DE PRISE EN CHARGE AVANT 21 ANS : 13 JEUNES

↳ La prise en charge de cette jeune fille a duré pendant 18 mois.

Une situation très conflictuelle avec son père l'a conduite à être mise à la porte par celui-ci, ce qui a provoqué une période d'errance avant son accueil à l'Aide Sociale à l'Enfance.

A son admission cette jeune fille était très méfiante et avait beaucoup de difficultés à exprimer, à évoquer un projet pour elle-même.

Cependant elle a pu investir peu à peu le dispositif et créer un lien, où la méfiance avait laissé place à la réserve.

Elle a obtenu sa carte de séjour et a pu commencer une formation pour l'aider à construire un projet professionnel.

Elle a ensuite été très rapidement enceinte, et après une période de questionnement, elle a décidé de poursuivre sa grossesse.

Elle a beaucoup somatisé et traversé des périodes réellement « d'abattement » mais l'accompagnement des différents intervenants et la qualité de la présence paternelle et de sa belle famille lui ont permis d'accueillir son petit garçon dans de bonnes conditions.

La relation mère-enfant s'est bien établie et son accueil en foyer maternel bien investi.

T H É L È M Y T H E

↳ Ce jeune fut accueilli pendant un mois.

Renvoyé du foyer pour des problèmes de comportement, ce jeune homme a traversé une grande période d'errance qu'il a répété dès les premiers jours de son admission.

Nous étions prêts à tenter de l'aider à travailler ses difficultés mais il a refusé de venir rencontrer sa thérapeute et n'a pas souhaité poursuivre sa prise en charge.

Ce jeune homme avait besoin d'être accompagné pour trouver le lieu où il aurait pu se soigner mais nous pensons qu'il avait bien perçu que nous avions évalué cette nécessité et qu'il n'a pas pu l'accepter.

↳ La prise en charge de ce jeune homme a duré 2 ans et 3 mois.

Ce jeune homme est arrivé en France, mineur isolé, et a vécu, avant d'être pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, des moments difficiles et très perturbants pour son développement.

Il était évidemment déscolarisé et le projet immédiat fut de l'aider à établir une demande de carte de séjour. En attendant il fut scolarisé en CLA afin de se remettre à niveau et de ne pas rester sans activité pour ne pas renforcer le grand sentiment d'isolement qu'il ressentait.

L'hébergement en hôtel fut très compliqué, il ne trouvait pas de lieu où il se sentait suffisamment bien.

L'obtention de ses papiers a mis beaucoup de temps et cela le maintenait dans une grande tension qu'il exprimait en étant très exigeant dans sa prise en charge en remettant fréquemment le dispositif en cause.

Dès qu'il a eu l'autorisation de travailler, il a commencé un CAP de plaquiste en alternance et s'est installé dans un studio dont Thélèmythe était bailleur.

Après une période où il a pu se poser et vivre plus sereinement, il a été très absent à ses rendez-vous thérapeutiques.

Nous avons repris cela avec lui, lors d'entretiens communs avec son thérapeute, et lorsque nous lui avons posé une limite dans le temps pour se positionner, il a décidé d'arrêter sa prise en charge.

Il a emménagé dans un foyer de jeune travailleur.

Il maintient le lien puisqu'il nous donne régulièrement de ses nouvelles

↳ Cette jeune fille fut accueillie pendant 6 mois.

Avant son admission, elle était hébergée à l'hôtel, après une longue période de fugues successives.

Cette jeune fille était beaucoup dans l'opposition et était toujours au bord de vouloir amorcer un conflit.

Les relations entre les parents séparées étaient très conflictuelles à son sujet, et elle avait une grande admiration pour son père qui était en liberté surveillée.

Elle était pratiquement toujours en compagnie de ses amis pour la plupart SDF et cela représentait pour elle un réseau de repères identificatoires.

Nous n'avons pas réussi à l'ancrer dans notre dispositif, l'espace thérapeutique ne lui permettant pas de voir des effets immédiats, elle n'a pas pu se l'approprier car cela lui « prenait trop la tête » réfléchir disait-elle la persécutait.

T H É L È M Y T H E

Nous avons donc été contraints, en accord avec l'Aide Sociale à l'Enfance de mettre fin à sa prise en charge.

↳ **La prise en charge de cette jeune fille a duré pendant 2 ans.**

L'Aide Sociale à l'Enfance nous a adressé cette jeune fille mineure car la relation avec sa mère était très conflictuelle et provoquait chez cette jeune fille des angoisses de culpabilité car sa mère était handicapée.

Repliée sur elle même, elle avait d'énormes difficultés à exprimer une demande et semblait peu investie dans la relation à l'autre comme si elle ne le reconnaissait pas dans sa crédibilité.

Peu à peu nous avons réussi à « l'apprivoiser » et à pouvoir établir une « certaine confiance ».

Elle a investi son espace thérapeutique et a pu exprimer comment elle se sentait coincée dans la relation avec sa mère qu'elle sentait ne pas pouvoir se passer d'elle.

Scolarisée dans le cadre d'un pôle innovant lycéen, elle s'est très impliquée dans un projet humanitaire et cela l'a aidée également à s'extérioriser et à trouver du plaisir à communiquer avec les différents partenaires.

A 18 ans lorsqu'elle a dû demander un contrat jeune majeur, malgré les explications qu'elle avait eu de part et d'autre, elle n'a pas pu soutenir sa demande et n'a pas respecté les conditions pour l'obtenir, prise dans une répétition de son fonctionnement antérieur.

L'Aide Sociale à l'Enfance a donc décidé d'arrêter sa prise en charge et de ce fait son accueil dans notre structure.

Elle s'est donc retrouvée sans hébergement et sans ressources.

Tout en ayant bien entendu ces manquements, nous avons beaucoup regretté de ne pas avoir pu continuer à travailler avec cette jeune fille qui était en train de progresser et de se mettre en bonnes conditions pour trouver son autonomie.

↳ **Ce jeune homme a été accueilli pendant 2 mois.**

Après plusieurs arrêts et reprises de prise en charge, que nous avons acceptés pour aider ce jeune, en grande difficulté psychique, d'entendre son questionnement, le soutenir dans ses tentatives de séparation d'avec un père, également en difficulté, nous avons décidé de mettre fin à cette répétition qui en se prolongeant n'aurait alors plus eu de sens.

Il ne pouvait pas être dans la régularité du respect des engagements que notre dispositif demande.

Il a continué à vivre avec son père, ce qui n'est pas propice à espérer une évolution de son état.

↳ **La prise en charge de cette jeune fille a duré 3 mois**

Mineure, elle était en famille d'accueil et ne souhaitait plus y rester car elle trouvait qu'elle n'avait pas assez d'autonomie et mettait en difficulté l'assistante familiale.

Dès le début de sa prise en charge nous avons pu observer son ambivalence et sa très grande difficulté à vivre seule.

T H É L È M Y T H E

Cette jeune fille n'a pas pu investir le travail thérapeutique n'en comprenant pas le sens et se défendant d'être « folle » !

Nous avons proposé de laisser « la porte ouverte » si elle souhaitait nous adresser une nouvelle demande et que son référent l'ait évaluée comme pertinente.

L'assistante familiale a accepté de la réaccueillir.

↳ **La durée de prise en charge de ce jeune homme a duré 1 an**

Avant son admission ce jeune homme était incarcéré en CEF.

Au début de sa prise en charge, il a respecté ses engagements, mais peu à peu, il s'est absenté très souvent de son espace thérapeutique et n'effectuait pas les démarches nécessaires pour favoriser la mise en place de son insertion.

Tout était pris dans une grande tension que nous nous efforcions de modérer pour qu'il puisse parvenir à progresser.

Aucun délit n'est survenu mais nous rencontrons de réelles difficultés à ce qu'il puisse nous dire comment il occupait ses journées.

A sa majorité, il n'a pas soutenu sa demande de contrat jeune majeur et la prise en charge s'est arrêtée.

Il est parti vivre chez son frère.

↳ **Nous avons accueilli cette jeune fille pendant 7 mois.**

Elle vivait chez son père et leurs relations étaient très compliquées. Une séparation s'est avérée nécessaire car elle n'avait aucune autonomie et cela provoquait un repli sur elle-même et des périodes de dépression.

Très fragile et très vite déstabilisée, elle a beaucoup de mal à s'approprier le dispositif. Beaucoup d'absences, quasi impossibilité de tenir ce qui était convenu, nous avons essayé de travailler les difficultés de cette jeune fille mais nous n'y sommes pas parvenus.

Elle n'était pas en demande d'un travail personnel et c'était la seule proposition que nous pouvions soutenir auprès d'elle.

Elle est partie en vacances deux mois sans s'occuper du renouvellement de son contrat jeune majeur, sa prise en charge s'est donc interrompue.

Elle est partie de nouveau s'installer chez son père.

↳ **La prise en charge de cette jeune fille a duré pendant 1 an et 3 mois**

Mise à la porte par sa mère et ayant été l'objet depuis de nombreuses années d'un rejet massif, elle était très méfiante et peu dans l'échange.

Elle a eu beaucoup de difficultés à pouvoir mettre un projet professionnel en place car rien ne lui convenait et tout était prétexte à arrêter ce qui venait à peine de commencer.

Elle somatisait beaucoup mais refusait de se soigner.

Elle était réticente à s'engager dans un travail thérapeutique même si par périodes, elle pouvait être plus présente aux entretiens.

Elle a réussi à trouver un emploi de vendeuse dans le prêt à porter mais a dû démissionner car elle a débuté une grossesse qui la rendait malade et renforçait sa somatisation.

T H É L È M Y T H E

Très ambivalente dans l'attente de cet enfant qu'elle vivait comme déjà « pénible », elle était toujours très fatiguée et a décidé de ne se déplacer que très rarement, ce qui a provoqué un arrêt de son travail thérapeutique.

Elle a été admise en foyer maternel et la relation mère-enfant s'est bien installée et elle a pu mettre à profit cet accueil. Sa mère a été présente et l'a soutenue.

↳ **La prise en charge de ce jeune homme a duré pendant 3 ans et 3 mois.**

Nous l'avons admis mineur, il avait été orienté par un éducateur PJJ, il était suivi par décision du juge car il avait commis des actes délictueux.

Ce jeune homme était très perturbé et sa famille ne pouvait plus faire face à son comportement.

Il a mis plusieurs fois sa scolarité en échec et était dans l'impossibilité d'investir un projet professionnel.

Sa principale motivation était d'essayer de toujours modifier la loi.

Nous avons essayé de mettre en place un protocole de soins qui d'une part puisse lui proposer un protocole de sevrage pour son importante conduite addictive et d'autre part d'instaurer un suivi avec un psychiatre.

Il n'a pas pu adhérer à ces propositions et devant son refus le service de l'Aide Sociale à l'Enfance a décidé de mettre fin à son contrat jeune majeur

Nous avons appris peu de temps après sa sortie sans étonnement qu'il était incarcéré pour des faits graves.

↳ **Nous avons accueilli cette jeune fille pendant 2 ans et demi.**

Avant son admission, elle était hébergée dans un hôtel car elle avait été mise à la porte du domicile maternel. Le lien avec sa mère et sa fratrie était très conflictuel depuis de nombreuses années et ne lui a pas permis de fonctionner autrement que dans une répétition dans sa relation aux autres.

Cela a eu pour conséquence également l'installation d'une grande fragilité narcissique. Sa scolarité a été très difficile à maintenir, elle a tout de même obtenu son BAC pro métiers de la décoration et commencé un BTS commerce en alternance ensuite.

Très déstabilisée après une rupture amoureuse, elle a dû être hospitalisée pour une tentative de suicide. Le lien à son thérapeute était très investi même si parfois les absences venaient le remettre en question, mais cela évidemment s'inscrivait dans le travail.

Elle a décidé après une période de réflexion très bien menée d'anticiper sa fin de prise en charge, et d'aller vivre dans une autre capitale européenne. Cela lui permettait de prendre une distance réelle avec sa mère et de bien apprendre l'anglais, langue qui avait créé pendant sa scolarité un blocage très angoissant pour elle.

Elle est partie dans le cadre d'un accompagnement d'un organisme spécialisé dans cet accueil et après un temps d'adaptation, elle semblait satisfaite de ce choix.

↳ **Cette jeune fille fut accueillie pendant 6 mois.**

Le lien avec elle fut très difficile à établir, ses repères étant ailleurs, elle était toujours en relation avec le club de prévention qui l'accompagnait avant et avait de grandes difficultés à accepter d'autres repères.

T H É L È M Y T H E

Son investissement dans le dispositif, surtout sur le plan thérapeutique, était très irrégulier et sa capacité à y trouver un sens était très compliqué.

Cette jeune fille a commis un acte qui l'a menée à l'incarcération et sa prise en charge s'est arrêtée de fait.

Toute l'équipe a été très « désemparée » par cette situation que nous avons évoquée largement en supervision institutionnelle.

COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE

Nous avons continué cette année à réfléchir à de nouvelles modalités d'accueil pour les plus fragiles, donc nous avons rencontré plusieurs partenaires afin de pouvoir échanger sur cette préoccupation qui est partagée par beaucoup de professionnels travaillant avec des adolescents et des jeunes adultes.

Nous sommes un peu plus avancés sur la conception du fondement du projet mais toujours embarrassés avec l'aspect matériel de son organisation.

Nous sommes également en questionnement sur les modalités de l'adresse des jeunes gens à Thélèmythe : comment est pris en considération la dimension thérapeutique du dispositif quand un jeune est orienté vers Thélèmythe ?

Nous pouvons constater au cours du 1^{er} entretien que certains d'entre eux n'en ont jamais entendu parlé, ils n'ont donc parfois aucune représentation de ce travail mais ont une « injonction » de mener le processus d'admission rapidement.

Or ce processus d'admission et d'évaluation ne doit pas être pris dans une logique de placement mais dans une rencontre, un échange leur permettant de commencer à, peut être, faire naître quelques questions sur leur parcours, leur fonctionnement, afin d'éclaircir un peu leur demande et d'entendre la teneur de l'engagement nécessaire à cet accompagnement.

C'est un engagement de part et d'autre, chacun avec ses obligations, pour eux de le respecter dans le cadre du dispositif et pour nous dans ce travail individualisé qui devrait leur permettre d'être dans des conditions suffisamment bonnes d'autonomie à leur sortie.

Notre préoccupation actuelle est l'arrêt trop « précipité » des prises en charge, qui ne tient justement pas compte de cette dimension thérapeutique. Nous constatons souvent que le moment de l'insertion marquée, par exemple, par l'obtention d'une formation ou d'un hébergement, ne signifie pas que l'insertion d'un jeune est pour autant réalisée.

Certes, ils ont évidemment la possibilité de continuer le travail engagé après leur sortie mais cela leur demande de se positionner différemment en sortant de l'obligation pour soutenir leur désir de poursuivre ce travail.

Beaucoup n'en sont pas encore là et de plus quand c'est un travail en cours qui est interrompu alors qu'ils sont encore en prise ou en répétition de leurs difficultés.

Quand l'absence dans le dispositif est trop marquée, nous pouvons nous même prendre l'initiative d'arrêter la prise en charge car cela n'a plus de sens puisque nous sommes mis dans l'impossibilité de pouvoir mettre au travail les difficultés qui

T H É L È M Y T H E

empêchent justement le jeune de pouvoir respecter ses engagements et du coup les nôtres également.

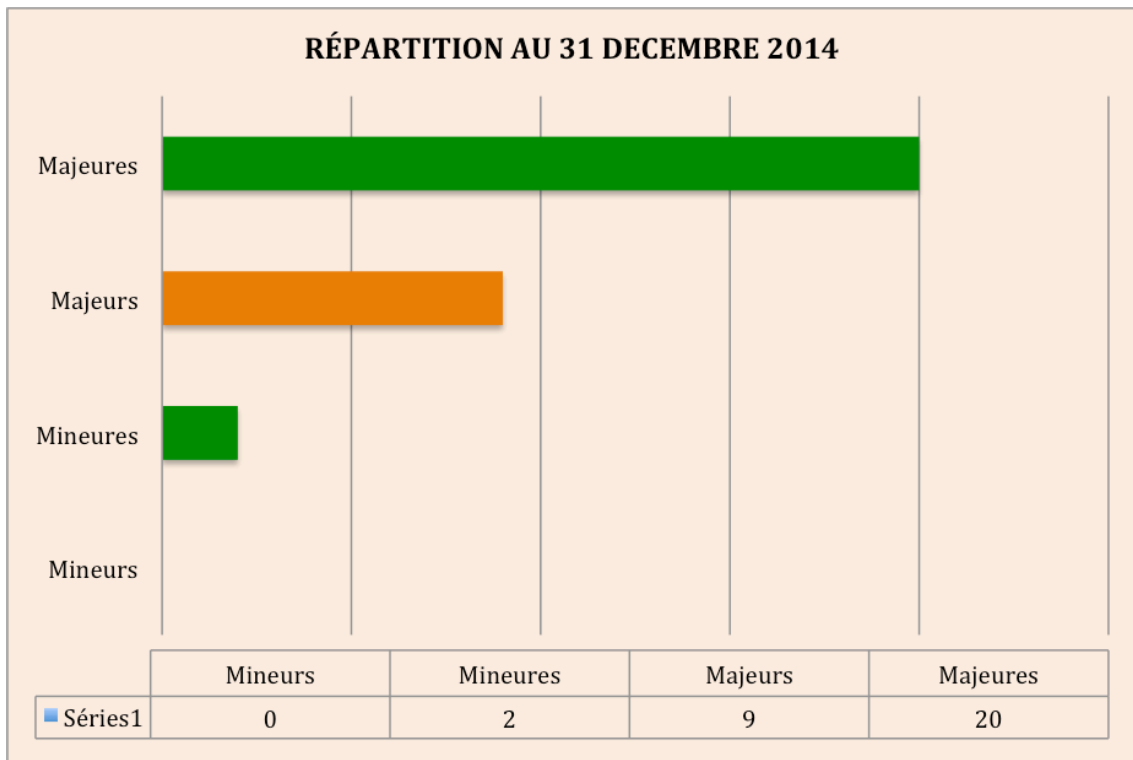
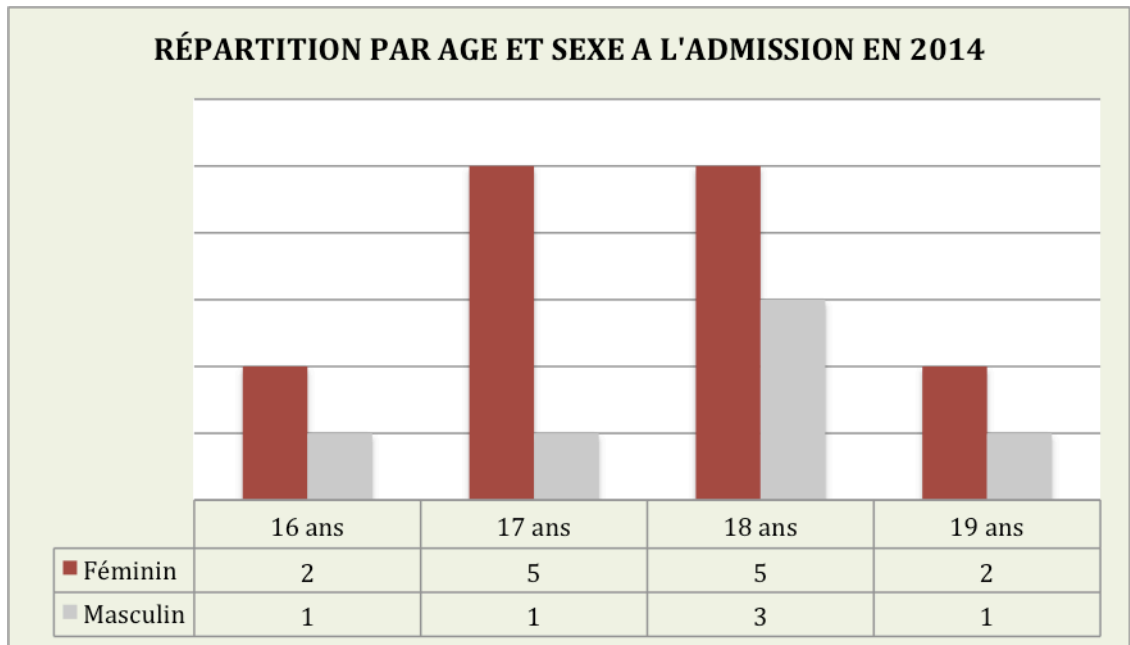
Il nous semble important de travailler ensemble et en amont ces fins de prise en charge afin qu'elles ne soient pas vécues par les jeunes gens que nous accompagnons comme une répétition de rupture ou d'échec.

CONCLUSION

Nous continuons à être animés par la mouvance nécessaire qui doit continuer à faire vivre notre dispositif afin de pouvoir proposer aux jeunes gens un accompagnement nourri par notre réflexion et le travail avec nos partenaires.

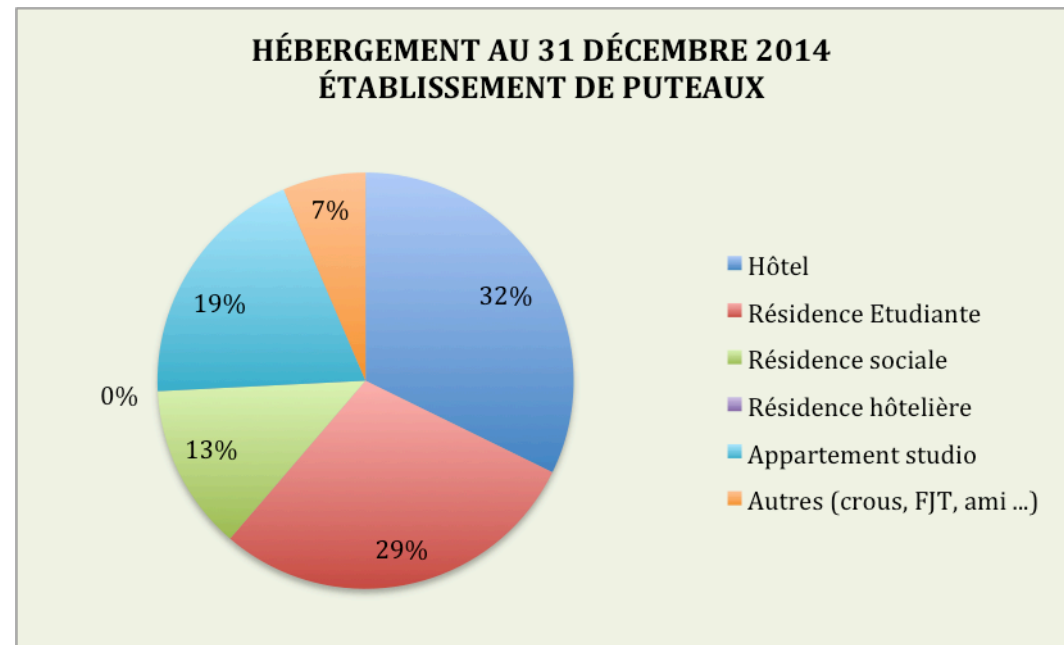
Marie-Christine BOURGOIN

T H É L È M Y T H E



31 décembre 2014

Hôtel	10
Résidence étudiante	9
Résidence hôtelière	0
Résidence sociale	4
Appartement, studio	6
Autres (FJT, crous, chez l'habitant, ami ...)	2
TOTAL	31





T H É L È M Y T H E

SEINE SAINT-DENIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014



I – Les admissions

A - Profils des jeunes admis

1. Répartition sexes et âges à l'admission
2. Origine des profils antérieurs
3. Motifs des placements antérieurs
4. Situations d'insertion scolaire ou socioprofessionnelle
5. Santé

II - La situation des prises en charge au 31/12/14

A - Situations scolaires, socioprofessionnelles, niveaux d'insertion

1. Scolarité et formation professionnelle
2. Insertion professionnelle

B – Les hébergements au 31/12/14

III - Les sorties en 2014

A - Généralités

B - Niveaux et type d'insertion

1. Insertion professionnelle des sortants
2. Niveau scolaire des sortants
3. Situation de l'hébergement des sortants



Article I. I – Les admissions

L'admission de 23 jeunes dans l'année 2014 représente un renouvellement de 72 % de l'effectif.

A - Profils des jeunes admis sur l'année 2014

1. Ages et sexes :

Age et sexe des jeunes admis	Mineur(e)s	Majeur(e)s	Totaux
Filles	9	8	17
Garçons	4	2	6
Totaux	13	10	23

- Les candidatures des filles sont plus nombreuses que celles des garçons aussi, sont-elles sur représentées au niveau des effectifs.
- Le nombre de mineurs admis est devenu supérieur à ceux des majeurs.

2 - Origine des placements antérieurs :

Jeunes vivant antérieurement en	Nbre	%
Famille	7	30 %
Famille d'accueil	5	22 %
Foyer/Autres Institutions	4	17 %
Hôtel à titre précaire	5	22 %
Errance	2	9 %
Total jeunes admis en 2014	23	100%

30% des jeunes ont été orientés à Thélémythe alors qu'ils vivaient en famille. Notre établissement est toujours identifiés comme alternative au placement en collectivité et repéré comme dispositif éducatif à effet thérapeutique. Les partenaires nous sollicitent également pour une proportion significative (30%) comme un lieu de médiation du jeune avec sa famille.

3 - Motifs des placements antérieurs :

Violences physiques	3
Négligences lourdes	2
Violences psychologiques	4
Enfants en situation de risques (santé, psychologique)	11
Mineurs isolés étrangers	3
Total jeunes admis en 2014	23

L'usage des catégories étant incontournable, nous devons cependant signaler que les frontières entre ces dernières sont très poreuses :

- un mineur isolé étranger a probablement été exposé à des dangers (physiques ou psychologiques),
- des violences physiques ne sont-elles pas nécessairement liées à des formes de violences psychologiques,
- des violences psychologiques peuvent conduire à des conduites d'automutilation, etc.



4 – Situations d’insertion scolaire et/ou socioprofessionnelle des jeunes admis en 2014 :

. Situation d’insertion des jeunes admis :

- 12 étaient **scolarisés** (3 en cursus général et 9 en cursus professionnel),
- 2 étaient **en formation d’insertion sociale**

- 2 étaient en recherche d’emploi, non inscrits au Pôle Emploi
- 2 étaient sans insertion socioprofessionnelle ni scolarité depuis 1 an ou plus
- 3 étaient sans insertion socioprofessionnelle ni scolarité depuis plus de 2 ans
- 1 était sans insertion socioprofessionnelle ni scolarité depuis plus de 3 ans

. Niveaux scolaires des jeunes admis :

Niveau VI n’allant pas au delà de la scolarité obligatoire 16 ans	10
Niveau V : équivalent au CAP BEP	11
Niveau IV : Equivalent au Baccalauréat général ou professionnel	2
Total des jeunes admis en 2014	23

La part des jeunes admis en situation d’insertion scolaire ou professionnelle est inédite en 2014 : elle représente 60 % signe que les partenaires s’adressent à Thélémlythe pour des jeunes « normalisés ».

5 - Santé :

Éléments concernant la santé des jeunes à l’admission	2014
Suivis en psychiatrie	1
Nécessitaient un suivi psychiatrique	2
Avait évoqué des idées suicidaires au cours des entretiens préliminaires	1
Souffraient de sévères insomnies	3
Avaient recours à divers psychotropes de façon intensive	4
Souffrait d’Obésité	1
Jeunes souffrant d’asthme sévère/d’anémie/de sévères douleurs dentaires/	3
Total	15

11 jeunes sur les 23 admis soit près de 50 % présentaient un tableau propre à reconnaître une souffrance psychique plus ou moins invalidant la dynamique d’insertion socio professionnelle.

5 - Autres :

Parmi les 23 jeunes admis, 4 avaient des affaires pénales en cours.

B -Processus d’admission

Sur 72 demandes : 58 accords de principe, 41 jeunes ont pris rendez-vous, 34 se sont présentés au rendez-vous, 4 d’entre eux n’étaient pas prêts...

31 ont cheminé dans la procédure d’admission :

- 23 jeunes ont été admis en 2014
- 3 admissions étaient programmées en janvier 2015
- 3 usagers ont donné leur ordre de préférence en décembre et leurs demandes ont été étudiées en janvier 2015
- 2 ont fait toute la procédure, étaient admissibles mais n’ont pas donné suite.



Article II. II – La situation au 31/12/2014

L'effectif au 31/12/2014 était de 32 jeunes, dont :

- . 9 garçons (28%) et 23 filles (72%)
- . 5 mineurs (15 %) et 27 majeurs (84%)

La part des mineurs reste dans la même proportion que les années précédentes.

A - Situations scolaires, socioprofessionnelles et niveaux d'insertion

1- Diplômes obtenus

	2014
Titulaires du Brevet des Collèges	6
Avaient obtenu le CAP	0
Avaient obtenu le BEP	4
Avaient obtenu le Bac	3
Total	13

13 jeunes sur 32 de l'effectif au 31/12/2014 étaient titulaires d'un diplôme, soit 40 % de l'effectif.

2- Activités au 31/12/14

Activités au 31/12/14		31/12/14	31/12/13	31/12/12	31/12/11
Scolarisés ou en formation	Scolarisés BAC	8	4	10	5
	Scolarisés BTS et 1 ^{ère} année de licence	3	1	1	1
	Scolarisés BEP et Brevet Professionnel	0	0	1	3
	Scolarisés CAP	2	0	5	1
	Formation Pré Qualifiante	2	0	1	2
	Plateforme Mob/MIG/2 ^{ème} chance	3	1	1	3
Total scolarisés ou en formation : 18 soit		18 soit 56 %	6 soit 20%	19 soit 55%	15 soit 55%
Salariés	CDD Temps complet	0	3	2	0
	CDD Temps partiel	1	0	0	2
	CDI	0	3	1	0
	Contrat aidé	0	1	0	0
Total Contrats de travail :		1 soit 3 %	7 soit 23%	3 soit 8%	2 soit 8%
Sans activité	Inscrits à la Mission Locale	7 soit 22%	33%	20%	25%
	N'avaient aucune activité ou cherchaient un emploi sans suivi par la Mission Locale	6 soit 19%	24%	7%	12%

Sur 32 jeunes présents au 31 décembre 2014, 13 étaient rentrés depuis moins de 4 mois à Thélème.



B - Les hébergements au 31/12/2014

Répartition des hébergements au 31 12 2014	Nbre	%
Hôtels	4	12%
Résidences sociales	3	9%
Résidences hôtelières	17	53%
Studio en Résidences étudiantes	5	16%
Studio en ville bail Thélèmythe	2	6%
Bail au nom du jeune	1	4%
Autres,	0	0%
TOTAL	32	100%

Deux tiers de l'effectif au 31 décembre avaient été admis dans l'année 2014, dont la moitié depuis moins de 4 mois. Ils ne remplissaient pas les conditions pour rentrer en studio.



Article III. III – LES SORTIES EN 2014 : 21

21 jeunes ont quitté le service pendant l'année 2014.

10 d'entre eux avaient 21 ans.

- 9 d'entre eux étaient autonomes (logement, revenus),
- 1 jeune est retourné en famille

2 jeunes avaient plus de 20 ans,

- 1 était en situation d'autonomie (travail, logement)
- 1 a été orienté vers un FJT avec prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance.

4 avaient plus de 19 ans,

- 2 étaient en situation d'autonomie (travail, logement)
- 1 est retourné en famille, sans emploi.
- 1 était en situation d'errance

3 avaient plus de 18 ans,

- 1 était retourné en famille, sans emploi.
- 1 était retourné à l'hôtel avec prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance
- 1 était en situation d'errance

2 avaient 17 ans, et étaient retournés en famille à leur demande.

A – Durée moyenne de prise en charge :

Durée Moyenne de prise en charge	2014
Jeunes ayant quitté le service à 21 ans	27 mois
Jeunes sortis avant leur 21 ans	14 mois
Durée Moyenne de prise en charge tout âge confondu	20,5 mois

10 jeunes sur 12 ayant eu la possibilité de bénéficier d'un suivi suffisamment long (environ 2 ans) ont quitté le service en situation d'autonomie (travail et logement) soit 83 %. Ce sont évidemment les 20-21 ans.

Les plus jeunes ont acquis dans une moindre mesure leur autonomie socio professionnelle (3 sur 9). Certains sont retournés vive en famille, d'autres ont été ré orientés. Il est notable que 2 jeunes seulement nous ont quitté en situation de précarité « errance ». Le contexte dans lequel ces jeunes ont été admis était trop prégnant pour être évincé. Nous avons conscience de ce risque mais il fallait cependant tenter une « ligne de fuite ».

B – Situations d'insertion des sortants : 21

1 - Insertion professionnelle :

	2014	Sortis à 21ans	avant 21 ans	TOTAL
Salariés	CDI	0	1	1
	CDD	2	2	4
	Contrat d'Apprentissage	2	0	2
	Contrat aidé	1	0	1
	Total Salariés	5	3	8
Non Salariés	Plateforme de mobilisation	2	1	3
	Sans projet	0	2	2
	Scolarisés	1	1	2
	En recherche d'emploi	2	4	6



Total Non Salariés	5	8	13
--------------------	---	---	----

2 - Niveaux scolaires des sortants : 21

Sortis à 21 ans		Sortis avant 21 ans		2014
Supérieur au Bac	0	Supérieur au Bac	0	0
Niveau IV Bac ou Niveau	4	Bac ou Niveau	3	33%
Niveau V équivalent BEP CAP	5	Niveau V équivalent BEP CAP	5	48%
Niveau VI N'allant pas au delà de la scolarité obligatoire	1	Niveau VI : N'allant pas au delà de la scolarité obligatoire	2	14%
Illettrisme	0	Illettrisme	1	5%
Total	10	Total	11	100%

17 jeunes sur 21 sont sortis avec un Bac/BEP ou CAP ou équivalent. Il est difficile de faire un rapport de cause à effet entre le passage de ces jeunes à Thélème et le succès de leurs études. En effet certains ont été admis en situation de scolarité et ont poursuivi avec succès leurs projets. On peut noter cependant que 70% des jeunes sortis diplômés avaient entre 20 et 21 ans et avaient été pris en charge pendant environ 2 ans.

3 - Situations d'hébergement des sortants : 21

Sortis à 21 ans		Sortis avant 21 ans		2014
Locataire en titre	3	Locataire en titre	2	24%
En colocation	5	En colocation	2	33%
Retour en famille	2	Retour en famille	4	28%
Foyer Maternel	0	Foyer Maternel	1	5%
Hébergement pris en charge	0	Hébergement pris en charge	1	5%
Autres (incarcération, disparition)	0	Autres (incarcération, disparition)	1	5%
	10		11	21 soit 100%

80% des jeunes sortis à 21 ans ont trouvé un logement en location ou colocation. 57 % de l'ensemble des jeunes ont pu accéder à un logement autonome.

P o u r c o m p a r a i s o n 2 0 1 3

Sortis à 21 ans		Sortis avant 21 ans		2013	2012	2011	2010
Locataire en titre (ou colocataire)	5	Locataire en titre	1	31,5%	37%	50%	29%
Retour en famille	3	Retour en famille	7	53%	47%	40%	53%
Sans solution SDF	0	Sans solution SDF	0	0	11%	5%	0
Autres (*)	0	Autres (*)	3	15,5%	5%	5%	18%
TOTAL	8	TOTAL	11				

La comparaison de la situation des hébergements des sortants avec celle des années précédentes laisse apparaître des résultats satisfaisants en 2014. Ces résultats sont essentiellement liés à une durée de prise en charge plus importante cette année ainsi qu'à la situation et ressort singulier de chacun. En effet, la posture des professionnels invite ces jeunes gens à leur responsabilité vis-à-vis de leur choix de vie, autrement dit, tout au long de leur prise en charge ils ont été accompagnés dans cette nécessaire confrontation à ce « devenir adulte ». (cf. les éléments d'analyse du rapport d'activité de 2013).



T H É L È M Y T H É

V I N C E N N E S

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014

THELEMYTHE

ASSOCIATION GESTIONNAIRE

Nom de l'association :	THELEMYTHE
Adresse :	6 bis, avenue du Maine – 75015 PARIS
Téléphone :	01.49.54.01.00
Télécopie :	01.45.44.18.30
Courriel :	info@thelemythe.asso.fr
Présidente :	Mme Annie Toulzat
Directeur général :	M. Norbert Ligny
Directeur administratif et financier :	M. Jean-François Choteau
SIRET :	352 567 440 00065

ETABLISSEMENT

Nom :	VAL DE MARNE
Adresse :	34, rue Charles Silvestri – 94300 VINCENNES
Téléphone :	01.49.54.01.11
Télécopie :	01.43.28.26.62
Horaires d'ouverture :	9h – 13h / 14h – 18h
Directeur de service :	M. Cyril Grondin
Courriel :	cgrondin@thelemythe.asso.fr
Assistante de direction :	Mme Régine Eichmuller
Nombre de places :	32 jeunes de 16 à 21 ans

T H É L È M Y T H E

INTRODUCTION :

« Chantier au long cours »

Cette année, à la faveur d'une réflexion institutionnelle d'une part, puis à l'occasion de notre réponse aux demandes du département d'autre part, les professionnels de l'établissement de Vincennes mais également les acteurs de toute l'association dans son ensemble ont engagé un chantier réflexif autour des modalités de prise en charge des jeunes usagers et des points de son projet qui pourraient être améliorés, adaptés ou modifiés si nécessaire. Dans un contexte social et économique souvent défavorable aux associations, l'établissement Thélèmythe du Val-de-Marne a vu donc se présenter l'opportunité de s'engager dans l'expérimentation de changements structurels institutionnels avec le souci majeur de préserver le sens de son projet qui a fait ses preuves depuis plusieurs décennies. La problématisation de cette dynamique interne qui s'est donc posée à nous pourrait se traduire ainsi : Comment concilier la nécessaire évolution institutionnelle avec les nouveaux impératifs rationnels qualitatifs des prises en charge des usagers dans un contexte social, politique et économique contemporain en constante mutation tout en réaffirmant les valeurs de solidarité et de liberté dans les rencontres singulières avec des jeunes citoyens en devenir ?

L'engagement de la réflexion institutionnelle s'est donc fait avec une certaine vigilance quant au risque de se soumettre au discours qui tend à devenir exclusivement comptable. Parfois en effet, sous les habits de la modernité voire de l'innovation, la dérive technocratique, instrumentale, utilitariste entraîne les acteurs du social à se déployer de plus en plus comme système de gestion des problèmes de fonctionnement social. Les pratiques sont ainsi progressivement envahies par des problématiques économiques et gestionnaires passant d'une gestion administrative à une gestion entrepreneuriale confrontée aux logiques de marché. Aussi, en inversion à cette logique de rationalité dominante et de pratiques managériales parfois fondées sur une culture bureaucratique, l'efficacité symbolique que vise le travail social est pourtant importante et nécessaire à l'efficacité des pratiques. Le travail social et les pratiques qui y sont liées doivent en effet être capables d'intégrer les réalités économiques, politiques et sociales modernes sans pour autant capituler sur ses finalités propres et tout en s'opposant à ses propres dysfonctionnements.

C'est en cherchant constamment à comprendre la personne plutôt que de l'appréhender voire la définir comme problème social, en réintroduisant la prise en compte du Sujet individuel et d'un collectif qu'on peut aller au-delà de la pensée gestionnaire en terme de flux, de stocks, de statistiques, etc. Les travailleurs sociaux ne peuvent pas être des travailleurs sociaux de flux mais des travailleurs sociaux de qualité.

T H É L È M Y T H E

Toutefois, il reste utile de bien préciser que les travailleurs sociaux agissent dans un cadre institutionnel. Ces institutions ont une mission de service public et donnent les moyens d'y parvenir. Mais elles sont bien plus qu'un cadre offert à l'exercice du travail social dans la mesure où elles prônent et soutiennent des valeurs. Des valeurs qui résistent à la marchandisation du secteur social qui repose sur une logique exclusivement libérale considérant le social comme un marché et comme bien solvable et lucratif où l'intervention engageant les professionnels est transformée en une simple prestation de service, comme un simple échange de biens où l'on finit par confondre sens et efficacité.

Il est donc important que les travailleurs sociaux puissent interroger à la fois leurs propres pratiques et les pratiques institutionnelles qui paraissent injustes, inégalitaires ou irrespectueuses envers les usagers et avoir le courage de prendre des distances, voire de s'opposer à celles-ci en cherchant à y remédier. C'est ici probablement que se situe la réelle responsabilité des professionnels au croisement avec une éthique personnelle.

Notre travail de mise en chantier des pratiques institutionnelles n'a donc pas fait l'économie de cette résolution qui vise simultanément un processus méthodologique qui répond à la question « comment faire ? » et à celui éthique qui répond en même-temps à la question « pourquoi faire ? », au nom de qui ou de quoi ? Quelle est la meilleure orientation ou la moins mauvaise ? Cela dénote une certaine complexité qui est toujours au cœur d'une réflexion éthique concernant les pratiques concrètes. Cette dynamique peut donc parfois prendre du temps, un temps qui peut paraître trop long et pourtant nécessaire.

Ainsi, démarche et processus ont consisté pour nous à délimiter le problème de nature éthique et pratique, identifier les possibilités permettant de résoudre le problème, évaluer les alternatives, choisir les interventions les plus efficaces et mettre les décisions en actions.

L'exécution budgétaire de l'année fut le point d'entrée de cette réflexion avec une interrogation persistante autour des modalités d'hébergement des jeunes usagers. En effet, lors de notre précédente discussion budgétaire le département du Val-de-Marne nous a accordé un demi poste supplémentaire d'agent technique amenant ainsi à un équivalent temps plein d'agent technique pour l'établissement de Vincennes.

Rappelons ici que les agents techniques à Thélèmythe ont pour fonction, entre autres, de prospecter, contrôler et entretenir les hébergements des 250 jeunes de l'association (hôtels, résidences hôtelières, résidences étudiantes, studios...). A ce jour l'association dispose de 3 personnes employées à temps plein dont l'organisation du travail est opérée par un « coordinateur hébergement » implanté au siège de l'association. Ce « pôle hébergement » est donc mutualisé pour les 5 établissements de l'association comprenant au total 250 jeunes usagers hébergés de manière individuel et externalisé. Ces personnels n'ont pas de formation sociale relatif à l'accompagnement des usagers, ils n'ont donc pas pour fonction d'intervenir directement auprès des usagers eux-mêmes. L'idée sous-jacente à ces dispositions repose sur le projet institutionnel même qui souligne l'originalité d'une prise en charge articulée autour d'un binôme (cf. rapport précédent) qui prendra en charge la problématique singulière de chaque usager et évaluera la pertinence d'intervenir dans chaque champs de sa réalité. Autrement-dit, la genèse du projet offre donc la possibilité soit au thérapeute, soit au cadre du service d'accompagner un

T H É L È M Y T H E

jeune dans le souci à la fois de préserver son intimité mais également dans un souci de s'assurer de sa sécurité. Cela implique donc la question de son lieu d'hébergement.

Et pourtant, les modalités actuelles d'organisation au sein de l'association n'apportent pas entièrement satisfaction à cette question de l'hébergement. En effet, on note un glissement des fonctions des agents technique de l'association pas toujours en lien avec les premiers acteurs concernés, le binôme. Comment ces personnels confrontés aux problématiques et à l'intimité des jeunes usagers peuvent-ils seulement se contenter d'entretenir les hébergements ? Par ailleurs, en charge du contrôle des hébergements, ils remontent par la suite les informations constatées aux cadres de l'association. Cette fonction pas toujours évidente les amènes régulièrement à être malgré eux associés à cette fonction de contrôle par les jeunes usagers. Leurs relations avec lesdits jeunes sont en conséquence régulièrement sous tensions.

C'est donc dans ce contexte institutionnel où nous cherchons les meilleures solutions pour concilier à la fois pertinence du projet et nécessité d'amélioration que l'équipe de Vincennes a cherché comment utiliser ce demi poste supplémentaire accordé par nos financeurs. Les constats du fonctionnement actuel furent donc :

- Un manque de visibilité et de coordination entre les agents techniques et les acteurs du binôme ;
- Une difficulté pour les agents technique d'appréhender les problématiques des usagers ;
- Une difficulté de compréhension des fonctions-mêmes du binôme par les agents techniques ;
- Un sentiment de solitude voire de clivage entre les acteurs en charge du suivi des jeunes et le pôle hébergement dont les professionnels se sentent trop peu entendus ;
- Une réaffirmation de la pertinence du projet institutionnel soulignant l'imbrication des dimensions psychothérapeutiques, sociales et éducatives dans les modalités de prise en charge des usagers ;
- Une dégradation des conditions sociales d'hébergement et d'accès à un logement autonome ;
- Une complexification des relations avec les bailleurs (hôteliers, etc.) qui offrent moins de souplesse que jadis ;
- Une banalisation de la précarité et une paupérisation notamment au travers de l'utilisation des hôtels qui deviennent à la fois plus couteux et difficile à trouver ;
- La nécessité de trouver de nouvelles manières d'accompagner les jeunes usagers à la fois dans leurs hébergements et dans l'accès à leurs droits ;
- La nécessité de trouver et de mobiliser un réseau de partenariat institutionnel ;
- Un impératif de mieux anticiper les conditions de sortie des jeunes usagers du dispositif.

T H É L È M Y T H E

Dans l'objectif de répondre à ces quelques constats, l'équipe a donc réfléchi au meilleur profil de poste et qualifications pouvant remplir des fonctions complémentaires au dispositif actuel articulé autour du binôme cadre/psychothérapeute. Pour ce faire, nous nous sommes rapprochés d'un centre de formation de travailleurs sociaux dont les compétences nous ont permis de choisir un profil d'assistant(e) social(e). En effet, un éducateur spécialisé formé essentiellement à la relation éducative ne peut travailler sans s'engager dans une relation transférentielle massive avec les usagers et serait ainsi amené à formaliser des accompagnements extérieurs (hébergement, insertion, soins,...). Si à première vue cette approche semble séduisante à plusieurs titres (proximité avec les usagers, contrôle implicite, etc.).

Nous n'avons pour autant pas opté pour cette option qui viendrait trop modifier les spécificités du projet institutionnel. En effet, de nombreuses interrogations se sont posées quant aux interactions probables que comporterait l'introduction de cette identité professionnelle nouvelle dans le dispositif institutionnel. D'une part, une grande majorité des acteurs ont considéré que la spécificité institutionnelle s'étayait précisément sur la faculté des thérapeutes à s'engager sur la scène du réel, autrement-dit à opérer des accompagnements concrets. Cette caractéristique de la scène de travail multiple (dans et hors le cabinet du thérapeute), ainsi que les particularités de l'engagement personnel fort (dimension transférentielle) inhérent à ce métier relationnel et un des leviers fondamentaux des pratiques professionnelles. La proposition d'un éducateur spécialisé vient donc remettre en question un pan entier de cette spécificité qui pourrait se traduire par un écartèlement entre les dimensions subjectives et réelles que la clinique institutionnelle vise au contraire d'associer. Cette proposition comporte donc le risque d'éloigner voire de cliver le thérapeute des préoccupations concrètes (telles qu'expérimenter avec les agents techniques par exemple), en venant déplacer et/ou boucher la problématique singulière de l'utilisateur. Rappelons ici que l'approche de Thélèmythe est de considérer les multiples passages à l'acte, manquements, etc. des usagers comme étant adressés aux acteurs professionnels et par conséquent à traiter comme tels dans le cadre relationnel transférentiel.

Nous avons également écarté les profils d'éducateur technique dont la spécificité est ancrée du côté d'un référentiel métier (en général une formation initiale) qui sert de support à un apprentissage professionnel. On retrouve en général cette fonction dans le cadre des institutions à visée de réinsertion professionnelle (adaptée ou non), (ESAT, etc.). Il n'y a pas de sens à introduire cette identité professionnelle dans l'institution actuellement. De même, le profil de T.I.S.F (Technicien d'Intervention Sociale et familiale) dont l'intervention semble se centrer auprès des cellules familiales n'a pas fait l'objet d'un consensus favorable. Nous avons également cherché du côté de la fonction incarnée par un C.E.S.F (Conseiller(e) en Economie Sociale et Familiale). Cette formation qui a retenu notre attention, nous a paru trop axée sur une pédagogie visant l'apprentissage d'une gestion budgétaire familiale efficiente avec une certaine difficulté quant au public souvent trop « déstructuré » accueilli. Autrement-dit ce profil de poste pourrait trouver sa pertinence en fin de prise en charge dans la mesure où les usagers seraient suffisamment posés dans un cadre sécurisant avec une situation d'insertion socio-professionnelle favorable.

Finalement le consensus s'est fait sur un profil de formation assistant(e) de service social dont les compétences techniques paraissent plus à-mêmes de correspondre aux problématiques rencontrées dans notre travail et ce à plusieurs titres. Tout d'abord, chacun s'accorde à penser que les compétences en terme de droits sociaux communs sont indispensables pour accompagner les usagers à faire valoir leurs droits. Nous avons ainsi pensé aux démarches indispensables

T H É L È M Y T H E

concernant l'accès aux soins (CMU et CMU-C), à ceux concernant le logement (Allocations, demande de logement social, DALO, FJT, domiciliation, etc.). Aux droits concernant les questions administratives liées aux papiers (régularisation en Préfecture, demande de nationalité française, etc.). Par ailleurs nous pensons employer cette personne dans la recherche et la consolidation de réseau de partenaires institutionnels liés au logement (recherche d'autres solutions que l'hôtel, mise en place de partenariat avec les bailleurs sociaux, etc.) ou encore avec des institutions spécialisées dans les addictions, la psychiatrie, ou la MDPH. Enfin, notre idée fut également de mieux préparer la sortie des usagers qui nécessite parfois encore d'un soutien. Il s'agit donc ici de faire le lien avec les institutions prenant en charge les majeurs sortants des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance dont la situation reste fragile voire précaire. En effet, notre expérience montre une certaine méconnaissance des dispositifs existants et leurs accès (CHRS, Centre Maternels, etc.). A l'issue de notre réflexion, l'équipe de Thélèmythe Vincennes a donc soumis cette proposition au siège et aux instances associatives qui ne se sont pas opposés à cette idée.

La demande du département.

Dans le même temps, au cours de l'été, la Direction départementale de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse du Val-de-Marne nous a sollicité en vue d'augmenter notre capacité d'accueil de l'effectif de l'établissement dans la limite imposée par le législateur. Le seuil maximum autorisé étant un tiers de l'effectif accordé dans le cadre d'une extension. En ce qui nous concerne, cette limite est donc portée à 10 jeunes supplémentaires. Si la demande du département s'est traduite par cette augmentation en lien, à la fois avec un redéploiement des prises en charge existantes sur d'autres institutions (MECS de Chéroux par exemple) dont « *le plateau technique* » semblait trop massif et inadapté aux missions d'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs (prise en charge collective), cette demande s'est également orientée vers un « *accompagnement plus éducatif* » qui s'adresserait à un public de jeunes majeurs ayant déjà connu une période de placement et dont le profil ne nécessiterait pas particulièrement une prise en charge psychothérapeutique massive, mais plutôt un accompagnement vers l'autonomie.

Notons que cette demande à l'institution Thélèmythe s'inscrit dans une dynamique globale départementale qui a engagé un chantier de réflexions et d'actions en faveur des jeunes âgés entre 16 et 20 ans pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. La création du dispositif REAJI (REnforcer l'Autonomie des Jeunes pour leur Insertion) par le département s'inscrit dans cette dynamique avec des aspects d'accompagnement professionnel (Parrainage), d'accompagnement au logement, etc.

La question du « plus éducatif » est venue sérieusement interroger les acteurs institutionnels dans la mesure où le projet associatif qui vise l'autonomisation et l'insertion des jeunes usagers n'écarte en aucune manière la dimension éducative. Pouvait-il donc y avoir une demande sous-jacente ?

Avant de répondre à cette proposition, il nous a donc fallu comprendre ce que pouvait comporter une telle demande dans l'état actuel des modalités de prise en charge à Thélèmythe et de son projet institutionnel. Nous avons donc engagé plusieurs réunions de concertations et de réflexions transversales entre les différents professionnels et établissements de l'association en y associant les instances associatives concernées par cet enjeu identitaire. En effet, penser des modifications structurelles du projet convoquent les acteurs à réinterroger la pertinence du projet. Nous n'avons pas fait l'économie de cette remise en question en essayant d'entrouvrir

THÉLÈMYTHE

quelques idées de changement, ce qui entraînent nécessairement des mouvements de résistances qu'il faut considérer et entendre.

A la faveur de cette proposition, deux idées de projet ont émergé sans toutefois suffisamment trouver d'échos favorables pour pouvoir les soumettre aux instances du département. Probablement que ces idées introduisant de nouvelles identités professionnelles et de nouvelles modalités d'accompagnement sont venues trop prématurément et dans une temporalité bien trop courte. En effet, l'association qui engage depuis quelques années des mouvements internes de réflexion et qui doit faire face à des changements futurs (départ à la retraite de plusieurs professionnels, adaptation au contexte socio-économique, etc.), a estimé qu'il fallait plus de temps pour imaginer une autre proposition institutionnelle ne remettant pas pour autant en cause le projet actuel qui trouve tout son sens.

Pour autant, si les acteurs associatifs n'ont pas trouvé pertinent de proposer d'autres modalités de prise en charge, il nous a fallu néanmoins comprendre l'objet de ces demandes et se pencher vers les représentations de Thélèmythe auprès de nos partenaires mandant (A.S.E). En effet, un constat prégnant est venu s'éclaircir, les éducateurs référents de l'Aide Sociale à l'Enfance font de plus en plus d'accompagnement des jeunes usagers pris en charge à Thélèmythe (mission locale, mise en place des droits, etc.). Il est probable que cet état des lieux reflète une manière de pallier aux choix faits par les acteurs de Thélèmythe dans l'accompagnement des jeunes au quotidien. Ce point est essentiel puisqu'il met à la fois en lumière une certaine incompréhension du dispositif de prise en charge de Thélèmythe, et il vient également sérieusement interroger les acteurs institutionnels sur leurs pratiques.

Soucieux de répondre de la meilleure manière possible à nos partenaires, nous avons donc engagé une dynamique de concertation. L'équipe de Vincennes s'est donc proposée d'aller à la rencontre de chacune des équipes enfance des 20 Espaces Départementaux des Solidarités (EDS) du département avec les objectifs suivants :

- Représenter le projet institutionnel et les pratiques qui y sont liées ;
- Présenter les propositions d'adaptation du projet en lien avec une extension de la capacité d'accueil ;
- Se confronter aux remarques et interrogations des équipes concernant les modalités des prises en charge, en répondant si nécessaire à des exemples précis.

Chaque rencontre avec les EDS est l'occasion de la « reconstitution » de binôme de travail (Directeur / Thérapeute), chaque thérapeute participera à ces visites.

De la même manière, nous avons prévu de rencontrer les 7 inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance du Val-de-Marne à la fois avec cette idée de mieux présenter le dispositif de Thélèmythe et s'ouvrir à des questionnements plus larges en lien avec les problématiques départementales associées aux adolescents dans une situation de souffrance. Cette rencontre devrait probablement se faire avec le directeur général de l'association.

T H É L È M Y T H E

La poursuite d'un tel objectif s'inscrit donc pour nous dans une démarche d'évaluation du dispositif de prise en charge éprouvé et observé en prenant en compte sa spécificité au regard des attentes des partenaires. Elle induira probablement la mise en œuvre d'interventions, de propositions nouvelles et diversifiées dans un souci de cohérence avec la genèse du projet qui s'emploie à accompagner des jeunes dans une période de transition que représente le passage vers l'âge adulte.

La réponse de Thélèmythe au département :

C'est dans ce contexte où l'association n'a pas voulu opérer de clivage entre des jeunes présentés comme « moins déstructurés » et les autres que nous avons choisi de répondre favorablement à la demande de l'augmentation de la capacité d'accueil tout en préservant les fondamentaux de Thélèmythe qui ont déjà fait la preuve de leur pertinence, l'accompagnement par un binôme (thérapeutique et social).

La proposition avancée et acceptée par les acteurs départementaux se traduit donc par l'embauche de nouveaux salariés et de nouveaux thérapeutes libéraux :

- 1 chef de service cadre à temps plein en charge de constituer de nouveaux binômes ;
- 1 assistante à mi-temps en charge de gérer la dimension administrative (standard, secrétariat, etc.) ;
- 1 assistant(e) social(e) à temps plein en charge de remplir les fonctions précédemment énoncées issues de notre première phase de réflexion ;
- 3 thérapeutes libéraux en charge d'accompagner les jeunes usagers.

Ces personnels seront donc complémentaires à l'équipe déjà présente sur le site :

- 1 directeur de service à temps plein impliqué dans le travail de binôme ;
- 1 assistante à temps plein ;
- 9 thérapeutes libéraux ;
- 1 agent technique à mi-temps employé au sein du « pôle hébergement » mutualisé pour l'association.

Dans un souci d'une meilleure organisation de travail, nous avons opté par la mise en place de deux équipes de travail. L'une animée par le chef de service composée de 6 thérapeutes et 1 assistante à mi-temps, l'autre par le directeur, les 6 autres thérapeutes et l'assistante à temps plein. L'assistante sociale sera amenée à intervenir pour l'ensemble de l'établissement, donc des deux équipes de travail. Il convient donc de considérer que le modèle initial de prise en charge prévoyant la mise en place de binôme (cadre/thérapeute) est préservé puisque chaque équipe accompagnera en moyenne 21 jeunes usagers. Par contre l'introduction d'une nouvelle identité professionnelle incarnée par l'assistant(e) social(e) est une réelle nouveauté dans l'association.

T H É L È M Y T H E

Notons par ailleurs, que ces deux équipes auront deux instances de supervision différentes dans un souci de limiter le nombre de participants et favoriser ainsi l'étude efficace de situation de prise en charge ou de demande d'admission. Il est probable que deux superviseurs différents soient sollicités dans ce sens. Il est également à noter que le directeur de service, en responsabilité de l'établissement dans son ensemble participera aux instances de supervisions du chef de service.

Pour garder une certaine cohérence et ne pas cliver ces deux équipes de travail, les réunions d'équipes mensuelles concerneront l'ensemble du personnel.

Pour accueillir ces nouveaux personnels et cette nouvelle organisation du travail, nous avons dû engager des travaux dans les locaux afin de réaménager les espaces en transformant la vaste salle de réunion existante en 2 bureaux distincts dédiés pour l'un au chef de service et pour l'autre à l'assistant(e) social(e) et l'assistant(e) qui occupera également son temps de travail en relais de standard et d'accueil du public. Les temps de réunions se feront désormais dans le bureau du directeur de service suffisamment grand pour accueillir les participants.

Cette proposition a été accueillie favorablement par le département qui a donc soutenu ce projet en y associant les moyens financiers nécessaires. Le prix de journée élaboré au budget prévisionnel 2015 augmentera donc en conséquence.

A l'heure de l'écriture de ce rapport, le chef de service a été embauché dans le cadre d'un contrat à durée déterminée d'un an. L'emploi de personnel en contrat à durée déterminée étant un choix associatif s'étayant sur une dynamique d'expérimentation de ces nouvelles dispositions. 2 thérapeutes libéraux ont été associés aux équipes de travail. 1 assistante embauchée n'a pas souhaité poursuivre sa période d'essai ouvrant ainsi un nouveau processus de recrutement.

L'engagement dans la réflexion et la mise en œuvre de solutions ont permis à notre équipe de revisiter les pratiques institutionnelles auxquelles chaque professionnel arrime une clinique du Sujet où l'éthique est le maître mot.

Cette éthique engage ainsi chaque professionnel dans une dynamique d'évaluation de sa propre pratique. D'un point de vue institutionnel, cette évolution qui s'étaye en partie sur l'élaboration d'un diagnostic partagé de l'existant entre les principaux acteurs, s'inscrit dans la poursuite d'une dynamique de recherche qui vise à développer des modalités d'accompagnements des jeunes usagers.

Gageons que cette nouvelle offre continuera à prendre en compte l'hétérogénéité des situations et contribuera à proposer une diversification des actions proposées en faveurs des adolescents et jeunes majeurs en sachant toujours concilier les contraintes socio-économiques et organisationnelles et l'intérêt des usagers qu'il conviendrait probablement d'associer bien plus à cette dynamique de recherche.

T H É L È M Y T H E

Enfin, quant à l'association Thélèmythe qui compte aujourd'hui 5 établissements accueillant plus de 200 adolescents et jeunes majeurs répartis sur le territoire de l'Île de France, l'amorce d'une nouveauté dans l'un de ses établissements s'annonce également comme un décloisonnement et une ouverture sur le terrain de la diversification en ayant pleinement conscience de l'évolution des politiques sociales et des changements qui s'imposeront dans l'avenir sans abdiquer sur l'essentiel.

Aujourd'hui le challenge est donc d'y faire face sans rougir.

Cyril GRONDIN

Directeur

T H É L È M Y T H E

I. NOMBRE DE JEUNES PRESENTS AU 31 DECEMBRE 2014 :	30
a. Nombre de filles	16
b. Nombre de garçons	14
c. Nombre de mineurs ayant un DIPC	01
d. Nombre de jeunes majeurs ayant signé un contrat de séjour	29

Cette année nous constatons une augmentation globale du volume de prise en charge annuel par rapport à l'exercice N-1. Le nombre total de journées demeure toutefois en dessous des prévisions annuelles budgétisées. Cette année nous avons entamé beaucoup de processus d'admissions (voir paragraphe 5, « *demandes d'admissions* ») qui n'ont pas toutes abouti. Parallèlement, plusieurs jeunes sont sortis du dispositif de manière anticipée. Ces deux facteurs impactent largement les flux de l'effectif de l'établissement. Il nous appartient donc de trouver les ressources internes pour anticiper au mieux ces deux facteurs. Notons par ailleurs une tendance massive d'accueil de jeunes majeurs au détriment des mineurs.

II. HEBERGEMENTS DES JEUNES AU 31 DECEMBRE 2014 :	30
a. Chambre d'hôtel	16
b. Chambre en résidence hôtelière.....	04
c. Chambre en résidence hôtelière sociale.....	02
d. Studio en résidence étudiante	06
e. Studio individuel au nom de Thélème.....	02
f. Studio individuel au nom du jeune	00

Nous l'avons vu la question de l'hébergement reste une préoccupation majeure des acteurs de Thélème. La recherche de nouvelles modalités innovantes d'hébergement est souhaitable. L'embauche future d'un(e) assistant(e) social(e) vise précisément ce point.

- III. SITUATION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES AU 31 :**
- 4 jeunes étaient embauchés en Contrat à Durée Indéterminée ;
 - 9 jeunes déscolarisés depuis longtemps étaient en recherche de formation ;
 - 4 jeunes étaient embauchés dans le cadre de contrat d'apprentissage :
 - a) 1 BTS ;
 - b) 3 CAP.
 - 5 jeunes étaient scolarisés en cursus professionnels :
 - a) 3 CAP ;
 - b) 2 BAC PROFESSIONNELS.
 - 1 jeune était scolarisée en cursus général (seconde) ;
 - 1 jeune était en cursus universitaire (licence) ;
 - 2 jeunes en fin de prise en charge étaient à la recherche d'un emploi ;
 - 3 jeunes étaient inscrits dans des dispositifs de remobilisation visant une remise à niveau ;
 - 1 jeune faisait un B.A.F.A.
-

T H É L È M Y T H E

IV. NOMBRE DE JEUNES ADMIS DANS L'ANNEE 2014 :	19
a. Nombre de filles	12
b. Nombre de garçons	07
c. Nombre de mineurs	07
d. Nombre de majeurs	12
e. Jeunes admis ayant quitté le dispositif dans l'année.....	05
f. Jeunes ayant débuté le processus d'admission en 2013.....	02

Parmi ces jeunes admis :

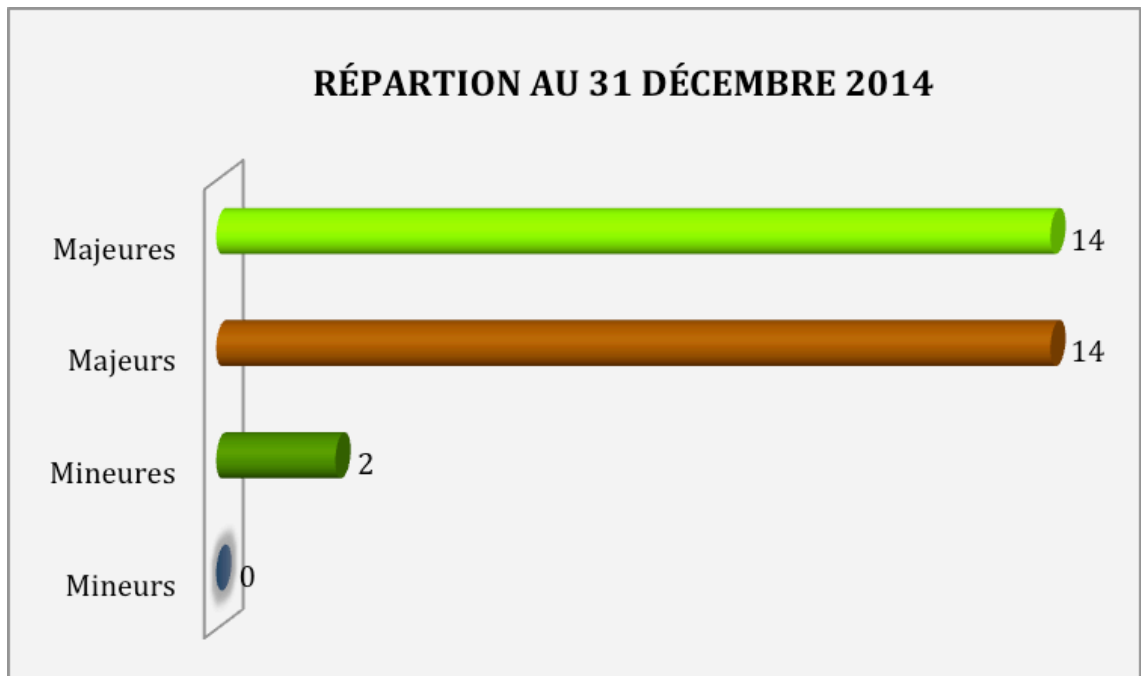
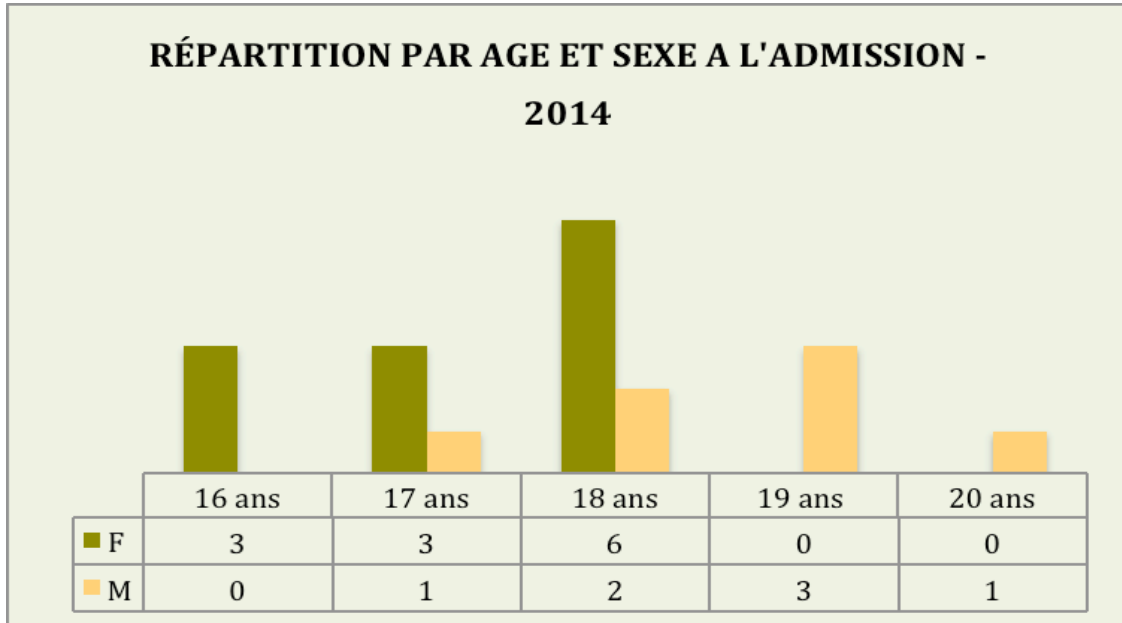
- 11 jeunes provenaient de structures éducatives collectives de type MECS ;
- 04 jeunes étaient en famille ;
- 02 jeunes connus de l'ASE depuis plusieurs années, étaient à l'hôtel ;
- 01 jeune était en famille d'accueil ;
- 01 jeune était en errance.

V. DEMANDES D'ADMISSION EN 2014 :	49
a) Nombre de jeunes femmes.....	26
b) Nombre de jeunes hommes.....	23
c) Nombre de jeunes reçus en premier entretien.....	30
d) Jeunes admis au cours de l'année (voir plus haut).....	17
e) <u>Jeunes dont la candidature a été classée sans suite</u>	27
- Dont jeunes ayant interrompu le processus d'admission.....	11
- Dont la commission d'admission a rendu un avis défavorable	00
- Dont jeunes ne s'étant pas présenté au 1 ^{er} entretien.....	09
- Dont le directeur de service a jugé l'orientation non pertinente.....	02
- Dont la candidature a été retirée (réorientation).....	05
f) Jeunes en cours d'admission au 31 décembre 2014.....	01
g) Demandes non traitées.....	04

T H É L È M Y T H E

VI. NOMBRE DE JEUNES SORTIS EN 2014 :	13
a) Jeunes sortis à 21 ans.....	03
b) Fin de prise en charge en commun accord avec le jeune et l'ASE.....	04
c) Jeunes ayant mis fin à la prise en charge.....	03
d) Jeunes dont la prise en charge a été interrompue par Thélèmythe.....	02
e) Fin de prise en charge en commun accord avec l'ASE.....	01

T H É L È M Y T H E



T H É L È M Y T H E

